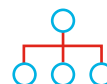
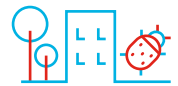
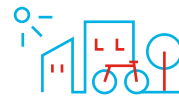
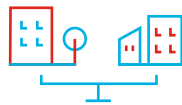


Métropole
du Grand Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

UNE ANNÉE D' ACTIONS ET D' ENGAGEMENTS





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

édito

UNE MÉTROPOLE NÉCESSAIRE, UTILE ET ENGAGÉE



Patrick OLLIER

Ancien Ministre,
Président de la Métropole
du Grand Paris,
Maire de Rueil-Malmaison

L'année 2019 est une année charnière puisque commencent à se traduire de manière effective les politiques engagées dès la mise en place de la Métropole du Grand Paris.

Cette montée en charge des compétences de la Métropole se vérifie dans tous les domaines : en matière d'attractivité, d'aménagement, de rééquilibrage territorial, d'amélioration du cadre de vie, d'actions de proximité, etc. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons notamment :

- Au 1^{er} juillet 2019, la Zone à Faibles Emissions de la Métropole est entrée en vigueur avec l'ouverture d'une période pédagogique vis-à-vis des automobilistes en les accompagnant par des dispositifs d'aide ; l'enjeu étant de réduire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur de l'A86.
- Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) est un levier important de rééquilibrage territorial en faveur des communes de la Métropole : en 2019, 36,3 millions d'euros ont ainsi été attribués pour la réalisation de 184 projets. Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris a ainsi contribué au financement de 516 projets et a investi 105 millions d'euros.
- Sur la demande des maires concernés, la Métropole a pris en maîtrise d'ouvrage des ZAC (ZAC des Docks à Saint-Ouen et ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis) ainsi que des opérations d'intérêt métropolitain (à Villeneuve-la-Garenne, à Livry-Gargan et à Noisy-le-Grand).
- La Métropole du Grand Paris apporte également son soutien à des projets structurants pour recoudre le territoire métropolitain. Ainsi, en 2019, cinq projets sont notamment aidés pour un montant total de 25 millions d'euros : le pont de Nogent, la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny, le franchissement piéton et cycliste à la Courneuve, le franchissement Plevel à Saint-Denis, la passerelle piéton-cycliste de Thiais-Orly.
- "Inventons la Métropole du Grand Paris", le plus grand concours européen d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement permet de donner une réalité à 77 projets innovants, dont certains sont entrés en phase opérationnelle en 2019. Au total, ce sont près de 11 milliards d'euros d'investissements privés financés, 20 hectares d'espaces végétalisés aménagés et 18000 logements construits. À terme, 80500 emplois seront créés, dont 61500 emplois pérennes.

- La Métropole du Grand Paris est également au rendez-vous de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ! Elle assure la maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) et de son franchissement au-dessus de l'A1. En 2019, la Métropole du Grand Paris a fait l'acquisition du site de la Plaine Saulnier.
- En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, un programme pluriannuel d'investissement de 108 millions d'euros sur la période 2019-2023 a été engagé. Il porte sur le soutien du projet de casier pilote de La Bassée, la réouverture et la renaturation de cours d'eau et de rus, l'entretien de plus de 100 km de digues et murs anti-crue ou encore la désimpermeabilisation des sols. En 2019, la Métropole a signé le premier emprunt dédié à la lutte contre les inondations avec la Caisse des dépôts et consignations. D'un montant de 54 millions d'euros, cet accord historique est une nouvelle preuve de la confiance accordée à l'efficacité de l'action de la Métropole du Grand Paris.
- La Métropole du Grand Paris est également attentive à la revitalisation des centres-villes. En 2019, 26 communes ont bénéficié de 8,5 millions d'euros d'aides au titre du programme "centres-villes vivants".
- En matière d'amélioration du cadre de vie, la Métropole met en œuvre des actions pour le développement de l'économie circulaire, le déploiement des pass numériques, la lutte contre le bruit, le retour de la nature en ville, la préservation de la biodiversité, la résorption de l'habitat insalubre ou encore la rénovation énergétique.

Grâce à une gouvernance partagée efficace et une administration dont je salue l'engagement, nous avons collectivement, en 2019, poursuivi nos efforts au service des 131 communes de la Métropole et dans l'intérêt de ses 7,2 millions d'habitants !



SOMMAIRE

Édito	4
-------------	---

L'INSTITUTION

Une métropole nécessaire



UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES 131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS D'HABITANTS

Un engagement quotidien au service de tous	11
En chiffres	12
Temps forts 2019	14
Témoignages de partenaires	18



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE

Les élus	25
— Le Président	
— Les Vice-Présidents	
— Le Bureau	
— Le Conseil	
— Les groupes politiques	
Les membres du bureau	26
Les conseillers métropolitains	27
Les commissions thématiques	31
Les instances consultatives	34
— La Conférence des Maires	
— Le Conseil de Développement	
Les instances de coopération	35
— La Conférence des Présidents des territoires	
— La Conférence des Présidents des établissements publics de coopération intercommunale limitrophes	
— La Conférence des Présidents des services urbains du Grand Paris	

LES ACTIONS

Une métropole utile



ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

“Inventons la Métropole du Grand Paris”	39
Projet olympique 2024	42
Guichet unique “Choose Paris Region”	45
Coopérations stratégiques	46
Salons internationaux	47
— Le Marché international des professionnels de l’immobilier (Mipim)	
— Le Salon de l’immobilier d’entreprise (Simi)	
— Viva Technology	
— Le Salon de l’Association des maires de l’Île-de-France (Amif)	



RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	50
Fonds d’Investissement Métropolitain (FIM)	51
Financement de projets d’équipement structurants	52
Opérations d’aménagement d’intérêt métropolitain	53



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉPLOIEMENT D’ACTIONS DE PROXIMITÉ

Économie circulaire	55
— Grand Paris Circulaire	
— Plateforme collaborative	
— Programme-actions “Achats et économie circulaire”	
Logistique métropolitaine	56
— Pacte pour une logistique métropolitaine	
— Challenge Consomm’acteur	
Centres-villes vivants	57
Partenariats stratégiques de l’économie métropolitaine	58



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces inondables	60
— Restauration de l'Yerres	
— Réaménagement du Vallon du Sausset	
— Réouverture de la Bièvre	
— Entretien de l'aménagement du Morbras	
— Désimperméabilisation des sols et restauration des espaces ouverts	
Système de protection des inondations	62
— Dignes et protections locales	
— Régulation des débits	
— Casier pilote de La Bassée	
— Protection en amont	
— Convention avec les Départements et la Ville de Paris	
Moyens d'exercice de la compétence GEMAPI	64
— Programme pluriannuel	
— Stabilisation de la durabilité des financements	
— Articulation avec les autres démarches métropolitaines	
— Représentation aux instances de bassin et partenariats	



AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Qualité de l'air	67
— Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)	
— Zones à Faibles Émissions métropolitaine (ZFE)	
— "Métropole roule propre!"	
Mobilités durables	70
— Service Vélib' Métropole	
— Soutien aux projets de mobilité douce	
— Schéma vélo métropolitain	
— Bornes de recharge électriques	
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	72
— Soutien financier aux communes pour lutter contre les nuisances sonores	
Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)	73



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM)	75
Service d'accompagnement à la rénovation énergétique	76
Fédération métropolitaine des Alec	77



RETOUR DE LA NATURE EN VILLE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Nature en ville	79
— Programme Nature 2050	
— Soutien aux projets favorisant la nature en ville	
— Réseau "Nature en ville"	
— Charte "Métropole nature"	
Valorisation des forêts	81
Rencontres agricoles du Grand Paris	82
Étude et valorisation de la biodiversité	83
— Atlas de la biodiversité	
— Ouvrage <i>Un arbre dans la ville</i>	



INNOVATION ET NUMÉRIQUE

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN)	85
Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN)	86
Pass numériques	87
Explorateurs du numérique	88
Bâtisseurs du numérique	89



DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Soutien à la culture	91
— Festival MegaCities-ShortDocs	
— Atelier Médicis	
— Micro-folies	
— Sentiers métropolitains du Grand Paris	
— Nuit blanche métropolitaine	
— Trésors de banlieues	
— Festival Atmosphères	

LES MOYENS

Une métropole engagée



ADMINISTRATION

Ressources humaines	96
----------------------------------	----



BUDGET

Moyens financiers	97
--------------------------------	----



COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique	98
--------------------------------	----

Annexe

Dossiers financés au titre du FIM 2019	100
---	-----

Glossaire

.....	116
-------	-----

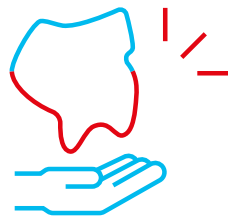
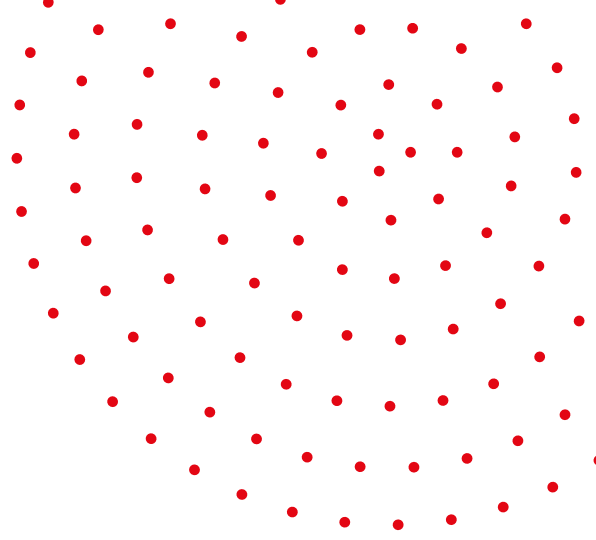
Index

.....	117
-------	-----

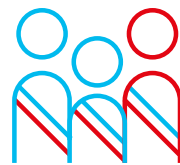


L'INSTITUTION

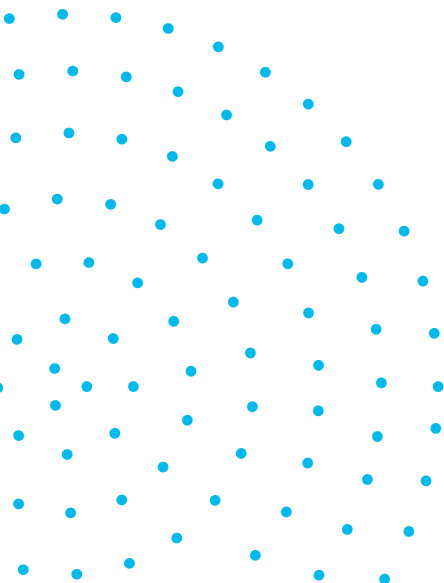
Une métropole
nécessaire



Une métropole au service de 131 communes et 7,2 millions de Métropolitains



Une gouvernance partagée et efficace





UNE MÉTROPOLE UTILE AU SERVICE DES 131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS D'HABITANTS





UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES
131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS
D'HABITANTS

UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DE TOUS

En seulement trois ans, la Métropole du Grand Paris a su mettre en place un fonctionnement efficace et rendre ses actions utiles pour les habitants.

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité composée de 131 communes et 11 territoires. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que sept communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val-d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants.

Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier, la Métropole du Grand Paris exerce cinq compétences obligatoires, définies par un projet métropolitain :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

UN ÉCHELON D'INTERVENTION PERTINENT

Les actions menées par la Métropole du Grand Paris ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire les inégalités entre les territoires, de développer un modèle urbain, social et économique durable garant d'une attractivité et d'une plus grande compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris est un espace de dialogue et d'orientation stratégique des 131 communes de la zone dense continue. Elle constitue un échelon d'action pertinent pour contribuer au rééquilibrage territorial.



Contribuer
au rééquilibrage
territorial



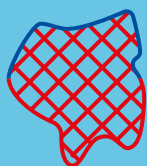
Enfin, la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans une dynamique locale et mondiale. Sur le plan local, les zones denses urbaines et connectées présentent des spécificités au niveau du logement, du transport, de l'environnement et de la répartition de l'activité économique. La Métropole du Grand Paris est une réponse évidente à l'ensemble de ces enjeux. Sur le plan international, la Métropole contribue à la croissance mondiale en tant que premier pôle d'emploi et premier parc de bureaux d'affaires d'Europe. Les défis qu'elle relève sont ceux du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la protection de l'environnement et de l'attractivité. Des défis qui misent sur l'emploi, l'investissement et l'innovation.



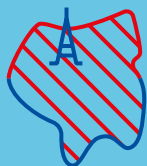
UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES
131 COMMUNES ET DE 7.2 MILLIONS
D'HABITANTS

EN CHIFFRES

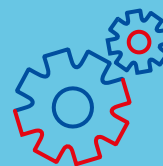
Institution



131 communes



11 territoires
+ Paris



5 domaines de
compétences

Population



7,2 millions
d'habitants



25^e métropole mondiale en
termes de population



8 598 hab.
/km²

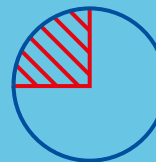
Investissement et richesse



113 millions d'euros investis
par la Métropole
du Grand Paris
en 2019 pour soutenir
les communes
et les territoires

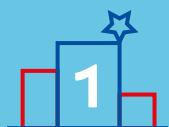


542 projets financés
par la Métropole
du Grand Paris
en 2019



25% du produit
intérieur brut
national

Emploi



1^{er} pôle d'emploi
d'Europe



4,1 millions d'emplois
soit 68% des emplois
en région Île-de-France

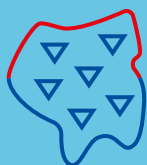


7 créations d'entreprise
sur 10 en Île-de-France
se font dans la Métropole
du Grand Paris

Recherche et développement



1^{er} pôle de recherche
et développement
européen

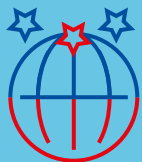


6 clusters attirant les
entreprises de pointe

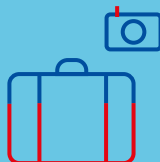


900 établissements
d'enseignement
dont 16 universités

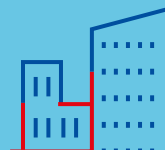
Attractivité



1^{re} destination
touristique mondiale



46,8 millions
de touristes par an



1^{er} parc de bureaux
d'affaires d'Europe



UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES
131 COMMUNES ET DE 7.2 MILLIONS
D'HABITANTS

TEMPS FORTS 2019

18 février

Programme "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris"

Dans le cadre du programme "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris", la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à projets. Il a permis de retenir neuf initiatives portées par des communes engagées pour lutter contre le changement climatique à travers des actions de préservation et de restauration d'espaces naturels.

12 au 15 mars

MIPIM

Pour sa quatrième année au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) à Cannes, la Métropole du Grand Paris a enregistré une affluence record sur son stand qui a accueilli de très nombreuses conférences. Elles ont attiré aménageurs, architectes, opérateurs, investisseurs et start-up.

16 au 18 avril

Salon des maires d'Île-de-France

Lors de l'inauguration de son stand, la Métropole du Grand Paris a signé la convention de partenariat pour l'entretien du cours d'eau Le Morbras avec le Syndicat pour l'aménagement du Morbras.



Le 19 juin 2019 au Théâtre Mogador, 23 lauréats ont été désignés dans le cadre de la deuxième édition de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" (IMGP 2).

16 au 18 mai

Viva Technology

La Métropole du Grand Paris a participé à la 4^e édition de cet événement majeur de l'innovation technologique qui s'est tenu au Parc des expositions à Porte de Versailles (Paris). Durant trois jours, une centaine de start-up ont présenté leur projet ou leur activité lors de challenges thématiques. Des conférences et la projection du documentaire *Megacities Tech for food* ont également été proposées.

Du 15 mai
au 3 juillet

Les grands paris de la Métropole

Dans le cadre de la concertation sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain, la Métropole du

Grand Paris a organisé douze rendez-vous thématiques pour débattre avec les habitants et enrichir l'élaboration de ce document référent de l'action métropolitaine.

7 juin

Charte Métropole nature

Cette charte s'adresse à tous les acteurs publics ou privés du territoire métropolitain qui souhaitent s'engager en faveur de la protection de l'environnement à travers des actions concrètes et ambitieuses. Fin 2019, 25 collectivités ont signé la charte.



19 juin

Lauréats IMGP 2

Après avoir sélectionné 85 finalistes, la liste des 23 lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets urbains innovants "Inventons la Métropole du Grand Paris" (IMGP) a été dévoilée. Plus de 1200 personnes ont assisté à cet événement qui s'est déroulé au théâtre Mogador à Paris.



Le 2 juillet 2019, la Métropole a organisé la première Conférence des Parties (COP) consacrée au financement de la rénovation énergétique, en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire.

24 juin

Métropole d'intelligences

Cet événement a été l'occasion de valoriser les différentes actions lancées dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) et de présenter leurs avancées lors d'ateliers et conférences à la Station F.

1^{er} juillet

Création de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine

Cette mesure, qui répond aux objectifs du Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM), doit permettre d'améliorer durablement la qualité de l'air en encourageant la circulation des véhicules les plus propres grâce à des aides.

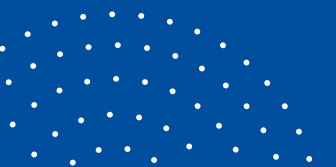
2 juillet

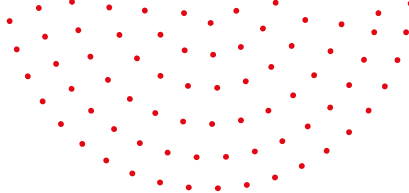
COP métropolitaine

La Métropole du Grand Paris a organisé la première Conférence des Parties (COP) consacrée au financement de la rénovation énergétique, en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire. De nombreux partenaires publics et privés engagés sur ces questions étaient présents.



Le 24 juin 2019 à la station F, la Métropole du Grand Paris a présenté des actions prévues dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).





Le 11 mars 2019, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a participé à la pose de la première pierre du futur campus Urban Valley, en présence de Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine commune ; Azzedine TAÏBI, Maire de Stains et Georges ROCCHIETTA, Président de la foncière Atland. Le campus Urban Valley est l'un des lauréats du concours d'architecture "Inventons la Métropole du Grand Paris" (édition 1). Il est situé dans la zone des Tartres à Pierrefitte et Stains.

Du 6 au 17 juillet

La transhumance de la Métropole du Grand Paris

Dans le cadre des Rencontres agricoles du Grand Paris, la Métropole a organisé la première transhumance urbaine, en partenariat avec Enlarge Your Paris et les Bergers urbains. Un cycle de neuf conférences et de huit ateliers a également été proposé au grand public autour des enjeux agricoles métropolitains.

14 juillet

Big jump métropolitain

La Métropole du Grand Paris s'est associée à cet événement européen en invitant les communes de son périmètre telles que Saint-Maur à organiser des actions de sensibilisation en faveur de la qualité des eaux de baignade.

16 juillet

Centres-villes vivants

Dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie, la Métropole du Grand Paris a annoncé les 26 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt "centres-villes vivants" et présenté l'action des partenaires du programme ainsi que les dernières innovations de start-up.

3 octobre

Grand Paris Circulaire

Organisé par la Métropole du Grand Paris, ce temps fort a réuni 382 personnes à la Maison des Océans. Il a permis d'aborder de nombreux sujets tels que la logistique urbaine responsable, la rénovation énergétique des logements ou encore les achats circulaires.



Le 3 octobre 2019, la Métropole du Grand Paris a organisé la 3^e édition du Grand Paris Circulaire.

4 octobre
au 30 novembre

Trésors de banlieues

La Métropole du Grand Paris a soutenu financièrement cette exposition grand public. Une collection de 260 œuvres issue des fonds des 53 communes métropolitaines a ainsi été présentée à la Halle des Grésillons à Gennevilliers.

5 octobre

Nuit blanche métropolitaine

Cet événement, subventionné à hauteur de 200 000 euros par la Métropole du Grand Paris, a permis à de très nombreuses communes métropolitaines d'organiser des temps forts culturels à destination du grand public.

29 octobre

Préservation des forêts

La Métropole du Grand Paris, l'État et l'Office national des forêts (ONF) ont signé deux conventions de partenariat pour la préservation, la gestion et la valorisation des 5 000 hectares de forêts. Dans ce cadre, la Métropole a apporté à l'ONF un soutien financier de 600 000 euros sur trois ans.

14 novembre

Signature du premier Aqua prêt

Pour prévenir les risques d'inondation, la Métropole a obtenu auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 34 millions d'euros et une enveloppe complémentaire de 20 millions d'euros mobilisable si nécessaire en 2020.



Le 29 octobre 2019, la Métropole s'est engagée à apporter un soutien financier de 600 000 euros à l'Office national des forêts (ONF).

15 au 17 novembre

Challenge Hackathon de l'innovation

La deuxième édition s'est déroulée à Rueil-Malmaison et a mis à l'honneur la créativité des étudiants et jeunes actifs âgés de 18 à 30 ans sur les thématiques de la santé, de l'urbanisme, de l'écologie et des énergies.

21 novembre

Festival MegaCities-ShortDocs

La Métropole du Grand Paris a reconduit son partenariat auprès de l'association organisatrice en lui accordant une subvention de 22 000 euros. Cinq courts-métrages ont ainsi pu être diffusés. Le Prix Métropole du Grand Paris a été décerné à *Espero Farm* d'Alix Makhloufi.

4 décembre

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le Conseil métropolitain a approuvé le 4 décembre 2019 le Plan de

Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce document regroupe les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore.

11 décembre

4^e concours des miels métropolitains

Cette édition a rencontré un vif succès puisque 148 candidats ont déposé 216 échantillons. Au final, 86 lauréats représentant 59 communes du territoire métropolitain ont été distingués dans les différentes catégories du concours.

19 décembre

Programme Sare

La Métropole du Grand Paris, l'État et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont signé une convention pour la mise en œuvre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare). Ce dernier prévoit une massification de la rénovation énergétique des logements et un accès pour tous à un service public de la performance énergétique.



UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES
131 COMMUNES ET DE 7.2 MILLIONS
D'HABITANTS

TÉMOIGNAGES DE PARTENAIRES



Dominique ALBA
Directrice générale
**Atelier parisien d'urbanisme
(Apur)**

“Dès 2008, l'Apur a développé des bases de données cartographiées à l'échelle d'un périmètre qui deviendra au 1^{er} janvier 2016 la Métropole du Grand Paris. La Métropole a intégré le conseil d'administration de l'Atelier dès la première année de sa création, avec trois postes dont celui de la vice-présidence. Depuis, la Métropole du Grand Paris a engagé avec l'Apur un partenariat qui n'a cessé de se renforcer. L'Apur, tout en consolidant la connaissance de ce vaste territoire via des bases de données sans cesse actualisées et des études thématiques, a apporté un appui technique permanent à la Métropole du Grand Paris notamment pour l'élaboration des documents stratégiques (SCoT, PMHH, PCAEM) ainsi que la mise en place d'actions ciblées telles que le programme centre-ville vivant, le Pacte pour une logistique métropolitaine ou l'appel à projets urbains “Inventons la Métropole du Grand Paris”.



Fouad AWADA
Directeur général
Institut Paris Region

2019 a été une année charnière pour l'Institut Paris Region qui a migré vers le statut d'association et ouvert sa gouvernance, en plus de la Région et de l'État, aux acteurs majeurs du développement territorial de l'Île-de-France. Je me réjouis que la Métropole du Grand Paris ait adhéré immédiatement à notre Institut et qu'elle soit désormais l'un de nos partenaires stratégiques. Nos travaux communs sont nombreux, à l'instar du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain ou encore la préfiguration de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine. L'Institut est heureux d'apporter à la Métropole du Grand Paris son expertise qui croise une multitude de champs – de la planification à la santé, de l'énergie aux mobilités ou encore de l'économie au logement – ainsi que sa prise en compte des dynamiques régionales et son ouverture au monde.”



Sabine BAÏETTO BESSON
Présidente
**Observatoire des loyers de
l'agglomération parisienne
(Olap) et Observatoire
régional du foncier (ORF)**

“La Métropole du Grand Paris est membre des instances de deux associations qui jouent un rôle important dans la connaissance des marchés immobilier et foncier. L'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap) est désormais agréé pour l'ensemble de l'agglomération. La Métropole du Grand Paris en est membre de droit et dispose d'un siège d'administrateur. L'association réalise des enquêtes et produit des études sur les loyers du parc locatif privé. La Métropole est également administrateur de l'Observatoire régional du foncier (ORF), association regroupant des acteurs publics et privés du foncier en Île-de-France. L'ORF tient des réunions semestrielles de conjoncture et organise des groupes de travail ainsi que des débats sur des thèmes d'actualité tels que la valorisation immobilière autour des gares du Grand Paris express, le devenir du foncier commercial ou encore l'utilisation des espaces naturels.





Sandrine CHARNOZ
Présidente
Soreqa

" La lutte contre l'habitat indigne se joue à des échelles multiples, et je me réjouis que la Métropole du Grand Paris se soit résolument engagée pour traiter ces situations urbaines et humaines inacceptables aujourd'hui. À l'œuvre depuis dix ans sur Paris, Plaine Commune, Est Ensemble et Paris-Ouest La Défense, la Soreqa est une société publique locale d'aménagement spécialisée dans le traitement global de l'habitat indigne, en appui aux propriétaires privés comme en appropriation publique. Avec l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Soreqa, les collectivités disposent d'un cadre efficace pour traiter les immeubles dégradés qui relèvent de l'intérêt métropolitain.



Pierre-Henri DEBALLON
Président
Paris&Co

2019 a été marquée par l'ouverture métropolitaine de Paris&Co, agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole. Un travail efficace et fortement tourné vers l'opérationnel a permis de rapprocher les équipes des deux organisations pour bâtir un

audacieux programme d'action pour les années à venir. Expérimentations urbaines, appui aux projets d'innovation sociale, extension du programme de notre incubateur tourisme ou encore développement des start-up de la technologie financière sont autant de projets concrets réalisés grâce à la confiance de la Métropole du Grand Paris. Ce sont des bases fortes pour une coopération réussie au service de l'économie et de l'emploi."



Augustin de ROMANET
Président
Europlace

Depuis 2017, la Métropole du Grand Paris est un soutien puissant et stimulant des travaux menés par Paris Europlace pour renforcer et promouvoir l'attractivité de la Place de Paris. Preuve en est, la Métropole est membre de notre conseil d'administration. Ensemble, nous voulons porter deux ambitions : conforter Paris comme première place financière de l'Europe post-Brexit d'une part; inventer les modèles de développement économique et urbain qui soient créateurs de sens et de valeurs pour ses entreprises et ses habitants d'autre part. L'originalité de la démarche de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" et la qualité des autres projets parmi lesquels la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine, sont autant d'atouts dans notre combat pour mettre en avant la Place de Paris dans la concurrence internationale. Continuons ensemble à inventer, innover et agir."




Elisabeth DETRY
Présidente
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France

" Pour le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat franciliennes (CMA), la Métropole du Grand Paris est un partenaire de premier plan. Ainsi, la Métropole du Grand Paris a pleinement associé les CMA à la conception des politiques qui concernent les artisans, à l'instar de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) ou encore le programme "centres-villes vivants". En complément, les CMA ont contribué aux travaux de la Métropole du Grand Paris sur la logistique urbaine et la relance de la fabrication en ville. Enfin, le réseau CMA et la Métropole du Grand Paris apportent un appui conjoint aux collectivités métropolitaines avec la mise en oeuvre d'actions à destination de leurs agents telles que la formation sur l'immobilier d'activités et les outils destinés à favoriser la transition numérique des centre-villes.





Tony ESTANGUET
Président
Paris 2024

 Engagée depuis le début de l'aventure, la Métropole du Grand Paris est un acteur-clé de l'organisation des Jeux de Paris 2024. En 2019, la mobilisation du Président OLLIER et de l'ensemble de ses équipes a permis de poursuivre la consultation sur le Centre Aquatique Olympique. Cet équipement, qui accueillera des compétitions pendant les Jeux olympiques et paralympiques, sera transformé après l'événement en un complexe multisports d'exception dont pourront profiter les habitants du territoire. Plus globalement, la Métropole du Grand Paris contribue à la réussite de tous les projets phares de Paris 2024, comme le déploiement du label "Terre de Jeux 2024". Ce label permet à chaque collectivité de bénéficier de la plateforme de promotion unique des Jeux, afin de mettre plus de sport dans la vie des habitants et contribuer ainsi au rayonnement de tout le territoire."



Eric FORTI
Président
**Chambre régionale de
l'économie sociale et
solidaire Île-de-France**

"L'économie sociale et solidaire (ESS) apporte chaque jour la preuve de sa pertinence et de la force de son modèle. Lors des périodes de doutes et de crises, son rôle est encore plus important. En effet, elle apporte la preuve qu'il est possible de produire et consommer autrement, de prendre soin les uns des autres et de l'environnement tout en décidant ensemble de façon démocratique. L'ESS crée de l'utilité sociale au lieu du simple profit. Dans cette création, l'interconnaissance et la co-construction avec les collectivités sont essentielles pour son développement. Notre partenariat avec la Métropole du Grand Paris, qui se traduit notamment par la publication de l'atlas de l'ESS du Grand Paris, s'inscrit dans le renforcement de ces liens au service du développement d'une économie sociale et solidaire indispensable au monde de demain.

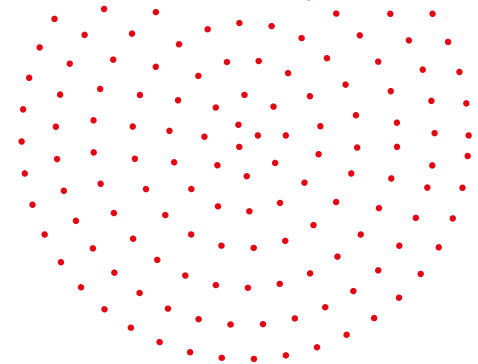


Michel GIORIA
Directeur régional Île-de-France
**Agence de l'environnement
et de la maîtrise d'énergie
(Ademe)**


 La mise en œuvre de la transition écologique est au cœur de la politique de la Métropole du Grand Paris. En matière de qualité de l'air avec la Zone à Faibles Émissions métropolitaine (ZFE), de rénovation énergétique du bâtiment avec le programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare), de développement de la chaleur renouvelable avec le schéma directeur énergie ou d'économie circulaire avec la plateforme des acteurs de l'économie circulaire. Tous ces sujets sont à l'agenda, avec une vision ambitieuse au service des maires et des communes comme en témoignent le soutien aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique et le futur programme de soutien au photovoltaïque. La Direction régionale de l'Ademe est fière de pouvoir contribuer à cette ambition à travers la convention partenariale avec la Métropole du Grand Paris préparée en 2019."



UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES
131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS
D'HABITANTS



Jacques GODRON
Président
**Club des entreprises
du Grand Paris**

 Les Prix du Grand Paris 2019 ont été l'un des grands moments de la vie de la métropole. Organisés en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, ils ont été une occasion unique de célébrer les valeurs métropolitaines du Grand Paris par des exemples concrets et vivants. Architecture, économie sociale et solidaire, urbanisme, mobilité, énergie... Dans tous ces domaines, des parrains emblématiques ont remis un prix aux heureux lauréats. La Métropole, par sa contribution à la réussite de cette manifestation, a conféré aux Prix du Grand Paris 2019 un prestigieux soutien. Et tous se rappelleront de l'émotion suscitée et de l'ovation faite au général Jean-Claude Gallet, commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, pour l'action héroïque de ses hommes dans le sauvetage de Notre-Dame."




Didier GONZALES
Président
BruitParif

"La lutte contre le bruit constitue un enjeu d'importance sur le territoire métropolitain. Les habitants perdent

en moyenne 10,1 mois de vie en bonne santé du fait de leur exposition aux nuisances sonores générées par les transports. Ainsi Bruitparif déploie toute son expertise pour accompagner la Métropole du Grand Paris dans son engagement en faveur de la qualité de l'environnement sonore. Après la réalisation des cartes de bruit et un diagnostic affiné, Bruitparif a contribué activement à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) adopté par la Métropole en fin d'année 2019. Le partenariat se poursuit avec le suivi des actions mises en œuvre sur le territoire. 



Hélène JACQUOT-GUIMBAL
Présidente par intérim
Université Gustave-Eiffel

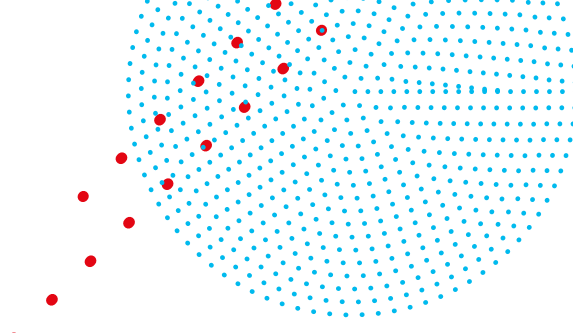
 L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifstarr), qui a fusionné avec cinq autres organismes pour devenir l'université Gustave-Eiffel, a créé une chaire dédiée à l'économie circulaire et au métabolisme urbain en partenariat avec la Métropole du Grand Paris. Cette chaire s'inscrit véritablement dans une logique gagnant-gagnant. Pour nous, l'ambition est de rendre les villes plus efficaces en énergie et en ressources. C'est un thème majeur. Par ailleurs, il est important que nos recherches s'ancrent dans le réel et soient discutées avec les acteurs de terrain. C'est pourquoi,

nous avons inscrit dans les statuts de l'université Gustave-Eiffel une mission importante d'appui aux politiques publiques. Nous espérons ainsi que les travaux en cours aident à la mise en œuvre de la stratégie de la Métropole du Grand Paris en matière d'économie circulaire. Nous croyons également beaucoup à la nécessité d'adapter les compétences aux nouveaux enjeux. C'est l'objectif du programme de formation de cette chaire."



Didier KLING
Président
**Chambre de commerce
et d'industrie**

"Au service des entreprises et de l'économie du territoire, la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France a fait de la coopération entre les principaux acteurs franciliens l'un des axes majeurs de sa stratégie de développement. La convention de partenariat que nous avons signée en 2019 avec la Métropole du Grand Paris est, à ce titre, exemplaire. Notre volonté commune est de faire en sorte que ce grand élan pour le rayonnement de la Région capitale, qui se construit autour du Grand Paris, soit synonyme d'opportunités pour la revitalisation de nos centres-villes et de leurs commerces, ainsi que pour la relance de l'activité des TPE-PME implantées en Île-de-France. 




Thierry LAJOIE
Directeur général
Grand Paris aménagement

“Parce que la fabrication urbaine est complexe, les modes de coopération sont par nature actifs, agiles et solides. Ils sont nourris de confiance et d’engagements au service des territoires du Grand Paris. Qu’il s’agisse de conduire, à la demande de la Métropole du Grand Paris et de la ville de Villeneuve-la-Garenne, une opération d’aménagement et de renouvellement urbain de grande envergure sur les secteurs Nord, Réniers et Litte ou de renaturer les berges de Yerres à Villeneuve-Saint-Georges, Grand Paris Aménagement se mobilise pour être au rendez-vous de l’ambition métropolitaine et des projets stratégiques du Grand Paris.



Karine LÉGER
Directrice générale
Airparif

 *La Métropole du Grand Paris est membre d’Airparif. Les actions menées en 2019 ont contribué à enrichir notre collaboration. Ainsi, dans le cadre de l’instauration de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine, Airparif a réalisé l’évaluation des impacts sur les émissions du trafic routier, la qualité de l’air et l’exposition des populations aux différents scénarios dans le périmètre intérieur de l’autoroute A86. Ces travaux se poursuivront en 2020 pour accompagner la Métropole dans la mise en place de la prochaine étape. Ils seront complétés par une expérimentation pilotée par Airlab, la plateforme d’innovation d’Airparif, autour des sciences comportementales, pour faciliter l’acceptabilité de ce dispositif. Outre ces actions et leur communication, Airparif travaille également avec la Métropole sur les enjeux du chauffage au bois, le croisement des nuisances air et bruit ainsi que le Guapo, une plateforme collaborative de coopération entre villes et métropoles à l’international.”*



Marianne LOURADOUR
Directrice régionale
Île-de-France de la Banque
des Territoires
**Caisse des dépôts
et consignations**

“Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris a construit un partenariat durable et confiant avec la Banque des Territoires. Dès 2017, avec l’organisation du premier appel à projets “Inventons la Métropole du Grand Paris”, ou encore en 2019 avec la signature du premier Aqua prêt GEMAPI, la Banque des Territoires s’est engagée auprès de la Métropole. En tant que partenaires du fonds Résilience Île-de-France et Collectivités, la Métropole et la Banque des Territoires ont montré leur capacité à se mobiliser pour faire face aux défis des territoires franciliens. Les perspectives de collaboration nouvelles sont riches et nombreuses pour les années à venir, et la Banque des Territoires sera aux côtés de la Métropole pour la soutenir.”





Franck MARGAIN
Président
Paris Région entreprises

 Nous sommes fiers de compter la Métropole du Grand Paris parmi nos membres fondateurs et de droit, avec le Conseil régional d'Île-de-France, l'État, Bpifrance financement, Business France et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France. En effet, la Métropole du Grand Paris est un acteur majeur de l'attractivité. Elle accueille plus de 80% des investissements internationaux de l'ensemble de la région sur son territoire. Nos collaborations sont nombreuses et croissantes: animation territoriale, promotion internationale, innovation ou encore économie circulaire. Nous partageons l'ambition commune de faire rayonner l'Île-de-France à l'international et de contribuer ainsi au développement du territoire métropolitain."




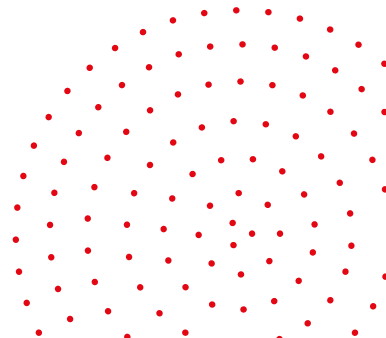
Christian NIBOUREL
Président
Paris Île-de-France
Capitale Économique

"Le projet du Grand Paris, accélérateur d'innovations, témoigne de l'ambition de la France à l'heure où toutes les grandes métropoles du monde cherchent des modèles de développement soutenable. Dans ce contexte, le projet du Grand Paris est un argument déterminant à la fois de notre attractivité et de notre rayonnement. Il donne à voir le dynamisme et le talent des entreprises qui le bâtissent autant que l'inventivité et la ténacité de ceux qui le conçoivent. En valorisant le Grand Paris dans le monde, nous nous confrontons aussi à d'autres modèles et y puisons une inspiration qui renforce sans cesse notre propre exigence. Paris Île-de-France Capitale Économique est fière d'être aux côtés de la Métropole du Grand Paris pour servir le rayonnement de ce projet exceptionnel et l'attractivité de notre territoire. 



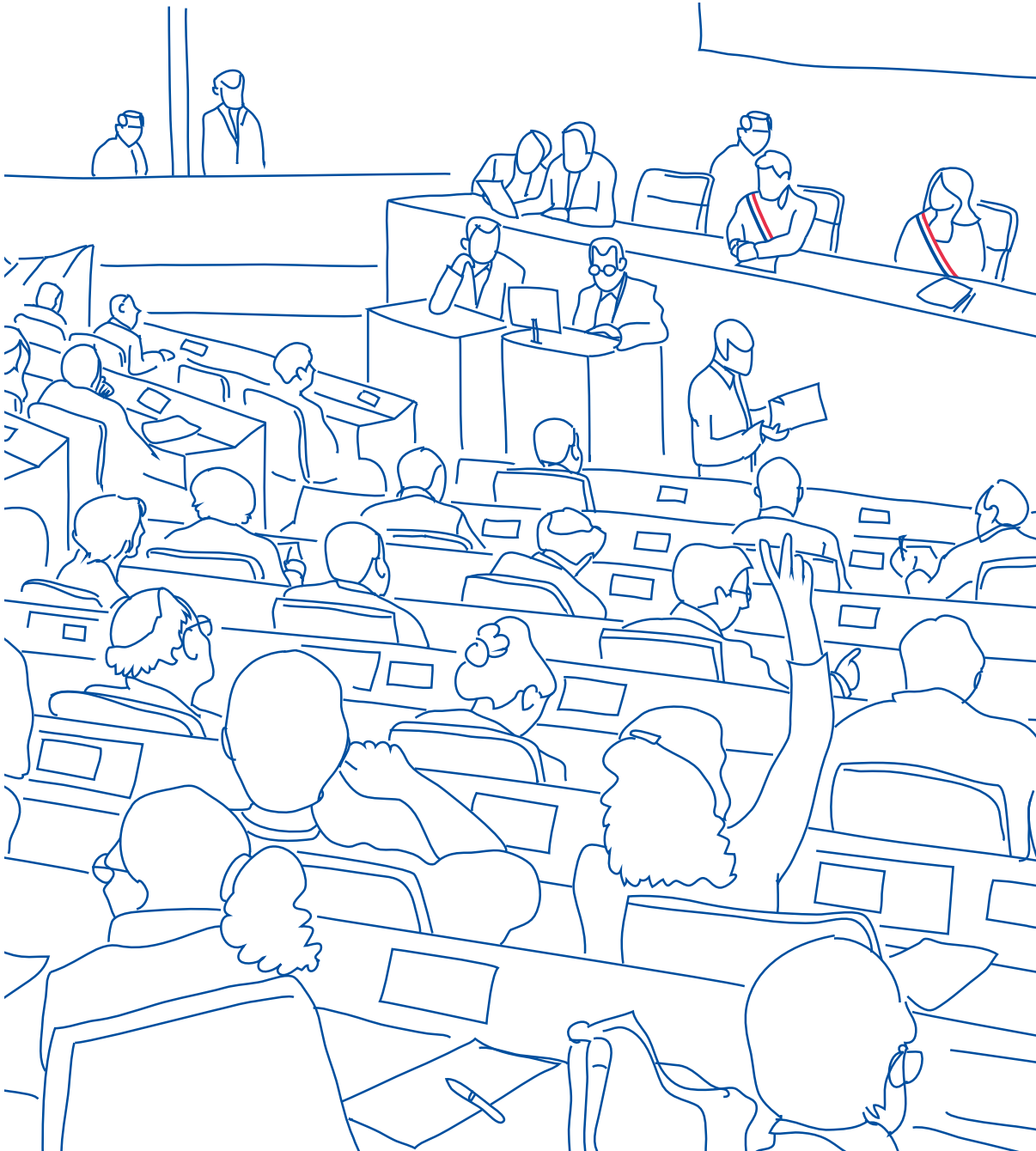
Jean-Luc VIDON
Président
Union sociale pour
l'habitat d'Île-de-France

 Environ un quart des habitants de la Métropole du Grand Paris vit dans un logement HLM. Pour les 500 000 demandeurs en attente, il est souvent le seul qui soit accessible financièrement. L'habitat social est essentiel à la dynamique et à l'attractivité métropolitaine. Il doit être présent sur l'ensemble de son territoire. Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), en cours de finalisation, fixera des objectifs à l'ensemble des acteurs. Il doit être ambitieux et permettre de construire davantage de logements abordables. La réhabilitation énergétique, la rénovation urbaine, la capacité à favoriser les mobilités constituent également pour l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France des axes forts de partenariat avec la Métropole du Grand Paris."





UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE





UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE ET EFFICACE

LES ÉLUS

La Métropole du Grand Paris compte plusieurs instances, composées d'élus qui proposent, débattent et délibèrent sur tous les sujets métropolitains. Tous ces élus sont maires, adjoints ou conseillers de l'une des communes de la Métropole.

LE PRÉSIDENT

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseillers et Conseillères métropolitains au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Il réunit le Conseil, fixe son ordre du jour, prépare et exécute ses délibérations. Il en va de même pour le Bureau. Par ailleurs, le Président ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Enfin, il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des maires, la Conférence des présidents de territoire ainsi que la Conférence des présidents de groupes.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris sont élus par les Conseillers métropolitains au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

LE BUREAU

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 10 Conseillers délégués représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Il s'agit d'une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. De même, il examine l'ordre du jour et les projets de délibération devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. D'une manière générale, le Bureau se prononce sur toutes les questions relevant des compétences de la Métropole. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

EN 2019, **190** DÉLIBÉRATIONS
ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LE CONSEIL
MÉTROPOLITAIN (CONTRE 137 EN 2018)

ET **79** DÉLIBÉRATIONS ONT ÉTÉ
ADOPTÉES PAR LE BUREAU
MÉTROPOLITAIN (CONTRE 47 EN 2018)

LE CONSEIL

Le Conseil, qui est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris, règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 209 conseillers métropolitains désignés par les Conseils municipaux des 131 communes membres, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Au minimum, un représentant par commune est désigné. Compte tenu de son poids démographique, la Ville de Paris en a désigné 60. En 2019, cinq conseils métropolitains et 190 délibérations ont été adoptées par cette instance.

LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de cinq groupes politiques :

- Républicains et divers droite, présidé par Éric CÉSARI ;
- Socialistes et divers gauche, présidé par Catherine BARATTI-ELBAZ puis Emmanuel GREGOIRE ;
- Union des Démocrates et Indépendants, Union centriste, présidé par Ivan ITZKOVITCH ;
- Front de gauche et citoyens, présidé par Stéphanie DAUMIN puis Stéphane BEAUDET ;
- Alternative écologiste, sociale et citoyenne, présidé par Yves CONTASSOT.

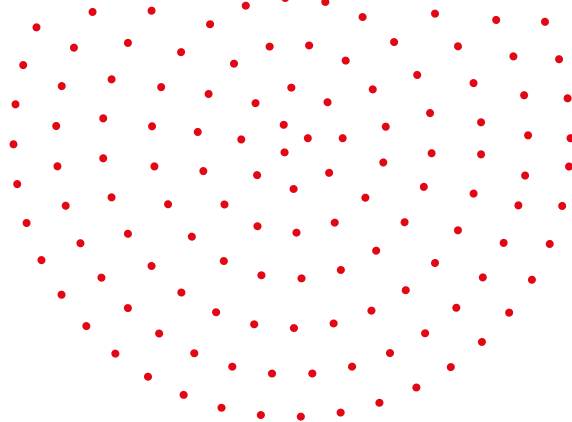
Règlement intérieur du Conseil
métropolitain adopté le 8 juin
2016





UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE ET EFFICACE

LES MEMBRES DU BUREAU*



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison

1 Président
20 Vice-Présidents
10 Conseillers délégués

VICE-PRÉSIDENTS



Anne HIDALGO
Maire de Paris
1^{re} Vice-Présidente
Relations
internationales
et grands
événements



Georges SIFFREDI
Maire
de Châtenay-Malabry
Aménagement
du territoire
métropolitain



André SANTINI
Maire d'Issy-
les-Moulineaux
Stratégie
économique



Patrick BRAOUZEC
Conseiller municipal
de Saint-Denis
Relations avec les
établissements
de coopération
intercommunale de
Grande couronne,
coopération entre
les territoires et
logistique



Éric CESARI
Adjoint au Maire
de Courbevoie
Immobilier
d'entreprises
et quartiers
d'affaires
Président
du groupe
Les Républicains
et divers droite



Daniel GUIRAUD
Maire
des Lilas
Stratégie
environnementale
et développement
des réseaux
énergétiques



Manuel AESCHLIMANN
Maire
d'Asnières-sur-Seine
Communication
et information
citoyenne



Daniel BREUILLER
Conseiller municipal
d'Arcueil
Patrimoine naturel
et paysager,
politique de
la nature et
agriculture en ville



Michel LEPRÊTRE
Adjoint au Maire
de Vitry-sur-Seine
Politiques
territoriales de
l'habitat



Laurent RIVOIRE
Maire
de Noisy-le-Sec
Développement
sportif



Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-
Maur-des-Fossés
Gestion des
milieux aquatiques
et prévention des
inondations



Olivier KLEIN
Maire
de Clichy-sous-Bois
Habitat
et mixité



Daniel-Georges COURTOIS
Conseiller
de Paris
Numérique et
métropole
intelligente



Xavier LEMOINE
Maire
de Montfermeil
Économie
circulaire,
économie
collaborative et
économie sociale
et solidaire



Jean-Pierre BARNAUD
Maire
de Chennevières-
sur-Marne
Mobilités et
circulations
douces



Richard DELL'AGNOIA
Maire
de Thiais
Zones d'activités
et grands
équipements



Jean-Yves LE BOUILLONNET
Conseiller municipal
de Cachan
Finances



Denis CAHENZLI
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois
Amélioration
du parc immobilier
bâti



Patrick BEAUDOUIN
Maire
de Saint-Mandé
Promotion et
développement du
tourisme



Danièle PREMEL
Conseillère
de Paris
Développement
culturel

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Frédérique CALANDRA
Maire du 20^e arr.
Rapporteuse
spéciale en charge
de l'évaluation
de l'action
métropolitaine



Valérie MAYER-BLIMONT
Adjointe au Maire
de Santeuil
déléguée
auprès du
Président



Patrice LECLERC
Maire
de Gennevilliers
Industries durables
et innovantes



William DELANNOY
Maire
de Saint-Ouen
Services et
commerces
de proximité



Carine PETIT
Maire du 14^e arr.
de Paris
Réduction des
inégalités



Denis BADRE
Conseiller municipal
de Ville-d'Avray
Budget



Christian DUPUY
Maire
de Suresnes
Politique du
logement



Jacques-Alain BÉNISTI
Maire
de Villiers-sur-Marne
Mise en œuvre
des mesures de
lutte contre les
nuisances sonores
et aéroportuaires



Geoffroy BOULARD
Maire
du 17^e arr. de Paris
Affaires générales
et administratives



Pierre-Etienne MAGE
Maire
de Villemomble
Relations avec les
services publics
urbains du Grand
Paris



UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE ET EFFICACE

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS*



**Sylvie
ALTMAN**
Maire de Villeneuve-
Saint-Georges



**Marie-Hélène
AMIABLE**
Maire de Bagneux



**François
ASENSI**
Maire de Tremblay-en-France



**Éric
AZIÈRE**
Conseiller
de Paris



**Marinette
BACHE**
Conseillère
de Paris



**Pierre-
Christophe
BAGUET**
Maire de Boulogne-
Billancourt



**Dominique
BAILLY**
Maire
de Vaujours



**Catherine
BARATTI-
ELBAZ**
Maire du 12^e arr.
de Paris
Présidente du
groupe socialistes
et divers gauche
(jusqu'en février
2019)



**Julien
BARGETON**
Adjoint
à la Maire de Paris



**Christiane
BARODY-
WEISS**
Maire de Marnes-
la-Coquette



**Françoise
BAUD**
Maire
de Valenton



**Jacques
BAUDRIER**
Conseiller
de Paris



**Pascal
BEAUDET**
Conseiller municipal
d'Aubervilliers
Président
du groupe Front de
gauche et citoyens



**Jacqueline
BELHOMME**
Maire
de Malakoff



**David
BELLIARD**
Conseiller
de Paris



**Zacharia
BEN AMAR**
Adjoint au Maire
de Nanterre



**Sébastien
BENETEAU**
Adjoint au Maire
de Savigny-Sur-Orge



**Éric
BERDOATI**
Maire
de Saint-Cloud



**Jean-Didier
BERGER**
Maire
de Clamart



**Jean-Didier
BERTHAULT**
Conseiller
de Paris



**Florence
BERTHOUT**
Maire du 5^e arr.
de Paris



**Patrice
BESSAC**
Maire
de Montreuil



**Patrick
BLOCHE**
Adjoint
à la Maire de Paris



**Julie
BOILLOT**
Conseillère
de Paris



**Jean-Paul
BOLUFER**
Adjoint
à la Maire de Colombes



**Nicolas
BONNET-
OULALDJ**
Conseiller de Paris



**Alain
BORTOLAME-
OLLI**
Maire
de Villeneuve-
la-Garenne



**Céline
BOULAY-
ESPÉRONNIER**
Conseillère
de Paris



**Philippe
BOUYSSOU**
Maire
d'Ivry-sur-Seine



**Galla
BRIDIER**
Adjointe
à la Maire de Paris



**Jean-Bernard
BROS**
Adjoint
à la Maire de Paris



**Ian
BROSSAT**
Adjoint
à la Maire de Paris



**Colombe
BROSSE L**
Adjointe
à la Maire de Paris



**Christian
CAMBON**
Conseiller municipal
de Saint-Maurice,
Sénateur
du Val-de-Marne



**Vincent CAPO-
CANELLAS**
Conseiller municipal
du Bourget,
Sénateur de
la Seine-Saint-Denis



**Gilles
CARREZ**
Conseiller municipal
de Perreux-Sur-Marne,
Député
du Val-de-Marne



**Luc
CARVOUNAS**
Conseiller municipal
d'Alfortville,
Député du
Val-de-Marne



**Laurent
CATHALA**
Maire
de Créteil



**Sylvie
CEYRAC**
Conseillère de Paris



**Régis
CHARBONNIER**
Maire
de Boissy-Saint-Léger

*En décembre 2019



Raymond CHARRESSON
Maire
de Rungis



Jacques CHAUSAT
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois



Marie CHAVANON
Maire
de Fresnes



Hervé CHEVREAU
Maire
d'Épinay-sur-Seine



Marie-Carole CIUNTU
Maire
de Sucy-en-Brie



Yves CONTASSOT
Conseiller de Paris
Président du
groupe Alternative
écologiste, sociale
et citoyenne



Gérard COSME
Maire
du Pré-Saint-Gervais
(jusqu'en mai 2018)



Jérôme COUMET
Maire du 13^e arr.
de Paris



Rolin CRANOLY
Maire
de Gagny



François DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
de Paris



Philippe DALLIER
Conseiller municipal
des Pavillons-sous-Bois,
Sénateur de la
Seine-Saint-Denis



Stéphanie DAUMIN
Maire de Chevilly-Larue



Claire DE CLERMONT-TONNERRE



Jean-Baptiste DE FROMENT
Conseiller
de Paris



Marie-Pierre DE LA RONCIÈRE
Conseillère
de Paris



Grégoire DE LA RONCIÈRE
Maire
de Sèvres



Stéphane DE PAOLI
Maire
de Bobigny



Marielle DE SARNEZ
Conseillère
de Paris



Thierry DEBARRY
Adjoint au Maire
de Villecresnes



Christian DEMUYNCK
Maire
de Neuilly-Plaisance



Tony DI MARTINO
Maire
de Bagnolet



Patrick DONATH
Maire
de Bourg-la-Reine



Olivier DOSNE
Maire
de Joinville-le-Pont



Patrick DOUET
Maire
de Bonneuil-sur-Marne



Didier DOUSSET
Maire
du Plessis-Trévise



Carole DRAI
Adjointe au Maire de
Saint-Maur-des-Fossés



Julien DUMAINE
Conseiller municipal
d'Athys-Mons



Corentin DUPREY
Conseiller municipal
de Saint-Denis



Nathalie FANFANT
Conseillère
de Paris



Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire
de La Queue-en-Brie



Christian FAUTRE
Maire
de Champigny-
Sur-Marne



Yvan FEMEL
Maire
de Noisieu



Léa FILOCHE
Conseillère
de Paris



Michel FOURCADE
Maire
de Pierrefitte-
sur-Seine



Vincent FRANCHI
Adjoint
à la Maire de Puteaux



J. Christophe FROMANTIN
Maire
de Neuilly-sur-Seine



Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire
de Paris



Stéphane GATIGNON
Maire de Sevran



Bernard GAUDUCHEAU
Maire de Vanves



Jacques GAUTIER
Maire
de Garches



Jean-Michel GENESTIER
Maire
du Raincy



Sylvie GERINTE
Maire
de Marolles-en-Brie



Jean-Jacques GIANNESINI
Conseiller
de Paris



Hervé GICQUEL
Maire
de Charenton-le-Pont



Christophe GIRARD
Adjoint
à la Maire de Paris



Jérôme GLEIZES
Conseiller de Paris



Didier GONZALES
Maire
de Villeneuve-Le-Roi



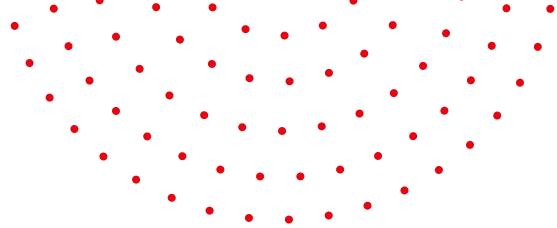
Nicole GOUETA
Maire
de Colombes



Philippe GOUJON
Maire du 15^e arr.
de Paris



Emmanuel GRÉGOIRE
1^{er} Adjoint
à la Maire de Paris
Président du groupe
Socialistes et divers
gauche
(depuis février 2019)



Éric GRILLON
Maire
d'Ablon-sur-Seine



Didier GUILLAUME
Maire de
Choisy-le-Roi



Jean-Jacques GUILLET
Maire
de Chaville



François HAAB
Conseiller
de Paris



Marie-Laure HAREL
Conseillère
de Paris



Éric HELARD
Conseiller
de Paris



Michel HERBILLON
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort,
Député
du Val-de-Marne



Frédéric HOCQUARD
Adjoint à la Maire
de Paris



Thierry HODENT
Conseiller
de Paris



Ivan ITZKOVITCH
Adjoint au Maire
de Rosny-sous-Bois
Président du groupe
Union des Démocrates
et Indépendants,
Union centriste



Christine JANODET
Maire
d'Orly



Patrick JARRY
Maire
de Nanterre



Vincent JEANBRUN
Maire
de L'Haÿ-les-Roses



Halima JEMNI
Conseillère
de Paris



Bruno JULLIARD
Conseiller de Paris



Carinne JUSTE
Maire
de Villetaneuse



Philippe JUVIN
Maire
de La Garenne-
Colombes



Jérôme KARKULOWSKI
Adjoint au Maire
de Levallois



Jean-Claude KENNEDY
Maire
de Vitry-sur-Seine



Marie KENNEDY
Adjointe
au Maire
de Champigny-
sur-Marne



Bertrand KERN
Maire
de Pantin



Laurent LAFON
Maire
de Vincennes



Jean-Christophe LAGARDE
Conseiller municipal
de Drancy, Député de
la Seine-Saint-Denis



Nathalie LALLIER
Adjointe au maire
de Paray-Vieille-Poste



Jean-François LAMOUR
Conseiller
de Paris



Philippe LAURENT
Maire
de Sceaux



Christine LAVARDE
Conseillère municipale
de Boulogne-
Billancourt, Sénatrice
des Hauts-de-Seine



Franck LE BOHELLEC
Maire
de Villejuif



François LE CLEC'H
Adjoint au Maire de
Rueil-Malmaison



Françoise LECOUFLE
Maire
de Limeil-Brevannes



Catherine LECUYER
Conseillère
de Paris



Éric LEJOINDRE
Maire
du 18^e arr.
de Paris



Marie-Christine LEMARDELEY
Adjointe
à la Maire de Paris



Etienne LENGEREAU
Maire
de Montrouge



Marie-Pierre LIMIGE
Adjointe
au Maire de Courbevoie



Jacques MAHÉAS
Maire
de Neuilly-sur-Marne



Hervé MARSEILLE
Conseiller municipal
de Meudon,
Sénateur
des Hauts-de-Seine



Brigitte MARSIGNY
Maire
de Noisy-le-Grand



Jacques JP MARTIN
Maire
de Nogent-sur-Marne



Pierre-Yves MARTIN
Maire
de Livry-Gargan



Claire MAYOLY-FLORENTIN
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine



Fadila MEHAL
Conseillère
de Paris



Thierry MEIGNEN
Maire
du Blanc-Mesnil



Virginie MICHEL-PAULSEN
Maire
de Vaucluse



Jean-Louis MISSIKA
Adjoint à la Maire
de Paris



Philippe MONGES
Adjoint au Maire
de l'Île-Saint-Denis



Joëlle MOREL
Conseillère
de Paris



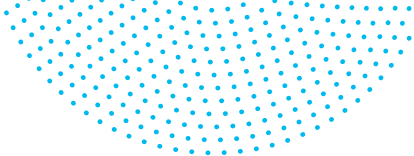
Georges MOTHRON
Maire
d'Argenteuil



Gauthier MOUGIN
Adjoint au Maire de
Boulogne-Billancourt



Rémi MUZEAU
Maire
de Clichy-la-Garenne



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire de Paris



Jean-Charles NÈGRE
Conseiller municipal de Montreuil



Frédéric NICOLAS
Conseiller municipal de Dugny



Jean-Marc NICOLLE
Maire du Kremlin-Bicêtre



Pascal NOURY
Maire de Morangis



Anne-Constance ONGHENA
Conseillère de Paris



Philippe PEMEZEC
Conseiller municipal de Plessis-Robinson, Sénateur des Hauts-de-Seine



Mao PÉNINGOU
Conseiller de Paris



Gilles POUX
Maire de La Courneuve



Raphaëlle PRIMET
Conseillère de Paris



Robin REDA
Conseiller municipal de Juvisy-sur-Orge, Député de l'Essonne



Yves RÉVILLON
Maire de Bois-Colombes



Laurent RUSSIER
Maire de Saint-Denis



Gilles SAVRY
Adjoint au Maire d'Argenteuil



Éric SCHLEGEL
Maire de Gournay-sur-Marne



Jean-Pierre SCHOSTECK
Maire de Châtillon



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormeson-sur-Marne



Jean-Yves SÉNANT
Maire d'Antony



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire de Créteil



Jean-Pierre SPILBAUER
Maire de Bry-sur-Marne



Dominique STOPPA-LYONNET
Conseillère de Paris



Anne TACHÈNE
Conseillère de Paris



Azzedine TAÏBI
Maire de Stains



Sylvine THOMASSIN
Maire de Bondy



Yves THOREAU
Adjoint au Maire de Mandres-les-Roses



Patricia TORDJMAN
Maire de Gentilly



Ludovic TORO
Maire de Coubron



Georges URLACHER
Maire de Périgny-sur-Yerres



Martine VALLETON
Maire de Villepinte



Corinne VALLS
Maire de Romainville



Sophie VALLY
Adjointe à la Maire d'Aubervilliers



Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr. de Paris



Pauline VÉRON
Adjointe à la Maire de Paris



Dominique VERSINI
Adjointe à la Maire de Paris



Alexandre VESPERINI
Conseiller de Paris

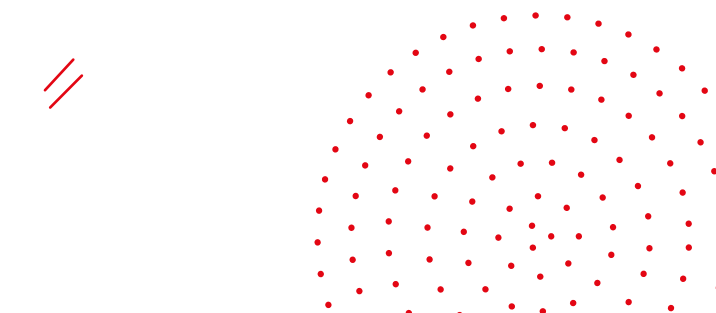


Jean-Marie VILAIN
Maire de Viry-Châtillon



Jean-François VOGUET
Conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois

Au total **209**
conseillers
métropolitains





LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris peut former des commissions spéciales ou permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions, qui sont des espaces de dialogue, émettent des avis préalables sur les décisions présentées au Bureau et au Conseil métropolitain.



LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances, présidée par Gilles CARREZ, Député du Val-de-Marne et Conseiller métropolitain, travaille en étroite collaboration avec Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président aux Finances et Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget.

La commission des finances s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2019. Elle a notamment étudié la réalisation d'un audit du circuit financier métropolitain issu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Les élus de la commission ont également souhaité que les analyses des flux métropolitains depuis la création de la Métropole soient mises en perspective au regard des évolutions législatives en matière financière et fiscale. La commission a par ailleurs proposé des modalités de gouvernance de l'étude, associant les communes et les territoires.

Les élus ont également poursuivi l'analyse de la dynamique de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En 2019, l'augmentation du produit perçu a tout juste permis de couvrir le coût du rôle d'amortisseur joué par la Métropole, qui a dû assumer simultanément de nouvelles baisses de dotation compensées aux territoires. Dans le cadre du dispositif transitoire mis en place par la loi de finances pour 2019, la Métropole a maintenu le reversement de la dotation d'intercommunalité aux établissements publics territoriaux auxquels elle n'a en revanche pas versé de dotation de soutien à l'investissement territorial.

Enfin, la commission a poursuivi le travail de mise en œuvre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), en proposant une modification de son règlement pour assurer une meilleure articulation entre les différents dispositifs de la Métropole du Grand Paris. La commission a ainsi proposé qu'un

même projet ne puisse être subventionné par le FIM s'il a déjà été financé par un autre dispositif métropolitain au cours des douze derniers mois.



LA COMMISSION PROJET MÉTROPOLITAIN

Présidée par Jacques Jean-Paul MARTIN, Conseiller métropolitain, la commission projet métropolitain, élargie à l'ensemble des commissions, a participé en 2019, à l'élaboration du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain et, notamment, au document d'orientations et d'objectifs ainsi qu'au cahier de recommandations du plan local d'urbanisme intercommunal.



LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Présidée par Sylvine THOMASSIN, Maire de Bondy et Conseillère métropolitaine, la commission développement économique et attractivité compte 32 membres. En 2019, elle s'est réunie à cinq reprises et a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées. Elles ont porté notamment sur l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier; les conventions de partenariat et d'adhésion avec Les Canaux ou encore à l'Institut national de l'économie circulaire (Inec); le partenariat pour la chaire "territoires et économie circulaire"; les conventions d'objectifs et de financement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France; la convention d'objectifs et de financement avec les associations de développement économique que sont Paris Île-de-France capitale économique, Paris&Co, Paris Europlace, "Choose Paris Region"; la convention d'objectifs et de financement avec la Métropole du Grand



Paris et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress Île-de-France); l'organisation de la Nuit blanche métropolitaine ou encore la définition de l'intérêt métropolitain d'un soutien financier pour le projet du Colisée à Tremblay-en-France.

Dans le cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris, la commission a également suivi l'avancement des travaux des actions menées dans les domaines du développement économique, culturel et numérique.

LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La commission développement durable et environnement est présidée par Robin REDA, Député de l'Essonne et Conseiller métropolitain.

En 2019, les élus membres de la commission se sont réunis cinq fois et ont examiné plus de 70 rapports dans le cadre des compétences opérationnelles de la Métropole en matière d'environnement et d'amélioration du cadre de vie. La commission a ainsi étudié les rapports portant sur la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine et le dispositif "Métropole roule propre!", l'avis sur le plan climat de Paris, l'organisation des Rencontres agricoles du Grand Paris, l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et des conventions de financement de murs anti-bruit, la prévention des inondations avec le financement des études du projet de La Bassée ou la réouverture de rus, le concours des miels, le développement de Vélib' Métropole ou encore le soutien à la rénovation des logements par les Agences locales de l'énergie et du climat (Alec).

LA COMMISSION HABITAT-LOGEMENT

La commission habitat-logement, présidée par Patrick JARRY, Maire de Nanterre et Conseiller métropolitain, s'est réunie à trois reprises en 2019, en présence des membres du Bureau métropolitain délégués à la politique de l'habitat : Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la mixité ; Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et à la résorption de l'habitat insalubre ; Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué au suivi des Politiques territoriales de l'habitat ; Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du logement.

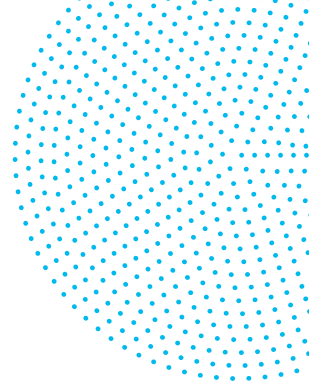
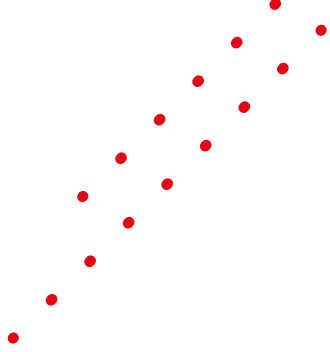
La commission habitat-logement a examiné les évolutions du projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), arrêté une première fois le 28 juin 2018, dans la perspective d'une présentation au Conseil métropolitain pour un second arrêt.

Par ailleurs, la commission a examiné :

- trois projets de délibération destinés à porter à la connaissance du Préfet de la Région Île-de-France un avis sur des propositions d'exemption à l'application de la loi relative à la Solidarité et renouvellement urbains (SRU) pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Paray-Vieille-Poste et Villeneuve-le-Roi sur le fondement du critère d'inconstructibilité de plus de 50 % du territoire urbanisé ;
- deux projets de délibération concernant l'entrée au capital de la société Soreqa et la désignation de deux représentants au sein de son conseil d'administration ;
- un projet de délibération sur le financement d'un projet d'habitat adapté pour les gens du voyage à Clichy-sous-Bois à hauteur de 500 000 euros.

Enfin, le travail de la commission a porté sur les projets de délibérations suivants :

- opération de résorption de l'habitat insalubre d'intérêt métropolitain à Nanterre ;
- convention opérationnelle pour le traitement du secteur Lénine-Poincaré à Nanterre ;



- approbation du traité de concession entre la Métropole du Grand Paris et l'aménageur Soreqa relatif au traitement du secteur Lénine-Poincaré ;
- financement du dispositif Veille et observatoire des copropriétés pour les territoires Paris-Ouest La Défense et Paris Terres d'envol ;
- financement du dispositif plan de sauvegarde de la copropriété Les Caravelles pour Le Blanc-Mesnil et le territoire Paris Terres d'envol ;
- désignation des représentants à l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (Affil) ;
- conventionnement au programme national de Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare) entre la Métropole du Grand Paris et l'État.



LA COMMISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La commission Aménagement numérique, nouvelles technologies, recherche et développement s'est réunie deux fois en 2019. Le travail de la commission, présidée par Anne TACHENE, Conseillère métropolitaine, a permis d'aboutir à l'élaboration du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) et son adoption à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 21 juin 2019. La feuille de route pour les deux ans à venir conforte le rôle de la Métropole du Grand Paris comme centre de ressources pour la transition numérique des collectivités qui la composent et la priorité donnée à la question de l'inclusion numérique.



LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Présidée depuis le 19 mars 2018 par Philippe MONGES, Adjoint au maire de l'Île-Saint-Denis, Conseiller métropolitain, la commission aménagement s'est réunie cinq fois en 2019. Outre

l'examen des points inscrits à l'ordre du jour des différents conseils métropolitains, elle s'est investie sur plusieurs sujets :

- le suivi de la procédure du SCoT métropolitain ;
- les conséquences de la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement, et notamment les modalités de transfert et de création des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain telles que les opérations de Noisy-Grand et Livry-Gargan ;
- le suivi des procédures relatives au Centre Aquatique Olympique (CAO) et à la ZAC Plaine Saulnier ;
- le soutien financier d'intérêt métropolitain d'opérations d'équipements structurants telles que le Colisée à Tremblay-en-France ou le franchissement urbain de Pleyel à Saint-Denis.



LA COMMISSION SANTÉ

La commission Santé de la Métropole du Grand Paris a été créée en 2019. Elle est présidée par Ludovic TORO, Maire de Coubron, Président de l'Observatoire régional de la santé (ORS).

Elle réunit des élus des différents groupes politiques, préside des auditions et conseille le Président et la direction générale de la Métropole sur toutes les politiques et les principaux enjeux de santé publique.

Plusieurs politiques publiques mises en œuvre par la Métropole concourent directement ou indirectement à l'amélioration de la santé des habitants. Les documents de planification, et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) ou encore le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), prennent en compte ces enjeux en matière d'aménagement et d'urbanisme, de logement ou d'alimentation. L'ensemble des actions de la Métropole visant à réduire la pollution atmosphérique ou le bruit dans l'environnement, favoriser les mobilités actives et une alimentation de qualité, participent à l'augmentation de l'espérance de vie, à la réduction des inégalités sociales ou territoriales et à l'amélioration de la santé des habitants.



LES INSTANCES CONSULTATIVES

La Métropole du Grand Paris a deux instances consultatives qui ont vocation à débattre, informer et rendre des avis sur les projets qu'elle mène : la Conférence des Maires et le Conseil de Développement.

CONFÉRENCE DES MAIRES

Organisée par l'article L.5219-7 du code général des collectivités territoriales et précisée à l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris, la Conférence des maires est une instance consultative qui débat du programme d'action de la Métropole. Elle comprend l'ensemble des 131 maires des communes membres et se réunit au moins une fois par an. Dans le cadre de l'élaboration des différents documents programmatiques métropolitains, le Président convoque régulièrement la Conférence des Maires, en accord avec le Bureau, afin de préparer dans les meilleures conditions les grandes étapes de la planification stratégique de la Métropole du Grand Paris.

En 2019, la Conférence des Maires s'est réunie à deux reprises. Le 20 mars pour la nouvelle délibération du Conseil métropolitain portant sur l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), et le 18 avril pour la présentation du projet de document d'orientation et d'objectifs, ainsi que la cartographie afférente du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain (SCoT).

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Présidé par Méka BRUNEL, Directrice générale de Gecina, le Conseil de Développement (CoDev) assure une fonction consultative sur les principales orientations de la Métropole. Il est saisi

par le Président de la Métropole du Grand Paris pour émettre un avis, ou s'autosaisit sur toute question relevant des compétences de la Métropole.

En 2019, le CoDev a été sollicité pour engager une réflexion sur le futur plan biodiversité et nature en ville afin qu'il produise un avis documenté en vue de sa réalisation. L'avis a été préparé par un groupe de travail composé de 18 membres dont 17 volontaires du Conseil de Développement (CoDev) et une personnalité experte invitée. La présentation de la saisine a été introduite le 11 février 2019 par Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué au Patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville. Le groupe de travail ainsi constitué s'est réuni sept fois durant l'année et a auditionné six personnalités : Jonathan FLANDIN (Agence régionale biodiversité), Antoine CADI (CDC Biodiversité), Luc ABADDIE (Université Pierre et Marie-Curie), Angevine MASSON (AgroParisTech), Guillaume LEMOINE (Établissement public foncier des Hauts-de-France), Pierre DARMET (Jardins de Gally, association CIBI). Enfin, le groupe de travail a tiré profit de la conférence plénière de Marc BARRA (Agence régionale de biodiversité) organisée le 19 mars 2019.

L'avis du CoDev qui a été rendu définit le concept de nature qui combine les milieux, les organismes vivants et les écosystèmes qu'ils forment. L'avis du CoDev rend compte de l'inégale répartition des espaces verts sur le territoire métropolitain ainsi que la faiblesse des surfaces naturelles. Par

ailleurs, il identifie quatre enjeux de la nature en ville sur la santé et le bien-être des humains, le réchauffement climatique, la lutte contre la perte de la biodiversité et son intérêt sur le plan économique notamment en matière de santé et de diminution de la mortalité. Enfin, l'avis définit 11 axes d'orientation stratégique et propose un plan décliné en trois séries d'action : santé publique, préservation de la biodiversité, adaptation aux dérèglements climatiques. Cet avis a été complété par la production d'une formation en ligne sur cette thématique. Il est publié sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris.

Le CoDev, qui s'autosaisit régulièrement sur de nouveaux sujets susceptibles de contribuer au développement d'une métropole résiliente, a également étudié en 2019 la question de la réindustrialisation des territoires. Cette auto-saisine du CoDev, initialement intitulée *Fabriquer en ville*, et l'avis en résultant, intitulé *Stratégie pour une métropole productive*, a été adopté le 10 février 2020. Ce dernier présente des recommandations pour accueillir et maintenir des activités productives sur le territoire métropolitain.



Les avis complets du CoDev en téléchargement sur le site metropolegrandparis.fr > Découvrir sa gouvernance



UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE ET EFFICACE

LES INSTANCES DE COOPÉRATION

La Métropole du Grand Paris s'est dotée de trois instances de coopération qui favorisent le dialogue avec les territoires, les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes et les services urbains.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES TERRITOIRES

La Conférence des présidents des territoires est une instance de coordination et d'harmonisation réunissant le Président de la Métropole, la Maire de Paris et les Présidents des territoires qui composent la Métropole. Cette Conférence constitue un espace d'échanges et de dialogue. Elle permet d'associer les territoires à l'élaboration des documents stratégiques métropolitains et définit les modalités d'exercice des compétences entre la Métropole et les territoires, selon le principe de subsidiarité.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE LIMITROPHES

Afin de limiter les effets de seuil et de répondre aux défis de l'aménagement des grands territoires périurbains, la Métropole du Grand Paris collabore avec tous ses territoires limitrophes. Dans ce cadre, le Président de la Métropole peut conclure des contrats de coopération métropolitaine avec chacun d'entre eux.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES SERVICES URBAINS DU GRAND PARIS

En partenariat avec les services publics urbains du Grand Paris, la Métropole œuvre sur la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'économie circulaire, l'insertion des grands équipements métropolitains en zone dense ou encore l'adaptation du changement climatique. Cette conférence réunit le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siapp), le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep), le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec), le Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la région parisienne (Syctom), l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB) ainsi qu'un représentant de la Ville de Paris.

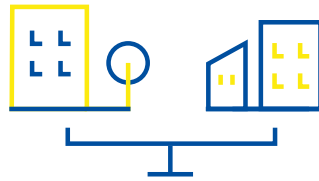


LES ACTIONS

Une métropole utile



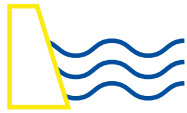
Attractivité et rayonnement



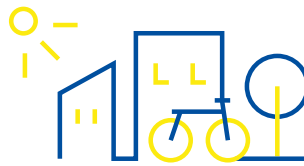
Rééquilibrage territorial



Développement économique et déploiement d'actions de proximité



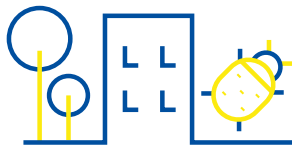
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



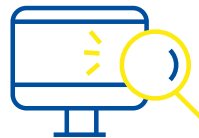
Amélioration du cadre de vie



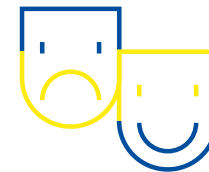
Transition énergétique



Retour de la nature en ville et préservation de la biodiversité



Innovation et numérique

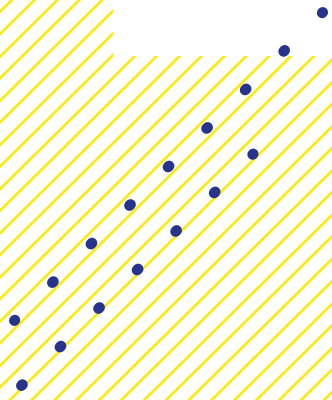


Développement culturel



ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport ou encore l'architecture.





"INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS"

"Inventons la Métropole du Grand Paris" s'est imposé comme le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe. Les deux éditions ont suscité une immense mobilisation, preuve de l'attractivité du territoire métropolitain. Aujourd'hui, les projets sont entrés dans une phase opérationnelle.



Le 19 juin 2019, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a ouvert la cérémonie d'annonce des finalistes de la deuxième édition "Inventons la Métropole du Grand Paris".

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a dévoilé les 23 lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" qui s'est tenu le 19 juin 2019 au Théâtre Mogador à Paris. Près de 1 300 personnes ont assisté à cet événement.

23 LAURÉATS



Entamée en 2017, cette deuxième édition a rassemblé 27 sites, proposés par 21 maires de la Métropole du Grand Paris. Après 18 mois de consultation, les jurys de sélection des 85 groupements finalistes se sont réunis du 13 mai au 5 juin 2019 pour analyser les candidatures.

À l'issue des auditions, 23 projets ont été retenus ouvrant la voie aux futures négociations entre les équipes lauréates et les collectivités participantes.

L'inventivité et l'expertise des groupements de professionnels réunissant architectes, promoteurs, investisseurs, utilisateurs et start-up, ont permis l'émergence de projets innovants, intégrés et financés.

UN CONCOURS UNIQUE

Cette deuxième édition a rassemblé de nombreux partenaires institutionnels qui ont accompagné la Métropole et les communes dans la démarche. Parmi eux, l'État, la Banque des Territoires, l'Établissement public foncier d'Île-de-France, la SNCF, la RATP. Au total, ce sont 475 000 m² supplémentaires qui seront aménagés dans les prochaines années, dont 200 000 m² de logements, 66 000 m² de bureaux, 63 000 m² d'activités et 47 000 m² de commerces.

 Le plus grand concours européen d'architecture et d'urbanisme 

Par leur programmation audacieuse et diversifiée (logements mixtes et inter-générationnels, activités industrielles et artisanales, bâtiments tertiaires réversibles...), les projets retenus vont contribuer à réinventer les modes d'habiter et de travailler tout en contribuant au retour de la nature en ville. Ils vont créer de nouvelles destinations métropolitaines qui feront sens à l'échelle du quartier, de la ville et de la Métropole.

"INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS" 1 ET 2

644 ÉQUIPES CANDIDATES

77 PROJETS LAURÉATS

10 MILLIARDS D'INVESTISSEMENT PRIVÉS FINANCÉS

80 500 EMPLOIS GÉNÉRÉS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION

61 500 EMPLOIS PÉRENNES

260 HECTARES AMÉNAGÉS

20 HECTARES D'ESPACES VÉGÉTALISÉS

Lauréat des MIPIMS AWARDS 2020 !

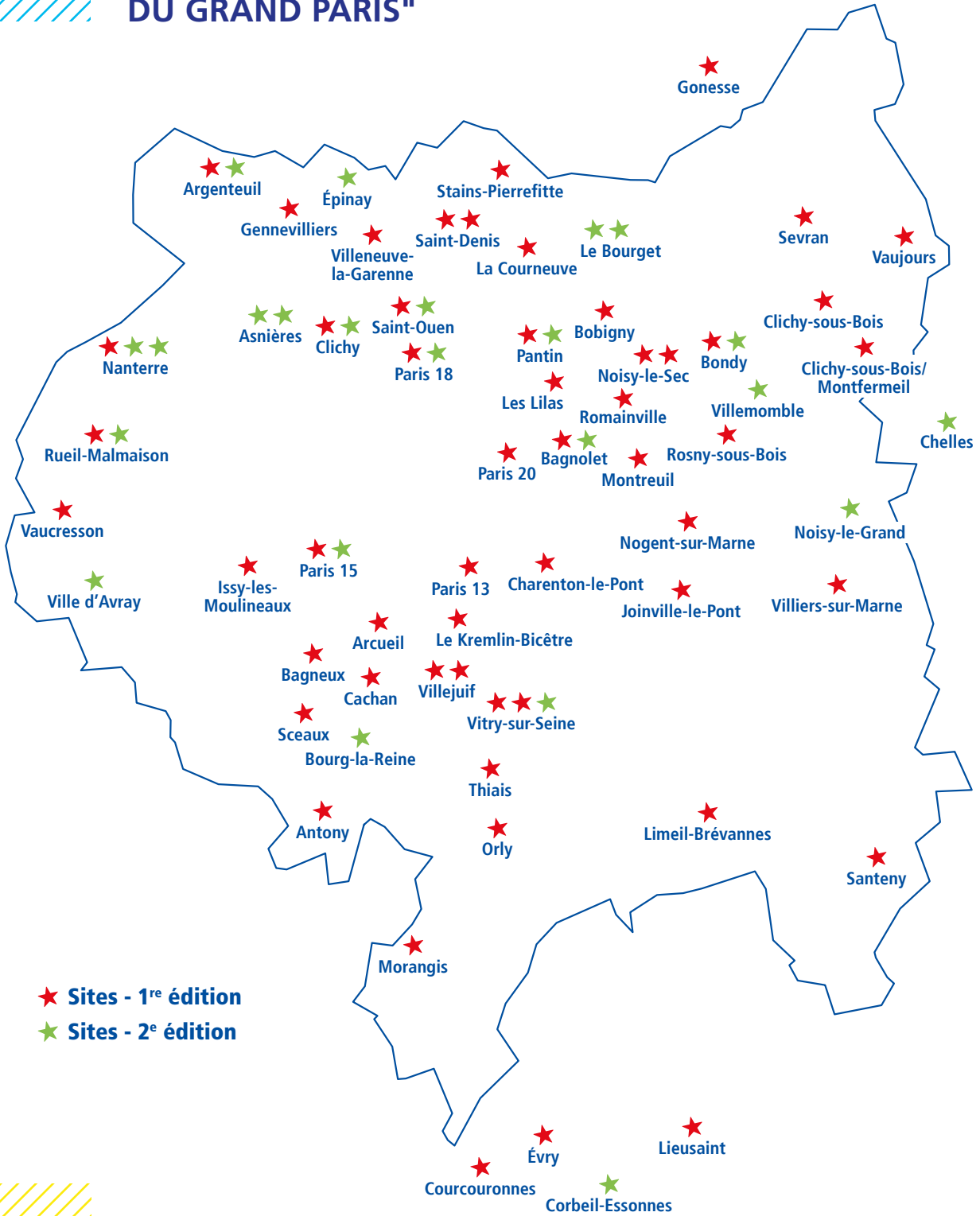


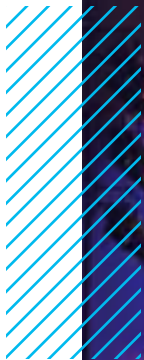
Preuve de la grande qualité des projets portés par cet appel à projets, "Inventons la Métropole du Grand Paris" est lauréat des MIPIM Awards 2020 dans la catégorie du meilleur projet d'avenir. Sa candidature a été sélectionnée par un jury international et indépendant parmi 228 dossiers représentant 45 pays à travers le monde.



ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT

LES SITES "INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS"





Le 19 juin 2019, 23 lauréats ont été désignés dans le cadre de la deuxième édition du concours d'architecture "Inventons la Métropole du Grand Paris".

Une deuxième édition réussie

Le 19 juin 2019, Patrick OLLIER a dévoilé les 23 lauréats de la deuxième édition "Inventons la Métropole du Grand Paris". À ses côtés : le Préfet Julien CHARLES, Secrétaire général pour les Affaires régionales d'Île-de-France ; Martin GUESPEREAU, Directeur adjoint du cabinet de Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales, ancien Directeur de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris"; Marianne LOURADOUR, Directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations ; Méka BRUNEL, Directrice générale de Gecina et Présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris ; Patrick PONTHER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine. Étaient également présents les présidents des jurys, dont Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine déléguée auprès du Président pour "Inventons la Métropole du Grand Paris"; Éric CESARI, Vice-Président à l'Immobilier d'entreprises et aux quartiers d'affaires ; Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville ; Carine PETIT, Conseillère métropolitaine déléguée à la Réduction des inégalités territoriales ; Ivan ITZKOVITCH, Conseiller métropolitain en charge du pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; Yves CONTASSOT, Conseiller métropolitain et Jacques Jean-Paul MARTIN, Président du territoire Paris-Est Marne-et-Bois, Président de la commission projet métropolitain.


DES PROJETS INNOVANTS ET DURABLES


Les projets lauréats "Inventons la Métropole du Grand Paris" favorisent l'émergence de nouvelles conceptions urbaines toujours plus vertueuses, alliant audace architecturale et ambition environnementale. Tous les projets retenus sont marqués du sceau de l'innovation et conçus comme de véritables démonstrateurs urbains qui feront rayonner la France et ses entreprises.

campus Urban Valley à Pierrefitte-Stains, le quartier de la Noue Caillet à Bondy, les terrains Bizet à Villejuif. Des permis de construire ont également été purgés. Il en va ainsi du site Carré Sénart à Sénart-Lieusaint ou encore du site de l'Armée Leclerc à Morangis. Une troisième édition "Inventons la Métropole du Grand Paris" est prévue.

 Pour en savoir plus sur l'appel à projets : www.metropolegrandparis.fr > "Inventons la Métropole du Grand Paris"

 Site dédié à la deuxième édition "Inventons la Métropole du Grand Paris" : www.inventonslametropolegrandparis.fr

 Vidéo de présentation des lauréats de la deuxième édition "Inventons la Métropole du Grand Paris"

 Vidéo de présentation "Inventons la Métropole du Grand Paris" dans le cadre des MIPIM Awards



 "Inventons la Métropole du Grand Paris" préfigure la ville de demain 

En 2019, de nombreux sites sont entrés en phase opérationnelle comme en témoignent les signatures de permis de construire ou par les poses de premières pierres à l'image du futur



ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT

PROJET OLYMPIQUE 2024

La Métropole du Grand Paris est au rendez-vous des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ! Elle assure la maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO), seul équipement sportif olympique pérenne après les Jeux, et de son franchissement piéton et cycliste vers le Stade de France.

Le Centre Aquatique Olympique, et son franchissement piéton au-dessus de l'autoroute A1, participera à la transformation urbaine du site de la Plaine Saulnier situé à Saint-Denis conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 11 octobre 2019. Cet équipement sportif et culturel, de dimension internationale, a fait l'objet d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans.

UN HÉRITAGE POUR TOUS

L'enjeu est de taille. Il s'agit de réaliser un équipement sportif majeur, qui répond à la fois aux prescriptions des organisateurs des Jeux et anticipe

son fonctionnement après 2024 lors de son ouverture au grand public.

Cet équipement d'envergure, innovant sur le plan architectural et exemplaire d'un point de vue environnemental, sera composé de deux bassins de dimension variable, séparés par deux murs mobiles de 2,3 mètres de profondeur, et une plage de largeur variable pouvant aller jusqu'à neuf mètres. Après les Jeux, le CAO a vocation à répondre aux besoins du grand public et à devenir un lieu d'entraînement de haut niveau qui accueillera des compétitions nationales et internationales.

 Un projet
exceptionnel à rayonnement
international 

Pour répondre à cette ambition, la Métropole du Grand Paris travaille en lien étroit avec le Comité de Paris 2024, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) ainsi que ses partenaires institutionnels : l'État, la Ville de Paris, la Région Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis, la Fédération française de natation, la Fédération internationale de natation et la Ligue européenne de natation.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET OLYMPIQUE MÉTROPOLITAIN

2018

Avril 2018

Approbation des objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement

Juillet - Octobre 2018

Concertation préalable (ZAC Plaine Saulnier)

Octobre 2018

Lancement de la procédure de consultation pour la conception, la construction et l'exploitation du Centre Aquatique Olympique

2019

Novembre 2018 - janvier 2019

Concertation préalable (CAO et franchissement attenant)

Juillet 2019

Acquisition du site par la Métropole du Grand Paris

Octobre 2019

Création de la ZAC Plaine Saulnier

2020

Février - Mars 2020

Du 24 février au 30 mars, procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Denis

Mars 2020

Lancement des travaux de déconstruction des bâtiments du site de la Plaine Saulnier

Premier semestre 2020

Désignation du lauréat de la procédure de consultation relative au CAO et au franchissement piéton et cycliste attenant, et lancement des études

Octobre 2020

Démarrage des travaux de dépollution du site



Architectes: VerhoevenCS + Ateliers 2|3|4 | Image: Prolog

Le projet du Centre Aquatique Olympique sera situé sur la ZAC Plaine Saulnier. La Métropole du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage.

2021

Premier semestre 2021

Lancement des travaux du Centre Aquatique Olympique et du franchissement piéton - cycliste attenant, réalisés par le concessionnaire désigné à l'issue de la consultation

Deuxième semestre 2021

Lancement des travaux d'infrastructures et d'espaces publics en vue de la préparation du site pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

2024

Juillet - Septembre 2024

Jeux olympiques et paralympiques 2024

À partir de Septembre 2024

Début des travaux de la phase héritage

2025

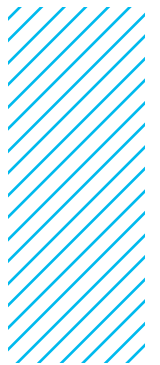
Été 2025

Ouverture du Centre Aquatique Olympique au grand public

2030

Horizon 2030

Livraison du projet d'aménagement dans sa configuration héritage





ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT



Architectes: VerhoevenCS + Ateliers 213/4 | Image: Proloog

CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

UN BASSIN DE **50m x 25m**
(10 LIGNES D'EAU)

UN BASSIN DE PLONGEON
DE **22m x 25m**

UN BASSIN D'ÉCHAUFFEMENT
DE **50m**

UN TOIT DE **5 000m²**
RECOUVERT DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES

1 BASSIN AQUALUDIQUE
(EN PHASE HÉRITAGE)

6 000 PLACES ASSISES
DANS LES TRIBUNES

En phase héritage, le Centre Aquatique Olympique accueillera des compétitions de niveau international ainsi que des événements culturels et sportifs grâce à la modularité de ses espaces.

2019, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Sous l'impulsion de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Laurent RIVOIRE, Vice-Président délégué au Développement sportif à la Métropole du Grand Paris, une méthodologie de travail associant l'ensemble des acteurs au projet a été mise en œuvre tout au long de l'année 2019. Ce travail collaboratif a d'ores et déjà permis d'aboutir à un projet consensuel de très grande qualité portant des ambitions

environnementales et sociales fortes. Par ailleurs, les habitants et les usagers ont été associés au projet, avec la tenue de concertations publiques portant sur la ZAC Plaine Saulnier en janvier 2019 ainsi que la participation du public par voie électronique du 24 février au 4 mai 2019.

Enfin, la procédure de consultation pour la passation du contrat de concession engagée fin 2018 s'est poursuivie tout au long de l'année 2019. Les candidats ont remis leurs offres initiales le 29 mars 2019. À l'issue

d'une analyse approfondie et d'une concertation avec l'ensemble des partenaires, le Président de la Métropole du Grand Paris a présélectionné un projet prioritaire pour chacune des trois équipes retenues et organisé, durant l'été 2019, le processus de négociation reposant sur la confidentialité des échanges et l'égalité de traitement des candidatures. Ces derniers ont ensuite remis une offre finale en octobre 2019. Malgré la qualité architecturale et technique des offres remises, l'écart significatif des estimations financières initiales a incité Patrick OLLIER à solliciter le Conseil métropolitain qui a délibéré en faveur de la poursuite des négociations. Celles-ci ont permis de retenir une offre dans le courant du deuxième trimestre 2020.



Pour en savoir plus
zacsaulnier-jop2024.metropolegrandparis.fr

Délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 relatif à la création de la ZAC Plaine Saulnier







ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT

GUICHET UNIQUE "CHOOSE PARIS REGION"

La Métropole du Grand Paris est un acteur majeur du guichet unique "Choose Paris Region, Welcome to Greater Paris". Ce dernier a été créé en 2016 par le gouvernement pour attirer les entreprises vers la place financière de Paris, à la suite du Brexit.

La décision des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne en 2016 a conduit les entreprises internationales, notamment du secteur financier, à relocaliser certaines de leurs activités dans les autres pays membres.

C'est dans ce contexte que l'État via Business France, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, ont créé une équipe entièrement dédiée au service des entreprises étrangères et de leurs collaborateurs qui souhaitent se (re)localiser en Île-de-France, et plus

 **Attirer les entreprises vers la place financière de Paris** 

particulièrement sur le périmètre métropolitain. Le guichet unique intervient en phase amont afin de disposer d'informations précises et concrètes. Il accompagne les entreprises qui le sollicitent, tout au long de leur processus de décision, et facilite leur implantation physique.

Depuis sa création, le guichet unique a accompagné la relocalisation de grands groupes financiers et industriels comme l'installation de l'Autorité bancaire européenne et ses 190 employés à La Défense. Faciliter l'accès et la compréhension de l'écosystème métropolitain, l'un des plus dynamiques d'Europe, est un atout pour l'attractivité de la Métropole du Grand Paris. Au 30 décembre 2019, 183 projets de relocalisation d'entreprises ont ainsi été accompagnés par le Guichet unique "Choose Paris Region", ce qui représente 6 850 emplois potentiels.

 Pour en savoir plus
[chooseparisregion.org](https://www.chooseparisregion.org)

**GUICHET UNIQUE
"CHOOSE PARIS REGION"**

**183 PROJETS DE RELOCALISATION
D'ENTREPRISES**

6 850 EMPLOIS POTENTIELS

Délibération du Bureau métropolitain du 4 octobre 2019 relative à l'adhésion à l'association "Choose Paris Region"



Le guichet unique "Choose Paris Region" a pour but d'attirer les entreprises vers la place financière de Paris.



ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT

COOPÉRATIONS STRATÉGIQUES

La Métropole du Grand Paris développe des stratégies de coopération, en lien avec ses compétences, afin de renforcer l'efficacité de son action.

La Métropole a développé des coopérations à l'échelle métropolitaine avec sept syndicats intercommunaux : le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec), le Syndicat mixte intercommunal de traitement des ordures ménagères (Syctom), l'établissement public territorial de bassin Seine Grand Lacs, le Syndicat intercommunal funéraire de la région

parisienne (Sifurep). Ces coopérations stratégiques lui permettent, dans le cadre d'un protocole stratégique de programmation et de coopération, de renforcer ses logiques d'action à l'image de la création de l'observatoire du très haut débit conçu en 2019 par le Sipperec.

7 SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX COOPÈRENT
AVEC LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS

L'observatoire du très haut débit

La Métropole du Grand Paris et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec) ont lancé l'Observatoire métropolitain du très haut débit, le 30 octobre 2019. Cet outil au service des habitants et des communes, s'inscrit dans les enjeux du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). Des cartes numériques, actualisées tous les trois mois, permettent de visualiser le déploiement du très haut débit à l'échelle métropolitaine sur la base des données transmises par l'Autorité de régulation des communications électroniques des Postes (Arcep).

 Pour en savoir plus
sipperec.fr



L'observatoire métropolitain du déploiement du très haut débit sur <https://sipperec.fr>



ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT

SALONS INTERNATIONAUX

La Métropole du Grand Paris est régulièrement aux rendez-vous des grands salons nationaux et internationaux en lien avec ses compétences. Ces temps d'échanges et de rencontres valorisent ses innovations et ses actions tout en enrichissant ses projets.

LE MARCHÉ INTERNATIONAL ANNUEL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (Mipim)

Cet événement international des professionnels de l'immobilier s'est tenu du 12 au 15 mars 2019 à Cannes. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a pu présenter quelques-unes des actions phares de la Métropole à l'occasion des conférences qu'elle a organisées sur son stand. Parmi elles, l'appel à projets urbains "Inventons la Métropole du Grand Paris" et les trois zones d'aménagement concertées que sont les Docks de Saint-Ouen, la Plaine-Saulnier à Saint-Denis ainsi que celle de Villeneuve-La-Garenne. Autres faits marquants, la signature du protocole de financement du projet Marne-Europe, issu de la première édition de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", a concrétisé le démarrage de l'une des opérations d'aménagement les plus emblématiques de ce concours d'architecture européen. Ce protocole a été signé par la Métropole du Grand Paris représentée par Patrick OLLIER; Jacques-Alain BENISTI, Maire de Villiers-sur-Marne, Conseiller métropolitain délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires; Laurent GIROMETTI, Directeur général d'ÉpaMarne et Philippe JOURNO, Président de la Compagnie de Phalsbourg, lauréat sur ce site.



Le salon de l'immobilier d'entreprise (Simi) est un temps fort auquel répond chaque année la Métropole du Grand Paris.

LE SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (Simi)

Le Salon de l'immobilier d'entreprise s'est déroulé du 11 au 13 décembre 2019 au Palais des Congrès à Paris. La Métropole du Grand Paris a accueilli sur son stand une vingtaine de start up qui ont pu exposer leur solution innovante. Par ailleurs, elle a proposé un programme très riche de conférences, rythmées par l'intervention de nombreux intervenants. À cette occasion, Patrick OLLIER a présenté l'ouvrage de la deuxième édition "Inventons la Métropole du Grand Paris". Autre

temps fort, le dépôt du permis de construire de Talent Makers Lab à Gennevilliers sur le quartier de Luth, l'un des projets lauréats de la première édition "Inventons la Métropole du Grand Paris". De même, le protocole d'accord du site La Bongarde à Villeneuve-la-Garenne a été signé en présence d'Éric CESARI, Vice-Président délégué à l'Immobilier d'entreprise et aux quartiers d'affaires de la Métropole du Grand Paris; Alain BARTOLAMEOLLI, Maire de Villeneuve-la-Garenne et Loïc MADELINE, Directeur général délégué Sogeprom Île-de-France.



VIVA TECHNOLOGY

Ce salon international dédié à l'innovation et à l'économie numérique s'est déroulé du 16 au 18 mai 2019 au Parc des expositions à Porte de Versailles à Paris en présence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris; André SANTINI, Vice-Président délégué à la Stratégie économique; Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la métropole intelligente. La Métropole du Grand Paris a organisé plusieurs conférences. À cette occasion, Patrick OLLIER a rencontré Didier FUSILLER, Président de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette. La Métropole du Grand Paris a également proposé cinq challenges à destination des start-up sur les thèmes de la mobilité, du numérique inclusif, de l'aménagement de la ville, de la e-démocratie, du numérique durable et responsable.



Patrick OLLIER et Didier FUSILLER, Président de l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette, lors du Viva Technology 2019.



Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère déléguée auprès du Patrick OLLIER, remet le Prix des entreprises innovantes sur le stand de la Métropole du Grand Paris lors du salon Viva Technology.

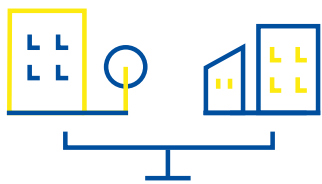
LE SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

La Métropole du Grand Paris était présente au Salon des maires de l'Île-de-France qui s'est tenu du 16 au 18 avril 2019 au Paris Event Center. Dans le cadre de sa compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations

(GEMAPI), la Métropole du Grand Paris a signé, le 17 avril 2019, une convention de partenariat pour l'entretien du Morbras avec le Syndicat mixte d'aménagement éponyme. Cette signature a réuni Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris; Marie-Carole CIUNTU, Conseillère métropolitaine, Maire de Sucy-en-Brie et Hocine OUIMARI, Président du Syndicat mixte d'aménagement du Morbras.

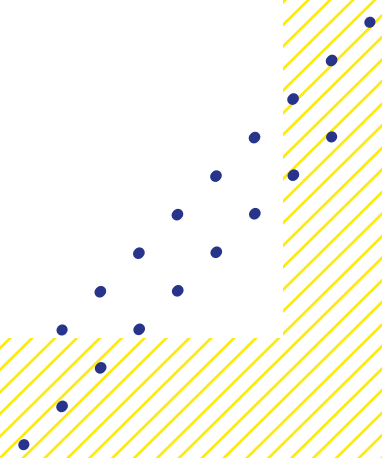


Lors du salon de l'Association des maires d'Île-de-France, signature de la convention de partenariat pour l'entretien du Morbras entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat mixte d'aménagement éponyme.



RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

L'aménagement du territoire est l'une des compétences majeures de la Métropole du Grand Paris. L'objectif poursuivi est d'assurer un développement cohérent des communes et une réduction des inégalités sur l'ensemble du périmètre métropolitain.



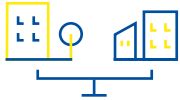


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est la colonne vertébrale des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris. En effet, il construit la vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain et s'impose aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux des territoires.



Réunion publique animée par Ivan ITZKOVITCH, Conseiller métropolitain et chargé du pilotage du SCoT, sur le thème de la prévention des risques à Nogent-sur-Marne le 15 mai 2019.

En 2019, les documents structurants du SCoT ont été finalisés sous l'impulsion de Jacques Jean-Paul MARTIN, Président de la commission du projet métropolitain ; Philippe MONGES, Président de la commission aménagement et Ivan ITZKOVITCH, Président du comité de pilotage du SCoT. Après avoir élaboré le document d'orientation et d'objectifs (DOO) permettant la mise en œuvre opérationnelle du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), la Métropole du Grand Paris a organisé "Les grands paris de la Métropole" sur les thématiques d'actions prioritaires définies par le PADD. Ces temps forts se sont articulés autour de douze réunions publiques, de balades urbaines et

visites de sites tout au long de l'année 2019 :

- le 15 mai, à Nogent-sur-Marne, sur la prévention des risques ;
- le 22 mai, à Paris, sur la nature en ville ;
- le 25 mai, à Clichy-Montfermeil, sur le renouveau des quartiers en difficulté ;
- le 28 mai, à Suresnes, sur le logement ;
- le 5 juin, à Bagneux, Châtillon et Sceaux, sur la transition énergétique ;
- le 12 juin, à Saint-Ouen, sur les déplacements ;
- les 13 et 20 juin, à Choisy-le-Roi et Thiais, sur l'économie circulaire ;
- le 17 juin, à Pantin, sur les équilibres métropolitains ;

- le 26 juin, à Gennevilliers, sur la ville productive et marchande ;
- le 29 juin, au Bourget, sur la culture et le patrimoine ;
- le 1^{er} juillet, à Issy-les-Moulineaux, sur l'innovation ;
- le 3 juillet, à Créteil, sur la lutte contre les pollutions.

Aujourd'hui, le travail sur le SCoT métropolitain est achevé. Par souci de démocratie, le Président de la Métropole, avec l'accord du Conseil métropolitain, a préféré, avant les élections municipales, laisser les futurs élus voter l'arrêt lors de la prochaine mandature. Il permettra le lancement de l'enquête publique, étape indispensable avant son arrêt définitif.



Plus d'information sur
www.metropolegrandparis.fr/scot

Délibération du Conseil métropolitain du 23 juin 2017 prescrivant la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale



Délibération du Conseil métropolitain du 12 novembre 2018 relatif au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables







RÉÉQUILIBRAGE
TERRITORIAL

FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN

Ce fonds concourt au financement de projets portés par les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans une démarche de solidarité qui tient compte des capacités financières des collectivités métropolitaines.


Depuis 2016, 510 projets ont été subventionnés par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) à hauteur de 105 millions d'euros au bénéfice de 117 communes et neuf territoires. En 2019, 36,3 millions d'euros ont été attribués. Ils permettront la réalisation de 184 projets d'investissement pour un montant total de dépenses éligibles de 186 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris permet donc un taux de subvention de près de 20 %.

 Assurer le rééquilibrage territorial dans une logique de solidarité 

Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le soutien financier accordé par la Métropole est modulé en fonction de la capacité financière des communes et

des territoires. Limité à 30 % du montant de la dépense, pour les communes les plus riches, il est porté à 50 % pour la moitié des communes dont les ratios financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi d'aider des communes fragiles avec une faible ingénierie et une moindre capacité d'investissement, dans la limite d'un plafond d'un million d'euros. Les projets financés en 2019 bénéficient à des communes urbaines, périurbaines et semi-rurales aux problématiques très diverses.

Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage, notamment la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le renforcement de la nature en ville ou encore le développement des mobilités douces.

 Pour connaître la liste des projets financés en 2019 dans le cadre du FIM, voir l'annexe en page 100

Délibération du Bureau métropolitain du 21 mai 2019 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain



Délibération du Bureau métropolitain du 2 juillet 2019 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain



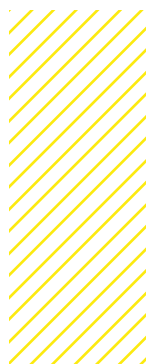
Délibération du Bureau métropolitain du 4 octobre 2019 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain



Délibération du Bureau métropolitain du 26 novembre 2019 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain



LE FIM EN CHIFFRES



| Depuis 2016

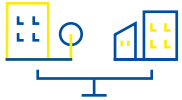


-  **510** projets financés
-  **105** millions d'euros investis
-  **117** communes et **9** territoires bénéficiaires

| En 2019



-  **184** projets financés
-  **36,3** millions d'euros investis
-  **83** communes et **4** territoires bénéficiaires



FINANCEMENT DE PROJETS D'ÉQUIPEMENT STRUCTURANTS

La Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier à des projets d'équipement qui participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

En 2019, la Métropole du Grand Paris a participé au financement de cinq projets structurants à travers une enveloppe de 25 millions d'euros dédiée aux infrastructures et équipements d'envergure : le pont de Nogent, la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny, le franchissement piéton et cycliste de La Courneuve, le franchissement Pleyel à Saint-Denis, la passerelle piéton-cycliste de Thiais-Orly.

■ **Le pont de Nogent** est une passerelle piéton-cycliste qui permettra de franchir l'autoroute A4 et la Marne en toute sécurité. Ce projet concerne les communes de Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne.

■ **La nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny** sera conçue pour accueillir la ligne 15 du Grand Paris express ainsi qu'une nouvelle gare de la ligne E du RER et de la ligne P.

■ **Le franchissement piéton et cycliste à la Courneuve** sera construit au-dessus de l'autoroute A1 et reliera le quartier 4000 nord au parc Georges-Valbon.

■ **Le franchissement Pleyel** reliera le village olympique au Stade de France et au Centre Aquatique Olympique (CAO) à Saint-Denis.

■ **La passerelle piéton-cycliste de Thiais-Orly** sera implantée à proximité de la station Pont de Rungis et reliera les communes d'Orly et de Thiais.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a déclaré d'intérêt métropolitain le soutien financier à la construction

de l'équipement culturel sportif de 8000 places **Le Colisée à Tremblay-en-France**.

Enfin, la Métropole du Grand Paris participe financièrement au plan Piscines héritage 2024 qui prévoit la construction de sites d'entraînement aquatiques labellisés dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024. L'engagement de la Métropole porte ainsi sur la construction de trois centres aquatiques à Bondy, à Aulnay-sous-Bois et à Aubervilliers pour un montant global de 12 millions d'euros (quatre millions d'euros pour chaque centre aquatique).

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 portant sur l'approbation de la convention de financement du pont de Nogent



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 portant sur l'approbation de la convention de financement sur les études de conception détaillées et premières acquisitions foncières de la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny sur le RER E et la ligne P du Transilien



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la définition de l'intérêt métropolitain d'une action de restructuration urbaine portant sur le franchissement piéton et cycliste entre le centre-ville et le parc Georges-Valbon à La Courneuve



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 portant sur l'approbation de la convention cadre de financement du franchissement urbain Pleyel



LES PROJETS D'ÉQUIPEMENT STRUCTURANTS FINANCÉS EN 2019

LE PONT DE NOGENT

1,7 M€ FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE SUR 10 M€

LA NOUVELLE GARE SNCF DE BRY-VILLIERS-CHAMPIGNY

3,68 M€ FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE SUR 17,2 M€

LE FRANCHISSEMENT PIÉTON ET CYCLISTE À LA COURNEUVE

4 M€ FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE SUR 16,4 M€

LE FRANCHISSEMENT PLEYEL À SAINT-DENIS

6,9 M€ FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE SUR 222 M€

LA PASSERELLE PIÉTON-CYCLISTE DE THIAIS-ORLY

5 M€ FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE SUR 10 M€

LE COLISÉE À TREMBLAY-EN-FRANCE

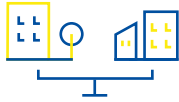
11 M€ FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE SUR 95 M€

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 portant sur l'approbation de la convention de financement de la passerelle de Thiais



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 portant sur la définition de l'intérêt métropolitain d'un soutien financier au projet du Colisée à Tremblay-en-France





RÉÉQUILIBRAGE
TERRITORIAL

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain.



Vue aérienne de la ZAC de la Plaine Saunier, dont la Métropole du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage.

Sous l'impulsion de Georges SIFFREDI, Vice-Président de l'Aménagement du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris prend en charge, en concertation étroite avec les communes concernées, des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) telles que la ZAC des Docks (100 hectares) et la ZAC Plaine Saunier (12 hectares) ou encore des opérations d'intérêt métropolitain telles que Villeneuve-la-Garenne (21 hectares), Livry-Gargan (19 hectares) et Noisy-Est à Noisy-le-Grand (14 hectares).

Toutes ces opérations, et celles à venir, sont définies à partir de critères permettant de caractériser leur dimension et leur intérêt métropolitain. Ces critères tiennent compte des objectifs

assignés à la Métropole du Grand Paris qui visent à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les territoires qui la composent conformément à l'article L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales.

De même, les projets sont conçus en tenant compte de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux. Enfin, les réserves foncières d'intérêt métropolitain sont celles nécessaires aux opérations et actions ainsi définies, et celles relevant des compétences en matière d'environnement ou de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 février 2019 portant sur les actions de restructuration urbaines au titre de la compétence d'aménagement de l'espace métropolitain



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 portant sur la création de l'opération d'aménagement ZAC Plaine Saunier à Saint-Denis



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 déclarant d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement de Noisy-Est



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 déclarant d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement du secteur poudrier Hochailles à Livry-Gargan





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉPLOIEMENT D'ACTIONS DE PROXIMITÉ

La Métropole du Grand Paris encourage le développement économique local en soutenant la revitalisation des centres-villes des communes qui la composent. Par ailleurs, elle déploie des actions en faveur de l'économie circulaire et d'optimisation des flux marchands pour favoriser l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DÉPLOIEMENT D' ACTIONS
DE PROXIMITÉ

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Métropole du Grand Paris fait de l'économie circulaire un axe structurant de son modèle de développement. Depuis sa création, elle a engagé de nombreuses actions sous la conduite de Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'Économie circulaire, économie collaborative, économie sociale et solidaire.

GRAND PARIS CIRCULAIRE

Près de 400 participants étaient présents à la troisième édition de cet événement organisée à la Maison des Océans le 3 octobre 2019. Un temps fort, associant de nombreux intervenants, qui a permis d'aborder des sujets tels que la logistique urbaine responsable, la rénovation énergétique des logements, l'écologie industrielle et territoriale ou encore les achats circulaires. L'occasion également pour les acteurs de l'économie circulaire de partager leurs bonnes pratiques.

PLATEFORME COLLABORATIVE

La Métropole du Grand Paris a créé en 2018 la plateforme collaborative grandpariscirculaire.org. Cet outil numérique permet la mise en réseau des acteurs de l'économie circulaire, favorise la création de communauté de projets, encourage le partage de retours d'expérience ainsi que la diffusion de connaissances. Fin 2019, plus de 500 acteurs ont rejoint le réseau et 80 initiatives ont été recensées sur la plateforme.

 Plateforme collaborative de l'économie circulaire sur www.grandpariscirculaire.org

 Vidéo de l'édition 2019 du Grand Paris Circulaire sur www.metropolegrandparis.fr > économie circulaire



La troisième édition du Grand Paris Circulaire a réuni près de 400 participants en 2019.

PROGRAMME-ACTIONS "ACHATS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE"

Aux côtés de l'Institut national de l'économie circulaire (Inec) et de l'Observatoire des achats responsables (ObsAR), la Métropole du Grand Paris a lancé un programme-actions "Achats et Économie circulaire" afin d'engager les structures volontaires dans une

démarche d'achats responsables. Inspiré du fonctionnement des Green Deals, qui sont des engagements pour la croissance verte, la Métropole assure un accompagnement auprès d'acheteurs publics et privés afin de faciliter l'intégration des principes d'économie circulaire dans leur stratégie d'achat.



LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

La Métropole du Grand Paris constitue une échelle pertinente permettant de répondre aux défis logistiques actuels et à venir dans le cadre du chantier du Grand Paris express ou l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Adopté par le Conseil métropolitain du 28 juin 2018, ce document fixe douze actions thématiques articulées autour de quatre axes principaux : l'optimisation des flux, la transition vers des véhicules propres et silencieux, l'intégration des fonctions logistiques dans les projets d'aménagement, la responsabilisation du consommateur. Fin 2019, 80 acteurs de la logistique, publics et privés, ont signé ce Pacte dont 18 communes, cinq établissements publics territoriaux, 28 associations professionnelles et entreprises ainsi que sept représentants des administrations de l'État, des chambres consulaires et des agences d'urbanisme.

Le 23 mai 2019, la Métropole du Grand Paris a réuni pour la première fois le Comité des partenaires du Pacte. Plus



En 2019, le Pacte pour une logistique métropolitaine a intégré 16 nouvelles entreprises et organisations issus des secteurs privé et public.

Pour une logistique urbaine, innovante et résiliente

d'une centaine de participants ont pris part à ce point d'étape qui a permis l'adhésion de 16 nouveaux membres : la ville de Drancy, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), des chargeurs (groupe Suez, Lidl France, Carrefour, la Confédération du commerce de gros et international, Picard surgelés), des transporteurs (le Syndicat national des transports légers, DB-Schenker, l'Organisation des transporteurs routiers européens Île-de-France, Astre), des fournisseurs d'aide à la navigation (ABB France, PTV groupe), un expressiste (DHL Express), une entreprise de distribution logistique (Speed distribution logistique) ainsi qu'un promoteur immobilier logistique (Prologis).

Le Pacte, qui repose sur une démarche volontaire, laisse une place importante à l'innovation et à l'expérimentation à travers des actions très opérationnelles. En 2019, les communes de Drancy, Les Lilas, Romainville ont testé une harmonisation des règles de circulation, de stationnement et d'arrêt du transport de marchandises. Sur ces communes, tous les véhicules dédiés au transport de marchandises dépassant les 12 mètres de longueur sont désormais interdits de circulation du lundi au samedi, de 7 heures à 20 heures. De plus, l'ensemble des véhicules de livraison doivent être équipés d'un disque qui permet de limiter à 30 minutes leur arrêt sur les

LE PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

- 80** SIGNATAIRES
- 18** COMMUNES ADHÉRENTES
- 5** ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
TERRITORIAUX ADHÉRENTS
- 57** PARTENAIRES PRIVÉS ET
PUBLICS ADHÉRENTS

aires de livraison afin d'assurer une meilleure rotation et disponibilité des véhicules.

CHALLENGE CONSOMM'ACTEUR

Le Challenge Consomm'acteur est organisé par la Métropole du Grand Paris et les signataires du Pacte pour une logistique métropolitaine. Cet événement est l'une des douze actions thématiques du Pacte. L'objectif du Challenge est de mieux appréhender les habitudes de consommation des habitants en les sensibilisant à l'impact logistique de leur achat. Débuté en novembre 2019, le Challenge est organisé en trois phases : autodiagnostic, expérimentation et bilan. Chacune de ces phases comprend une réunion avec tous les participants. Elle est animée par la Métropole du Grand Paris et enrichie par l'intervention d'experts dans le domaine de la logistique urbaine.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DÉPLOIEMENT D' ACTIONS
DE PROXIMITÉ

CENTRES-VILLES VIVANTS



Le maintien du commerce de proximité en centre-ville est un enjeu d'attractivité majeur. C'est pourquoi, la Métropole du Grand Paris accompagne les communes dans leurs projets de revitalisation de centre-ville.



Le 16 juillet 2019, la Métropole du Grand Paris a désigné les 26 lauréats du programme "Centres-villes vivants" à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

La revitalisation des centres-villes est un enjeu fort pour le développement économique du périmètre métropolitain. Dans ce cadre, la Métropole a lancé en 2018 son programme "Centres-villes vivants" sous l'impulsion de William DELANNOY, Conseiller métropolitain délégué aux Services et commerces de proximité. Ce programme s'appuie sur plusieurs outils : un observatoire des centres-villes, des contrats métropolitains de développement propres à chaque projet de revitalisation, un Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services (FIMACS) doté d'une enveloppe annuelle de cinq millions d'euros ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt. Ce dernier permet la mise en place de projets de revitalisation

dans une démarche globale et partenariale. Dix communes ont ainsi été sélectionnées le 31 janvier 2019 et 14 communes le 15 mai 2019. Deux communes recevront également une subvention pour financer leurs études pré-opérationnelles. Au final, le Bureau métropolitain du 21 mai 2019 a attribué 8,5 millions d'euros de subventions aux 26 communes lauréates.

 Revitaliser les
centres-villes
et participer au
rééquilibrage territorial 

LE PROGRAMME "CENTRES-VILLES VIVANTS"

8,5 MILLIONS DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉS EN 2019 (FIMACS)

26 COMMUNES LAURÉATES

Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 21 mai 2019 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS)



Délibération du Bureau métropolitain du 2 juillet 2019 relative aux contrats métropolitains de développement des centres-villes vivants



Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 26 novembre 2019 relative à l'attribution des subventions aux lauréats du programme "centres-villes vivants"





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DÉPLOIEMENT D' ACTIONS
DE PROXIMITÉ

PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement des entreprises locales, en nouant des partenariats avec les acteurs économiques du territoire.

En 2019, la Métropole du Grand Paris a conclu des partenariats importants pour un montant global de plus de 2,16 millions d'euros. Elle s'est notamment rapprochée de la Chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France, très présente sur l'économie de proximité et le développement de la Boutique connectée ; de "Choose Paris Region" et Paris Europlace, qui viennent en appui sur l'attractivité, le rayonnement international et la finance ; Paris&Co sur la politique métropolitaine d'innovation et de soutien aux start-up.

Afin de déployer sa stratégie dédiée à l'économie circulaire, la Métropole du Grand Paris a su également s'entourer des compétences nécessaires en formalisant plusieurs partenariats avec l'Institut national de l'économie circulaire, le Centre international ressources et innovation pour le

 Développer les partenariats pour diffuser les pratiques d'économie circulaire 

développement durable (Ciridd) et les associations Orée et Circolab.

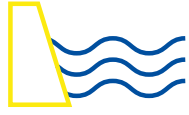
Pour aller encore plus loin dans la diffusion des pratiques d'économie circulaire sur le territoire métropolitain, de nouveaux partenariats ont été conclus en 2019. La Métropole du Grand Paris s'est ainsi associée à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) pour la création d'une chaire de recherche sur l'économie circulaire et le métabolisme urbain, et à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress Île-de-France). Cette collaboration doit permettre la montée en compétence des collectivités sur le sujet. Enfin, la Métropole s'est associée aux Canaux pour approfondir la structuration de ses actions en matière d'économie sociale, solidaire et circulaire.



Patrick OLLIER sur le stand de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (CCIF) lors du Salon des maires. À ses côtés, Didier KLING, Président de la CCIF, qui a présenté la boutique connectée nomade.

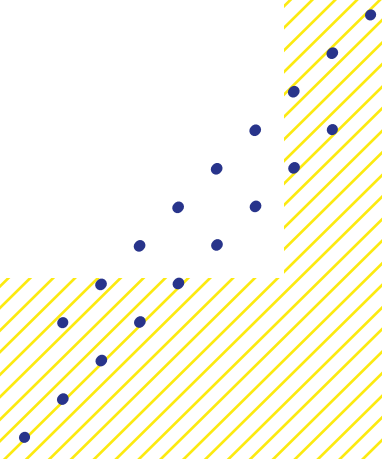
PARTENARIATS STRATÉGIQUES

2,16 MILLIONS
D'EUROS VERSÉS DANS LE CADRE
DE PARTENARIATS CONVENTIONNÉS
EN 2019



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.





FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

Sous le pilotage de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Métropole du Grand Paris mène des actions pour lutter contre les crues et redonner vie au cours d'eau.

RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

Ce cours d'eau emblématique du Val-de-Marne est actuellement en train de renaître grâce aux efforts conjugués de la Métropole du Grand Paris et ses partenaires. Sur trois ans, ce sont 610 mètres de cours d'eau enterrés qui vont revoir le jour entre Arcueil et Gentilly, prolongeant ainsi les opérations de réouverture déjà réalisées. Le Conseil métropolitain a voté la participation à cette opération à hauteur de 30 %, soit 2,5 millions d'euros.

RENATURATION DE L'YERRES

Ce projet d'envergure, estimé à 33 millions d'euros, consiste à soustraire à l'urbanisation des quartiers systématiquement exposés aux inondations. Il doit également permettre de restituer la zone naturelle d'expansion des crues. La Métropole du Grand Paris, après délibération du Conseil métropolitain du 21 juin 2019, a acté sa participation à hauteur de 7,5 millions d'euros sur six ans (2019-2024). La renaturation de l'Yerres permettra de réduire la vulnérabilité de la

population face aux inondations, sensibiliser les Villeneuvois au risque de crues, préserver la ressource en eau ainsi que la biodiversité des milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique du bassin de l'Yerres.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à la convention de financement portant sur la renaturation des Berges de l'Yerres et la restauration de ses zones humides à Villeneuve-Saint-Georges



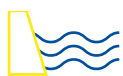
ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DU MORBRAS

Le Morbras est un affluent de la Marne qui court sur 14 kilomètres dans le Val-de-Marne. Il nécessite un entretien régulier et une approche globale de l'ensemble de son linéaire de 34 kilomètres. La Métropole a donc initié, avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras, un diagnostic des prestations d'entretien et une étude globale visant à redonner un caractère naturel à ce bassin-versant. Après approbation du Conseil métropolitain du 8 février 2019, la convention d'un montant de 200 000 euros a été signée au Salon des maires d'Île-de-France en avril 2019.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 février 2019 relative à la convention avec le Syndicat mixte pour l'aménagement du Morbras et son entretien sur sa partie métropolitaine



(De g. à d.) Christian FAVIER, Président du conseil départemental du Val-de-Marne; Christian MÉTAIRIE, Maire d'Arcueil; Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Patricia TORDJIMAN, Maire de Gentilly, lors de l'inauguration de l'ouverture de la Bièvre.



La Métropole du Grand Paris participe au financement de l'entretien du Morbras qui est un affluent de la Marne.

RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

Le projet du Vallon du Sausset (35 hectares) est situé à l'interface des espaces urbanisés et naturels sur la commune de Tremblay-en-France. Le projet de réaménagement permet de redonner de la fonctionnalité au ru du Sausset et de développer des zones humides. Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé à 21 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris y participe pour près de 26 % du coût, soit environ 5,5 millions d'euros. Les études et travaux s'échelonnent de 2019 à 2025.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la réalisation des travaux d'aménagement du Vallon du Sausset



DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS ET RESTAURATION DES ESPACES OUVERTS

La Métropole du Grand Paris poursuit l'objectif de création et de consolidation d'un maillage d'îlots de fraîcheur sur son territoire. En 2019, elle a ainsi engagé des actions visant à augmenter la place des espaces perméables. Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a notamment subventionné plusieurs projets de désimpermeabilisation, dont deux projets de requalification de cours d'écoles pour un montant total de 353 893 euros à Épinay-sur-Seine et à Malakoff. L'appel à projets "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris" contribue également à la résilience climatique du territoire en encourageant les opérations de désimpermeabilisation comme celle

LA RENATURATION DE L'YERRES

7,5 MILLIONS D'EUROS
INVESTIS PAR LA MÉTROPOLÉ
DE 2019 À 2024

LE RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

5,5 MILLIONS D'EUROS INVESTIS
PAR LA MÉTROPOLÉ

LA RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

2,5 MILLIONS D'EUROS
INVESTIS PAR LA MÉTROPOLÉ

L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DU MORBRAS

200 000 EUROS PAR AN
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLÉ

prévue au Kremlin-Bicêtre qui consiste à rendre perméable une surface significative d'un cœur d'îlot résidentiel. Enfin, depuis 2019, la charte "Métropole nature" encourage les collectivités dans la mise en œuvre d'actions de végétalisation et de désimpermeabilisation.



SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

La Métropole du Grand Paris agit localement, et sur l'ensemble du bassin versant, afin de protéger les populations et les biens contre les inondations.

DIGUES ET PROTECTIONS LOCALES

La protection de la Métropole du Grand Paris contre les inondations est notamment assurée par un ensemble de plus de 100 km de digues et murs anti-crue. Cet entretien est assuré par différentes entités. Conformément à la réglementation, la Métropole du Grand Paris a entamé une étude visant à connaître l'état précis de ces ouvrages, vérifier leur efficacité face aux crues et définir un objectif de

protection à atteindre sur son territoire. En parallèle, des actions de surveillance et de confortement des digues sont menées. Pour l'année 2019, près de 700 000 euros auront été consacrés à ces missions.

RÉGULATION DES DÉBITS

La Métropole du Grand Paris a apporté son soutien financier pour la réhabilitation de la vanne du secteur de Joinville en apportant 250 000 euros.

SYSTÈMES DE PROTECTION

20 MILLIONS D'EUROS
INVESTIS PAR LA MÉTROPOLE
SUR QUATRE ANS

600 000 EUROS
CONSACRÉS AU CONFORTEMENT
DES DIGUES EN 2019

Les travaux, d'un montant total de 3,6 millions d'euros, ont permis de remettre en fonctionnement une vanne qui, en dérivant une partie des eaux de la Marne dans un canal, permet d'abaisser la hauteur d'eau en cas de crue. Quinze communes du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis sont ainsi protégées.

CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

Le site pilote constitue une première étape expérimentale d'un aménagement global de stockage des eaux de la Seine en cas de crue allant de l'Yonne à l'amont de la Métropole. Il est implanté dans le département de Seine-et-Marne et représente une surface de 372 hectares avec une capacité de stockage d'environ neuf millions de mètres cube pour une protection attendue de l'ordre de huit centimètres à Paris lors d'inondations. Le Conseil métropolitain, en partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs, s'est engagé, dès juin 2018, à apporter 5,2 millions d'euros aux premières étapes du projet. Le coût global de l'opération est estimé à 115 millions d'euros et





devrait s'achever fin 2023, avant les Jeux olympiques et paralympiques 2024. La Métropole du Grand Paris finance cette opération à hauteur de 30 % du montant global.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à la création d'un fonds de solidarité pour l'indemnisation des agriculteurs du bassin versant de la Seine et de la Marne victimes de sur-inondation lors des crues de 2018 et signature de la charte d'engagement pour la restauration de zones d'expansion de crues et la mise en place de servitudes d'utilité publique



Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 26 novembre 2019 relative à l'attribution de subventions dans le cadre du fonds de solidarité pour l'indemnisation des agriculteurs du bassin versant de la Seine et de la Marne victimes de sur-inondation lors des crues de 2018



PROTECTION EN AMONT

Aujourd'hui, ce sont non seulement les quatre grands lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs qui participent à la protection du périmètre métropolitain, mais également toutes les actions menées en amont du territoire, sur le bassin versant de la Seine. Dans ce cadre, le Conseil métropolitain du 21 juin 2019 s'est prononcé, dans une logique de solidarité amont-aval, à travers la charte d'engagement en faveur des projets afin de restaurer ou d'optimiser des zones d'expansion des crues. Dans cette même logique, la Métropole du Grand Paris a créé en 2019 un fonds de solidarité d'indemnisation d'un million d'euros pour 78 exploitants agricoles victimes des inondations survenues en 2018.

CONVENTION AVEC LES DÉPARTEMENTS ET LA VILLE DE PARIS

La loi du 30 décembre 2017 précise l'organisation de la compétence GEMAPI en donnant la possibilité



Marianne LOURADOUR, Directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires et Éric LOMBARD, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations aux côtés de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, lors de la signature de l'Aqua Prêt le 14 novembre 2019.

FONDS D'INDEMNISATION

**1 MILLION D'EUROS EN 2019
VERSÉ PAR LA MÉTROPOLE DANS
LE CADRE DE SON FONDS DE
SOLIDARITÉ**

**78 EXPLOITANTS BÉNÉFICIAIRES
EN 2019**

aux Départements et aux Régions de poursuivre leurs actions dans ce domaine. Elle prévoit les modalités d'intervention de ces collectivités après le 1^{er} janvier 2020 ce qui implique la conclusion d'une convention. Dès le début de l'année 2019, la Métropole du Grand Paris a engagé des négociations avec les Départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ainsi qu'avec la Ville de Paris pour parvenir à l'adoption de conventions conformes aux attentes de chacun. Ces conventions ont été adoptées lors du Conseil métropolitain qui s'est réuni le 4 décembre 2019. Elles portent essentiellement sur la gestion des digues, la participation à la définition du système

d'endiguement métropolitain et l'ajustement de la nature de leur adhésion à l'EPTB Seine Grands Lacs.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la convention d'exercice à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) avec la Ville de Paris



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la convention d'exercice à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) avec le Département de Seine-Saint-Denis



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la convention d'exercice à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) avec le Département du Val-de-Marne



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la convention d'exercice à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) avec le Département des Hauts-de-Seine





MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

La Métropole du Grand Paris se donne les moyens d'agir pour exercer pleinement sa compétence GEMAPI grâce à une gestion financière maîtrisée de ses actions et une consolidation de ses partenariats.

PROGRAMME PLURIANNUEL

La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GEMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'échelonne de 2019 à 2023. Ce programme est estimé à plus de 100 millions d'euros et comprend les dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques métropolitains. S'y ajoutent également les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation.

STABILISATION DE LA DURABILITÉ DES FINANCEMENTS

Pour mettre en œuvre sa compétence sur le long terme, la Métropole du

Grand Paris a institué une taxe GEMAPI. Le Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 a fixé à trois millions d'euros le produit pour l'année 2019. Il s'agit d'une taxe très raisonnable: 0,007 % sur la taxe foncière, 0,010 % sur la taxe d'habitation et 0,11 % sur la cotisation foncière des entreprises. En complément de la taxe GEMAPI, la Métropole a obtenu le premier Aqua prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Signé le 14 novembre 2019, il s'agit d'un emprunt de 34 millions d'euros avec une durée d'amortissement sur soixante ans et une enveloppe complémentaire de 20 millions d'euros mobilisables, si nécessaire, en 2020.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES MÉTROPOLITAINES

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI répond à certains des grands enjeux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM). Cette compétence contribue également à la valorisation du patrimoine naturel et paysager qui constitue une politique portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le dispositif "baignades héritage JOP 2024", soutenu par la Métropole, contribue ainsi à développer le lien entre urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique. Aussi, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien aux communes métropolitaines qui souhaitent ouvrir un site de baignade. Elle encourage également les campagnes de sensibilisation pour l'amélioration des eaux de baignade. En 2019, elle s'est associée à l'association European River Network pour créer le premier Big jump métropolitain en incitant les communes métropolitaines à y participer.



Saint-Maur est l'une des communes participantes au Big jump métropolitain en 2019.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative au soutien des communes organisant un Big jump métropolitain le 14 juillet 2019 en faveur de la baignade en milieu naturel et de la protection des milieux aquatiques





Inondation de la Seine à Paris en 2018.

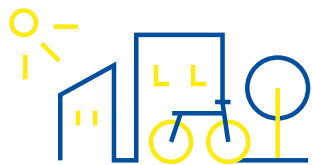
REPRÉSENTATION AUX INSTANCES DE BASSIN ET PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris est particulièrement active au sein des instances de bassin. Elle est ainsi représentée au sein du comité du bassin Seine-Normandie, des instances de dialogue de la Stratégie locale de gestion du risque inondation, des commissions locales de l'eau, du comité de pilotage du programme d'action et de prévention des inondations. Par ailleurs, elle a développé de nombreux partenariats avec les syndicats de rivière, des porteurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres, de la Bièvre et de Marne Confluence, l'EPTB Seine Grands Lacs, des acteurs de la recherche ou encore des associations spécialisées dans le domaine de l'eau. En 2019, la Métropole du Grand Paris

a ainsi adopté le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Croult - Enghien - Vieille Mer à la commission locale de l'eau en décembre 2020. De même, elle a intégré le comité des partenaires pour le programme interdisciplinaire de recherche en environnement 2020-2023 avec un engagement financier de 100 000 euros sur quatre ans.

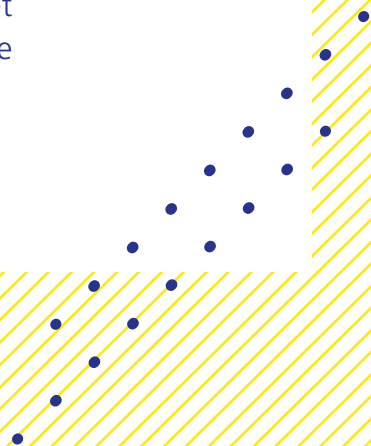
La Métropole du Grand Paris a également adopté l'état des lieux de la qualité des eaux de surface et souterraine au regard des critères et des échéances fixés par la directive européenne pour atteindre une qualité des eaux conforme. Cet état des lieux est une étape préliminaire à la rédaction du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui identifiera et localisera les points d'amélioration.

Enfin, la Métropole du Grand Paris a participé à plusieurs groupes de travail portant sur l'élaboration de documents de planification relatifs au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).



AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

La Métropole du Grand Paris joue un rôle essentiel dans l'amélioration du cadre de vie des habitants à travers des actions concrètes et fortes en matière de qualité de l'air, de mobilité durable et de lutte contre le bruit.





AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole du Grand Paris agit concrètement contre la pollution de l'air à travers le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM).

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN (PCAEM)

Sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques, le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) formalise l'engagement de la Métropole du Grand Paris pour lutter contre le réchauffement climatique et concrétise l'ambition portée par l'Accord de Paris. Il consacre le rôle déterminant des acteurs non-étatiques, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Le PCAEM est un plan d'action qui s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- **atteindre la neutralité carbone** d'ici 2050 ;
- **accroître la résilience** de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- **maintenir une qualité de l'air** conforme aux seuils fixés par l'Organisation mondiale de la santé ;
- **réduire significativement les consommations énergétiques** ;
- **développer la production locale** des énergies renouvelables et de récupération.

En tant que collectivité coordinatrice de la transition énergétique, la Métropole souhaite une mobilisation générale des acteurs métropolitains autour de la trajectoire de neutralité carbone. Après le lancement de cette démarche, intitulée #GrandParis2degrés, une première communauté thématique de 200 personnes a été créée le 2 juillet 2019 sur l'enjeu de la massification de



Panneaux solaires sur les toits de Paris.

la rénovation énergétique des logements privés. Cette conférence a été ouverte par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire.

Dans le droit fil de cet engagement, la Métropole du Grand Paris a été désignée par l'État comme porteur associé du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare). Le 19 décembre 2019, une convention territoriale de déploiement du programme Sare a été signée avec l'État représenté par Emmanuelle WARGON.

L'année 2019 a également été marquée par le lancement du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), inscrite au PCAEM en vue de répondre à l'enjeu de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération. L'année a également été marquée par

 **Atteindre**
la neutralité carbone
d'ici 2050 

le lancement d'une étude sur les potentiels de géothermie de surface, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe), le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).



ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINE



La reconquête de la qualité de l'air est l'un des objectifs stratégiques poursuivi par le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Dans ce cadre, le Conseil métropolitain a adopté, le 12 novembre 2018, la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine selon un calendrier progressif qui a débuté du 1^{er} juillet 2019. Cette zone, située à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86, concerne 79 communes métropolitaines réunissant 5,61 millions d'habitants. La ZFE est un dispositif qui a été évalué dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France comme ayant des effets positifs et rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air, à l'intérieur et au-delà du périmètre concerné.

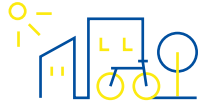
Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2019, 53 communes des 79 concernées se sont engagées à ce jour pour mettre en œuvre la première étape de la ZFE métropolitaine. Cette dernière interdit la circulation des véhicules les plus polluants sur son périmètre et à certaines plages horaires. Sont concernés, les véhicules Crit'Air 5 et non classés, quelle que soit leur motorisation (diesel ou essence). La ZFE métropolitaine ne vise pas à faire de la Métropole du Grand Paris une zone sans voiture mais à accélérer le remplacement progressif des véhicules les plus polluants, en s'appuyant sur le dispositif d'aides financières déjà mis en place. Par ailleurs, la Métropole participe à la politique en faveur des mobilités douces (marche à pieds, vélo...).

LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINE

79 COMMUNES CONCERNÉES
PAR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE

5,61
MILLIONS D'HABITANTS

 Soutenir
le renouvellement du parc
automobile en faveur
des véhicules propres 



MÉTROPOLE ROULE PROPRE !



Initié par la Métropole du Grand Paris, le dispositif "Métropole roule propre !" octroie une aide financière pour les particuliers qui souhaitent remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule propre (électrique, hydrogène, hybride rechargeables et non rechargeables, ou fonctionnant au gaz naturel). Si les conditions d'éligibilité sont satisfaites, l'aide peut atteindre 6 000 euros. Le dispositif accorde également une aide jusqu'à 1 400 euros pour l'achat d'un deux-roues, d'un trois-roues, quadricycle électrique et jusqu'à 500 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Depuis la création du dispositif "Métropole roule propre !", près de 200 dossiers d'aides ont été accordés par la Métropole pour un montant de près de 800 000 euros. En complément, la Métropole accompagne les communes et territoires dans le renouvellement de leurs véhicules propres à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM). En 2019, 1,73 million d'euros de subventions a ainsi été accordé aux collectivités métropolitaines et 5,56 millions d'euros depuis 2016.

"MÉTROPOLE ROULE PROPRE !"

200 DOSSIERS D'AIDES
ACCORDÉES EN 2019

800 000 EUROS DE
SUBVENTIONS ALLOUÉES
EN 2019

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 relative à la modification du règlement "Métropole roule propre !"



Prime à la conversion :
www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/



Je change ma voiture :
jechangemavoiture.gouv.fr/jcmv/



Je roule en véhicule électrique :
www.je-roule-en-electrique.fr/

Un guichet unique pour les aides de l'État et de la Métropole

Dans le cadre de la mise en place de la ZFE métropolitaine, l'État et la Métropole ont mis en place un guichet unique. En clair, les demandeurs peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion proposée par l'État et le dispositif "Métropole roule propre !" dont le montant s'élève à 6 000 euros maximum pour les particuliers souhaitant changer leur véhicule thermique ancien par un véhicule propre. En ajoutant les aides de l'État, les demandeurs ont ainsi la possibilité de percevoir jusqu'à 19 000 euros (montant susceptible d'évoluer au 1^{er} septembre 2020) d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. Ces deux montants incluent la surprime ZFE d'un montant maximal de 1 000 euros instituée par le Gouvernement le 26 mai 2020, en complément de celle de la Métropole du Grand Paris.



AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE

MOBILITÉS DURABLES

La Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et diminuer l'empreinte carbone.

SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE

Le service Vélib' Métropole proposé par le Syndicat Autolib' Velib' Métropole a permis un développement significatif de la pratique du vélo. Forte de cette expérience et conformément à ses objectifs de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole du Grand Paris a décidé d'accompagner son extension. Elle encourage ainsi le déploiement de stations hors Paris en contribuant au financement de stations à hauteur de quatre millions d'euros par an, soit 10 000 euros par station mise en service.

En 2019, ce sont 55 communes qui ont pu bénéficier de l'implantation de nouvelles stations contribuant ainsi à la création d'un véritable maillage du périmètre métropolitain. En 2019, le service a comptabilisé 324 747 abonnés contre 144 823 en 2018. Enfin, 1 359 stations étaient en service fin 2019 dont 371 en proche couronne.



LE SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE

4 MILLIONS D'EUROS PAR AN POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES STATIONS VÉLIB' MÉTROPOLE

10 000 EUROS PAR STATION MISE EN SERVICE

324 747 ABONNÉS AU SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE FIN 2019

1 359 STATIONS EN SERVICE FIN 2019

SOUTIEN AU PROJET DE MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à améliorer la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces. Elle soutient ainsi des projets locaux dans le cadre du Fond d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte État-Métropole. Entre 2016 et fin 2019, la Métropole a financé 56 projets de mobilité douce pour un montant de plus de 29,5 millions d'euros de subventions, dont 12 projets dans le cadre du Pacte État-Métropole à hauteur de 2,5 millions d'euros.

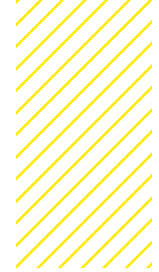
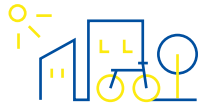
LE SOUTIEN DE LA METROPOLE EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES

56 PROJETS DE MOBILITÉ DOUCE SOUTENUS EN 2019

29,5 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2019 AUX COMMUNES ET TERRITOIRES



Le service Vélib' Métropole a permis un développement significatif de la pratique du vélo à l'échelle métropolitaine.



En 2019, la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à initiatives privées pour faire installer des bornes de recharge électrique en lieu et place des anciennes stations Autolib'.


BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

En juillet 2019, la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à initiatives privées portant sur le devenir des bornes de recharge pour véhicules électriques suite à l'arrêt en juillet 2018 du service Autolib' qui concernait 73 communes à l'intérieur du périmètre métropolitain. Son objectif est de faciliter l'émergence d'une offre de recharge sur voirie publique regroupant un maximum de communes, lisible pour l'utilisateur et répondant aux différents usages des particuliers et professionnels. Ce nouveau service se traduira par la remise en l'état des bornes existantes ou la mise en œuvre d'un nouveau réseau de bornes électriques. La Métropole du Grand Paris facilite ainsi l'initiative privée et assurera la médiation entre l'opérateur et les communes, propriétaires du domaine public où seront implantées les bornes.

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le 11 octobre 2019, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté une convention de partenariat triennale avec le collectif Vélo Île-de-France, concepteur de la carte du Réseau express régional vélo RER V. Dans ce cadre, la Métropole a décidé de subventionner le collectif à hauteur de 40 000 euros par an. Ce partenariat doit contribuer à définir un réseau express métropolitain et permettre la création d'une carte des itinéraires cyclables sécurisés et structurants existants. Un schéma directeur identifiant et priorisant les aménagements à réaliser dans la zone dense, pour assurer les continuités cyclables, sera accompagné d'un plan de financement par la Métropole. Enfin, ce travail sera complété par l'élaboration d'un référentiel technique des aménagements cyclables partagé avec les

aménageurs. La volonté de la Métropole est d'accélérer la réalisation d'infrastructures dédiées au vélo sur son périmètre, en concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages et financeurs.

 La carte numérique sur www.metropolegrandparis.fr/fr/carte-des-pistes-cyclables-de-la-metropole



LA CRÉATION D'UN SCHÉMA VÉLO MÉTROPOLITAIN

400 000 EUROS
DE SUBVENTIONS PAR AN
ACCORDÉES AU COLLECTIF
VÉLO ÎLE-DE-FRANCE



AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente pour lutter contre les nuisances sonores. Elle a réalisé un schéma directeur et intervient concrètement auprès des communes en finançant des actions de résorption du bruit.



La pollution sonore est l'une des principales causes de dégradation du cadre de vie des habitants en milieu urbain.

Le Conseil métropolitain a approuvé le 4 décembre 2019 son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il a été présenté par Jacques-Alain BÉNISTI, Vice-Président délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires. Au regard de l'enjeu sanitaire important que représente cette nuisance sur le territoire, une enveloppe de 100 millions d'euros a été allouée sur cinq ans dans le cadre de ce plan.

Le PPBE métropolitain comprend une synthèse des résultats de la cartographie du bruit; les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites; les mesures visant à prévenir ou à réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des dix années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures; une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 portant sur l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)



SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

La Métropole du Grand Paris apporte son soutien aux communes en finançant des projets importants pour protéger les populations du bruit. En 2019, quatre projets ont été financés à hauteur de six millions d'euros :

- Construction d'un mur anti-bruit à Vanves-Malakoff (3 millions d'euros);
- Construction d'un mur anti-bruit dans la cité Paul-Eluard à Saint-Denis (1,6 millions d'euros);
- Travaux de résorption du bruit ferroviaire du RER A à Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois (1,25 million d'euros);
- Réalisation d'études acoustiques à Charenton-le-Pont (80 000 euros).

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à la convention de financement pour la réalisation d'une étude portant sur le traitement acoustique à Charenton-le-Pont



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à la convention et son avenant n°1 portant sur les études de niveau avant-projet et de projet, et la réalisation de travaux de résorption des nuisances sonores ferroviaires du RER A, sur le territoire du RER A, sur le territoire des communes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois.



LE SOUTIEN FINANCIER DE LA MÉTROPOLE AUX COMMUNES POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

4 PROJETS STRUCTURANTS
ANTI-BRUIT SOUTENUS

6 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR
DES PROJETS CONTRE LE BRUIT



AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE

PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat, en lieu et place de ses communes membres. Dans ce cadre, elle a en charge l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) qui tient lieu de plan local de l'habitat à l'échelle des 131 communes qui la composent.

Le 28 juin 2018, la Métropole du Grand Paris a voté le premier arrêt de son PMHH. Il est le fruit d'un travail intense auprès des communes et des territoires de son périmètre, sous l'impulsion de Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du logement; Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la mixité; Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué au suivi des Politiques territoriales de l'habitat; Denis CAHENZLI, Vice-Président à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre et Patrick JARRY, Président de la commission Habitat et logement.

Ce document, issu de la volonté des maires, comprend quatre volets distincts: un diagnostic, un document d'orientation, un programme d'action. Il comprend également des outils de suivi des actions mises en œuvre.

Le PMHH est donc prêt à être voté. Cependant, des discussions très actives se poursuivent avec les services de l'État avant son vote définitif au Conseil métropolitain. Son adoption le rendra exécutoire, entraînant de ce fait le transfert des compétences en matière de politique du logement; aides financières au logement social; actions en faveur du logement social; actions en faveur du logement des

DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

PRÈS DE **3,5** MILLIONS
DE LOGEMENTS

780 000 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX

400 000 MÉNAGES
MENACÉS DE PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

Source: Apur

personnes défavorisées; aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

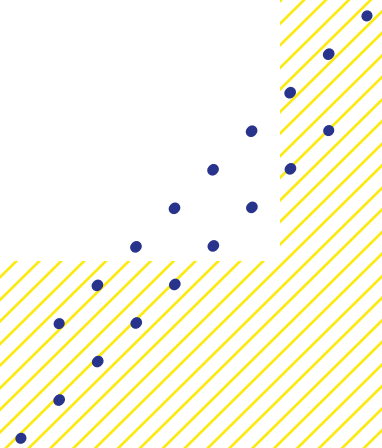


Le PMHH doit permettre d'assurer un rééquilibrage territorial de l'offre de logements à l'échelle de la métropole.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Métropole du Grand Paris est un acteur référent en matière de massification de la rénovation énergétique du parc résidentiel, premier poste de consommation d'énergie sur le périmètre métropolitain. À ce titre, elle intervient dans une recherche de cohérence avec l'action des communes et des territoires.







TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SCHEMA DIRECTEUR ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN

Sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques, la Métropole du Grand Paris a lancé le 21 juin 2019 l'élaboration d'un Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), conformément au plan d'action prévu par le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Ce schéma sera élaboré en concertation avec les autorités compétentes intéressées, notamment la Ville de Paris, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec) et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif). L'objectif est de mobiliser des compétences et l'expérience locale de l'ensemble des acteurs du système énergétique métropolitain pour créer une articulation efficace avec les

 Mettre en œuvre un système énergétique métropolitain efficace 

démarches déjà engagées. Par ailleurs, le SDEM a vocation à lier les problématiques complexes d'évolution des différents réseaux de distribution énergétique aux enjeux d'intégration des énergies renouvelables, d'évolution de la demande d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des infrastructures nécessaires aux mobilités douces.

Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain, une fois adopté, vise plusieurs objectifs :

– ouvrir un réel espace d'échanges et de coordination entre les parties prenantes du système énergétique

métropolitain en instaurant une démarche de co-construction ;

– établir une feuille de route opérationnelle échelonnée dans le temps ;

– assurer la sûreté et la qualité des sources énergétiques sur la base d'une connaissance éclairée du territoire ainsi que des potentiels d'innovation ;

– favoriser l'appropriation de cette stratégie énergétique par les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques et les citoyens.

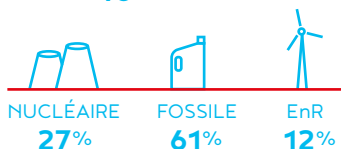
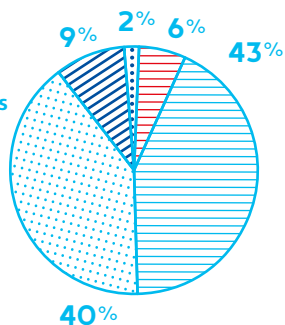
Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative au lancement de l'élaboration du Schéma Directeur Énergétique de la Métropole du Grand Paris (SDEM)



SYNTHÈSE DE LA VISION STRATÉGIQUE "RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE" DU PCAEM

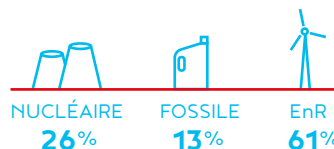
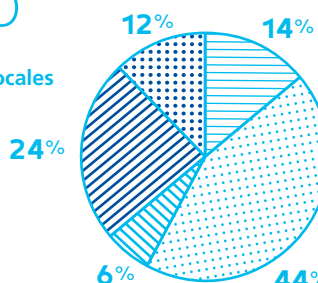
2012

93 TWh/an
4% EnR* locales



2050

52 TWh/an
30% EnR* locales



- PRODUITS PÉTROLIERS + CHARBON
- GAZ (RÉSEAU)
- ÉLECTRICITÉ (RÉSEAU)
- FROID (RÉSEAUX)
- CHALEUR (RÉSEAUX)
- EnR HORS RÉSEAU (hors pompes à chaleur comptées dans le poste électricité)

* EnR = énergies renouvelables

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare) initié par l'État, la Métropole du Grand Paris subventionne des travaux de rénovation énergétique auprès des communes.

Le 19 décembre 2019, la Métropole du Grand Paris a signé une convention tripartite avec l'État et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour mettre en œuvre le programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare). Cette signature s'est déroulée en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire. Elle confirme l'engagement pris par l'État lors de la Conférence des parties métropolitaines (COP métropolitaine) le 2 juillet 2019.

Lancé le 5 septembre 2019 par le Gouvernement, le programme Sare est financé par des certificats d'économie d'énergie avec une enveloppe nationale dédiée de 200 millions d'euros sur la période 2019-2024. Votée par le Conseil métropolitain du 4 décembre 2019, cette convention

permettra le déploiement du programme dans le périmètre métropolitain grâce à un financement de 26,6 millions d'euros sur la période 2019-2024, dont 6,7 millions d'euros mobilisables immédiatement par la Métropole du Grand Paris.

Le programme Sare renforce la dynamique territoriale en faveur de la rénovation énergétique des logements à l'échelle de la Métropole, en associant les collectivités locales et les réseaux professionnels. Ce programme permettra de dispenser 28 000 conseils personnalisés et d'accompagner 5 500 ménages dans la rénovation de leurs logements. Grâce à lui, la Métropole mettra également en place le financement d'audits de copropriétés mobilisant une enveloppe d'un million d'euros, avec les objectifs d'accompagner 1 700 syndicats de copropriétaires et réaliser 700 audits énergétiques.

L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
DU PROGRAMME SARE ALLOUÉE
À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

26,6 MILLIONS D'EUROS
SUR LA PÉRIODE 2019-2024

Enfin, la Métropole du Grand Paris réalisera une expérimentation portant sur la massification de la rénovation énergétique des résidences pavillonnaires dans des communes de la Métropole, comme par exemple à Montfermeil ou à Sceaux.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la convention du programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, à la subvention pour la réalisation d'audits énergétiques et à l'expérimentation en zone pavillonnaire



Les objectifs du programme Sare

- faciliter l'accès aux financements pour la réalisation des travaux de rénovation, avec la mise en place d'une aide de la Métropole dédiée à la réalisation d'audits pour les copropriétés;
- accompagner la prise de décision des ménages grâce à un parcours personnalisé;
- structurer une communauté d'acteurs en lien avec la Fédération métropolitaine des agences locales de l'énergie et du climat.



Signature du programme Sare le 19 décembre 2019 en présence d'Emmanuelle WARGON, ministre de la Transition écologique et solidaire.



TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

FÉDÉRATION MÉTROPOLITAINE DES ALEC

La Métropole du Grand Paris soutient la mise en œuvre de programmes visant à accompagner les particuliers dans la rénovation thermique de leur logement. Un axe fort qui doit permettre d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.



Les représentants du comité des Agences locales de l'énergie et du climat (Alec) aux côtés de la Métropole du Grand Paris le 5 avril 2019.

La Métropole du grand Paris est compétente en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, de résorption et de réhabilitation de l'habitat insalubre pour les actions qu'elle a définies comme étant d'intérêt métropolitain. Ces compétences sont exercées dans une recherche de cohérence avec l'action des communes et des territoires ainsi que dans une logique d'efficacité avec l'action publique nationale.

Afin de disposer d'un parc bâti 100 % bas carbone à l'horizon 2050, la Métropole s'appuie sur les Agences locales de l'énergie et du climat (Alec), point d'entrée privilégié pour les particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement. Mise en place en 2018, la Fédération métropolitaine des Agences locales de l'énergie et du

climat est un espace de dialogue et de construction collective dont la feuille de route a été précisée par plusieurs conventions de partenariat adoptées par le Conseil métropolitain le 21 juin 2019.

L'activité de la Fédération s'articule autour de trois axes :

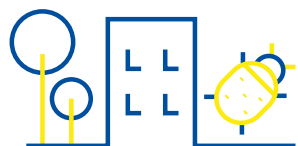
- **faciliter l'accès aux financements pour la réalisation des travaux de rénovation ;**
- **accompagner la prise de décision des ménages** grâce à une information accessible et un parcours personnalisé reposant sur les plateformes Pass'RenoHabitat et CoachCopro ;
- **réunir une pluralité d'acteurs** en structurant leurs actions (État, collectivités locales, opérateurs...).

De façon complémentaire, la Métropole a inscrit l'efficacité énergétique du bâti comme une priorité dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) qui fixe comme objectifs :

- **la rénovation des bâtiments** afin d'atteindre un niveau basse consommation de la totalité du parc bâti d'ici 2050 ;
- **la réduction des consommations d'énergie** de 22 % d'ici à 2024, et de 56 % d'ici à 2050 (par rapport à 2005) ;
- **la réduction des émissions de gaz à effet de serre** de 30 % d'ici 2024, et de 75 % d'ici à 2050.

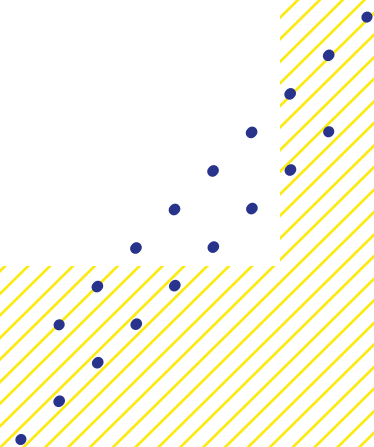
Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et les Agences locales de l'énergie et du climat

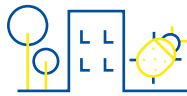




RETOUR DE LA NATURE EN VILLE ET DE LA BIODIVERSITÉ

La Métropole du Grand Paris s'engage pour favoriser le retour de la nature en ville et préserver la biodiversité de la faune et de la flore conformément aux objectifs fixés dans sa stratégie Nature et son Plan Climat Air Énergie (PCAEM).





RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
ET DE LA BIODIVERSITÉ

NATURE EN VILLE

Sous l'impulsion de Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville, la Métropole du Grand Paris agit pour le retour de la nature en ville. Cet engagement constitue une réponse au changement climatique autant qu'un levier d'attractivité pour le territoire métropolitain.

PROGRAMME NATURE 2050

La Métropole du Grand Paris a conclu une convention de partenariat avec CDC biodiversité, filiale du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, pour déployer le programme Nature 2050. Dans ce cadre, elle a lancé le 18 février 2019 l'appel à projets "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris" qui a pour objectif de soutenir les collectivités qui s'engagent pour la lutte contre le changement climatique à travers des actions de préservation et de restauration d'espaces naturels. À l'issue de cet appel à projets, le Bureau de la Métropole du Grand Paris du 7 juillet 2019 a retenu neuf initiatives qu'il a décidées de soutenir financièrement pour un montant de 1,9 million d'euros. Des financements

complémentaires seront apportés par des entreprises franciliennes pour assurer le suivi et l'évaluation des projets sélectionnés jusqu'en 2050.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 février 2019 relative au lancement de l'appel à projets "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris"



LE PROGRAMME NATURE 2050

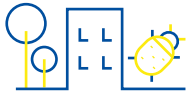
9 PROJETS LAURÉATS SOUTENUS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À HAUTEUR DE 1,9 MILLION D'EUROS

Les neufs initiatives retenues en 2019

- Arcueil
Vergers urbains ouverts
- Le Kremlin-Bicêtre
L'escale végétale
- Meudon
Restauration écologique du cimetière des Longs Réages
- Plaine commune
Restauration d'habitat boisés au parc Marcel-Cachin à Saint-Denis
- Plaine commune
Restauration des franges végétalisées du square Aimé-Césaire à Aubervilliers
- Plaine commune
Ouverture d'un cœur vert, support de biodiversité et d'usages à Stains
- Rueil-Malmaison
Renforcement des trames vertes et bleues communales
- Villeneuve-le-Roi
Le village aux 4000 arbres
- Vitry-sur-Seine
Les prairies du Fort



Le retour de la nature en ville est un axe fort du Plan Climat Air Énergie métropolitain.



CHARTER "MÉTROPOLE NATURE"

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris a adopté la charte "Métropole nature" le 7 juin 2019. Cette charte s'adresse à tous les acteurs, publics ou privés du territoire métropolitain, qui souhaitent s'engager concrètement en faveur de la nature. À travers ce document, la Métropole mise sur la capacité de chacun à devenir acteur du changement pour répondre aux enjeux écologiques. À ce jour, 25 collectivités métropolitaines ont signé la charte. Elles se sont ainsi engagées pour la préservation de la nature. À cette fin, elles devront déployer des actions concrètes autour de quatre axes : la connaissance de la biodiversité, la nature au cœur de l'aménagement métropolitain, la place de la nature dans la vie des citoyens et la métropole nourricière.

Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 7 juin 2019 relative à l'adoption de la charte "Métropole nature"



LA CHARTER "MÉTROPOLE NATURE"



25 COLLECTIVITÉS
MÉTROPOLITAINES SIGNATAIRES
EN 2019

SOUTIEN AUX PROJETS FAVORISANT LA NATURE EN VILLE

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a été mobilisé, à hauteur de 5,15 millions d'euros en 2019, pour soutenir 34 projets qui favorisent le retour de la nature en ville comme par exemple la création ou la réhabilitation d'espaces en faveur de la biodiversité contribuant au renforcement des trames verte et bleue (espaces verts, plantations d'arbres, désimperméabilisation...). Ces projets visent également à créer des espaces d'agriculture urbaine tels que des potagers, vergers, jardins familiaux ou encore fermes urbaines.

LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE

5,15 MILLIONS D'EUROS
ATTRIBUÉS PAR LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS AU BÉNÉFICE
DE 34 PROJETS EN 2019

 Préserver la nature
en ville pour lutter
contre le réchauffement
climatique 

RÉSEAU "NATURE EN VILLE"

Ce réseau rassemble des élus locaux, des experts et des techniciens autour des enjeux de nature et d'agriculture en ville, spécifiques au tissu urbain dense métropolitain. C'est un espace de rencontres qui contribue au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les communes, les établissements publics territoriaux et la Métropole du Grand Paris. Trois séminaires ont été organisés en 2019 : "espèces exotiques envahissantes" le 13 mai 2019 ; "paysages métropolitains : usages, enjeux et évolutions" le 14 octobre 2019 ; "protection et promotion des arbres dans la ville : actions et stratégies" le 26 novembre 2019.



VALORISATION DES FORÊTS

Le patrimoine forestier est soumis à une pression foncière très forte en Île-de-France. Il doit être préservé et valorisé car il répond à des enjeux environnementaux et économiques importants.

Si la Métropole du Grand Paris est une zone dense continue de 81 400 hectares, elle compte 6 300 hectares de forêt dont 80 % sont gérés par l'Office national des forêts (ONF). Ce patrimoine forestier, soumis à de fortes pressions foncières, doit être préservé et protégé car les bénéfices sont multiples : écologiques, récréatifs mais aussi économiques en assurant la production durable du bois. C'est pourquoi, le 29 octobre 2019, la Métropole du Grand Paris, l'État et l'ONF ont signé deux conventions de partenariat pour la préservation, la gestion et la valorisation d'espaces boisés. Afin de préserver les 5 000 hectares de forêts domaniales métropolitaines, la Métropole a apporté un soutien financier de 600 000 euros sur trois ans à l'ONF.

La contribution financière de la Métropole du Grand Paris, associée à celle de l'État à hauteur de 170 000 euros, va permettre la mise en œuvre



Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris; Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Jean-Marie AURAND, Directeur général de l'Office national des forêts (ONF) ont signé deux conventions de partenariat au cœur de la forêt domaniale de Malmaison gérée par l'ONF.

d'actions telles que la mise en valeur de 17 entrées de forêts dont cinq situées dans le périmètre métropolitain; la restauration du tapis vert de Meudon; la valorisation des arbres remarquables; la résorption des dépôts sauvages ou encore la mise en

œuvre de chantiers participatifs. Un comité partenarial des forêts métropolitaines sera créé pour préciser, suivre et évaluer chaque année ce programme d'action.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à la convention de partenariat 2019-2021 avec l'Office national des forêts

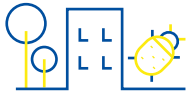


Le bois Saint-Cucufa à Reuil-Malmaison : un exemple de patrimoine forestier à préserver.

LE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

UN SOUTIEN FINANCIER
DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

DE **600 000** EUROS
SUR TROIS ANS



RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
ET DE LA BIODIVERSITÉ

RENCONTRES AGRICOLES DU GRAND PARIS

L'événement Rencontres agricoles du Grand Paris a permis une sensibilisation du grand public à l'agriculture urbaine tout au long de l'année 2019.

De septembre 2018 à juillet 2019, la Métropole du Grand Paris et l'association Enlarge Your Paris, en partenariat avec les Bergers urbains, ont organisé Les Rencontres agricoles du Grand Paris. Au rythme d'un rendez-vous par mois, la Métropole a proposé neuf conférences thématiques. Elles ont permis au grand public de découvrir les dimensions écologiques, alimentaires, économiques et sociales de l'agriculture urbaine, grâce à la participation d'élus, d'experts, de scientifiques, d'historiens et d'acteurs du monde agricole.

Des ateliers pédagogiques et des balades ont également été programmés chaque mois dans différents lieux d'agriculture urbaine, parfois insolites (toits d'immeubles, friches urbaines, jardins publics ou associatifs...). Une transhumance estivale de plusieurs jours a clôturé Les Rencontres agricoles du Grand Paris. Elle s'est déroulée du



Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, lors de la transhumance métropolitaine qui a traversé 34 villes.

6 au 17 juillet 2019 à travers 34 villes, et a réuni 500 marcheurs sur près de 10 kilomètres.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 relative au bilan des Rencontres agricoles et aux premières orientations du Plan alimentation durable métropolitain



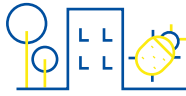
Conférence sur le thème de la ville agricole organisée le 13 février 2019 à la Maison de l'Architecture dans le cadre des Rencontres agricoles.

LES RENCONTRES AGRICILES DU GRAND PARIS

9 CYCLES DE CONFÉRENCES

8 ATELIERS PÉDAGOGIQUES

34 VILLES TRAVERSÉES PAR
UNE TRANSHUMANCE ESTIVALE
ASSOCIANT 500 MARCHEURS



ÉTUDE ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les défis écologiques présents et futurs sont plus que jamais au centre d'une vaste réflexion sur l'environnement urbain dans laquelle s'inscrivent les actions de la Métropole du Grand Paris.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

La Métropole du Grand Paris est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Atlas de la biodiversité communale" lancé en septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité. Le projet consiste à mener une démarche globale de recensement, préservation et valorisation de la biodiversité métropolitaine. Dans cette perspective, la Métropole du Grand Paris a analysé plus de 900 000 données d'observation en 2019 et réalisé les premiers inventaires des espèces de faune et de flore présentes sur le territoire. Ce travail a été mené par des experts naturalistes du bureau d'études UrbanEco, en lien avec la Ligue pour la protection des oiseaux et Philippe Clergeau, professeur

au Muséum national d'Histoire naturelle. Par ailleurs, une analyse des trames vertes et bleues métropolitaines a débuté en 2019 afin d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient. Enfin, de nombreux comités techniques et de pilotage ont été organisés tout au long de l'année. Ils ont permis aux collectivités et aux partenaires de partager leurs expériences, d'enrichir le diagnostic de l'atlas et de faire des propositions concrètes qui seront prises en compte dans le futur plan biodiversité métropolitain.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 relative à la synthèse de l'atlas de la biodiversité métropolitaine et des premières orientations du plan biodiversité métropolitain



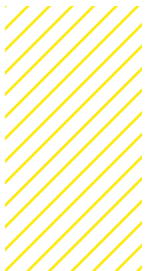
UN ARBRE DANS LA VILLE

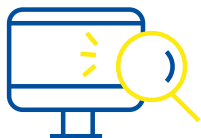
À partir du travail réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité, et notamment le recueil et l'analyse des données naturalistes, la Métropole a publié en décembre 2019 l'ouvrage *Un arbre dans la ville - Faune et flore dans la Métropole du Grand Paris*, en partenariat avec le Cherche Midi. Ce beau livre, richement illustré, donne à voir la diversité de la biodiversité métropolitaine. Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger est le sens de cet ouvrage inédit qui est rapidement devenu une référence.



Concours des miels, un succès !

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 11 décembre 2019 aux Grands Voisins à Paris. 533 échantillons ont été déposés pour cette quatrième édition dont 278 provenant du seul périmètre métropolitain. 86 lauréats ont été distingués dans les différentes catégories. Depuis 2016, 700 échantillons ont été déposés par plus de 450 candidats représentant 105 communes métropolitaines.





INNOVATION ET NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une métropole innovante et solidaire, capable de lutter contre la fracture numérique.

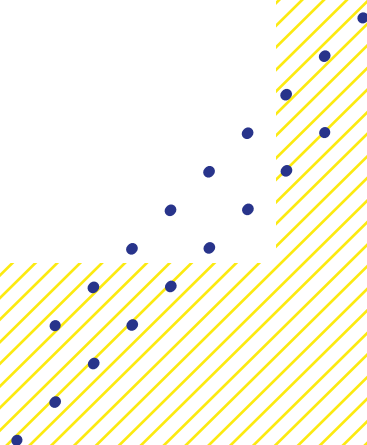




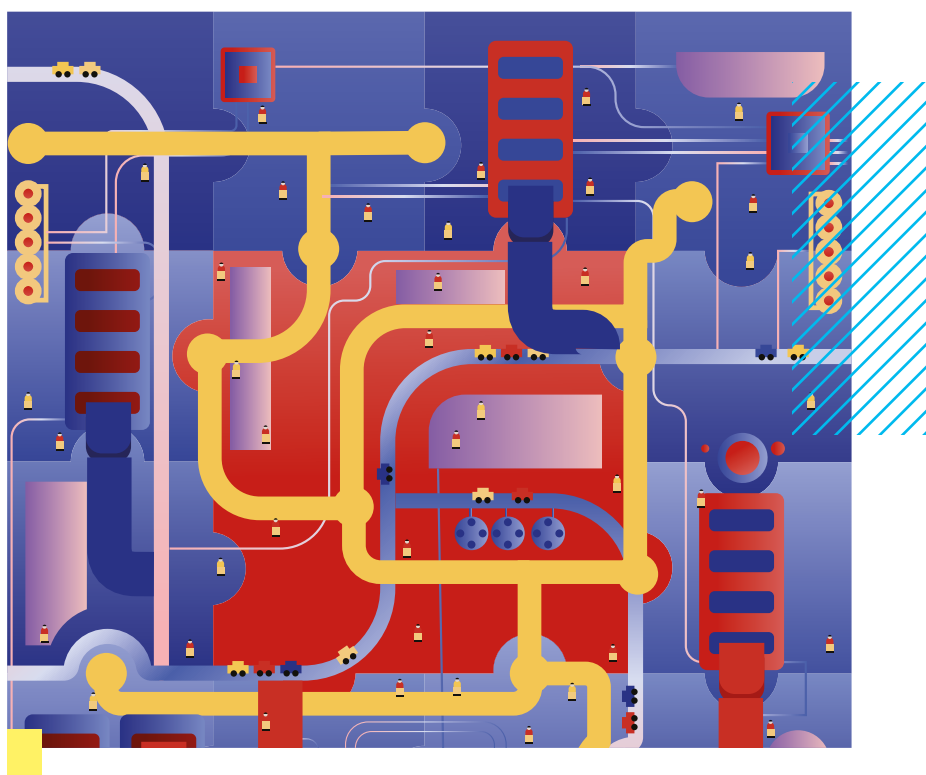


SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Piloté par Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la métropole intelligente, le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) précise la méthode, les objectifs et les actions à mettre en œuvre en matière d'infrastructures, d'usages et de services numériques à l'échelle du territoire métropolitain.

 Réduire la fracture numérique entre les territoires 

Après une phase de diagnostic qui a été réalisée en 2018, la Métropole du Grand Paris a engagé la co-construction de ce document à travers une consultation en ligne et lors de sessions en présentiel avec les élus du territoire métropolitain, les agents des collectivités et les acteurs du numérique. Ce travail a permis de recenser les solutions aux principaux défis auxquels doit répondre le SMAN. Il a donné lieu à un bilan présenté le 11 janvier 2019 au Bureau métropolitain. En parallèle, la Métropole du Grand Paris a lancé plusieurs appels à projets pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues. La version finalisée du SMAN, enrichie du diagnostic et de la concertation menée auprès des collectivités locales, a été approuvée par le Conseil métropolitain le 21 juin 2019.



Le 24 juin 2019, une nouvelle édition de l'évènement Métropole d'intelligence a été organisée à la Station F, afin de présenter les grands défis du SMAN. Ce schéma a notamment pour ambition de créer des espaces de rencontres et de partage entre les collectivités métropolitaines et les acteurs du numérique.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à l'approbation du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN)



Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) approuvé le 21 juin 2019 au Conseil métropolitain

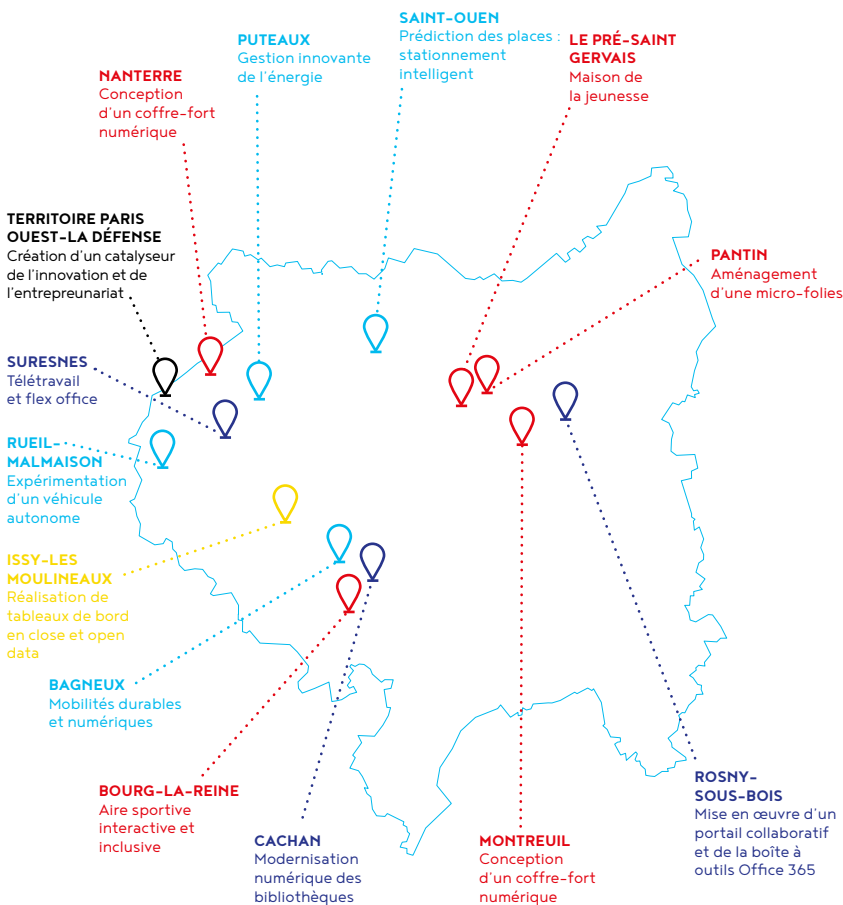




FONDS MÉTROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMÉRIQUE

La Métropole du Grand Paris encourage l'innovation numérique en soutenant financièrement les projets portés par les communes et les territoires de son périmètre.

14 PROJETS NUMÉRIQUES INNOVANTS RETENUS EN 2019



- 📍 Métropole inclusive et solidaire
- 📍 Métropole agile et efficiente
- 📍 Métropole résiliente et durable
- 📍 Métropole rayonnante et attractive
- 📍 Métropole de la donnée

Le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) encourage l'expérimentation et le développement de projets innovants afin de les généraliser au niveau du périmètre métropolitain. Le 4 octobre 2019, le Bureau métropolitain a attribué 462 809 euros de subventions pour soutenir 14 projets répartis dans 13 communes et un territoire. Depuis sa création, le FMIN a permis de soutenir 37 projets pour un montant total de 1,4 million d'euros.

Concrètement, pour une enveloppe globale d'un million d'euros, la Métropole du Grand Paris subventionne au maximum 50 % du projet dans la limite de 40 000 euros par collectivité (le maître d'ouvrage finançant obligatoirement au minimum 20 % du montant global). Si un projet est porté par plusieurs collectivités, le montant maximal de la subvention s'élève à 60 000 euros. Cette prime accordée aux projets menés conjointement souligne la volonté de la Métropole du Grand Paris d'accroître la mutualisation des outils numériques.

LE FONDS MÉTROPOLITAIN DE L'INNOVATION NUMÉRIQUE

37 PROJETS SOUTENUS DEPUIS
SA CRÉATION

1,47 MILLIONS D'EUROS DE
SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS
MÉTROPOLITAINES



PASS NUMÉRIQUES

Le développement de pass numériques est un projet phare porté par la Métropole du Grand Paris qui a reçu le soutien actif de l'État.

En juillet 2019, le ministère de l'Économie et des finances a retenu la candidature de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets "Déploiement des pass numériques au service de l'inclusion numérique" initié par l'Agence du numérique. L'État s'est ainsi engagé à cofinancer le projet de la Métropole portant sur le déploiement de pass numériques à hauteur de 818 200 euros. Parmi les 48 lauréats retenus, il s'agit du financement le plus important reçu par un établissement public dans le cadre de cet appel à projets et le seul soutenu en Île-de-France. Ces pass numériques, qui prennent la forme de chèques sur le modèle des titres restaurants, donneront accès à des services d'accompagnement numérique dans des lieux labellisés. Ils feront l'objet d'une expérimentation avant d'être généralisés. La Métropole mobilise plus de 1,8 million d'euros pour déployer cette action à l'échelle de son territoire.

À cette fin, la Métropole a lancé le 23 octobre 2019 un appel manifestation d'intérêt à destination des communes afin d'identifier les sites



d'expérimentation pour le déploiement de ces pass numériques. Les modalités de cet appel à manifestation d'intérêt ont fait l'objet d'une décision du Conseil métropolitain le 11 octobre 2019.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 relative au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du déploiement des pass numériques



Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 26 novembre 2019 relative à l'approbation de l'attribution de l'accord-cadre portant sur la production et le déploiement de pass numériques pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique



Le pass numérique métropolitain devrait voir le jour prochainement.

LE DÉPLOIEMENT DE PASS NUMÉRIQUES

1,8 MILLION D'EUROS
INVESTIS PAR LA MÉTROPOLE

818 200 EUROS
INVESTIS PAR L'ÉTAT



INNOVATION
ET NUMÉRIQUE

EXPLORATEURS DU NUMÉRIQUE



Le 24 juin 2019, à la station F, la Métropole du Grand Paris a présenté des actions prévues dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).

Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris organise un programme de formation-action à destination des agents des collectivités territoriales du Grand Paris, intitulé "Les Explorateurs du numérique". Ce programme vise à soutenir la montée en compétence des collectivités du Grand Paris sur les enjeux liés au numérique et à l'innovation. Il repose sur une promotion d'une trentaine d'explorateurs, constituée d'agents publics volontaires, qui participe durant un an à une dizaine de journées sur des thématiques telles que les données de la ville, la démocratie à l'ère du numérique ou encore

la sobriété numérique. Au cours de ces rencontres, les participants peuvent échanger avec des intervenants en lien avec la thématique proposée et mettre en pratique de nouveaux outils et méthodologies au cours d'ateliers de travail.

Une première promotion d'explorateurs a déjà été constituée sur la période 2018-2019. Elle comptait une trentaine de participants, issus de 25 collectivités différentes. Fort de ce succès, une seconde promotion de 27 explorateurs a été lancée en octobre 2019.

LES EXPLORATEURS DU NUMÉRIQUE

30 PARTICIPANTS
EN MOYENNE ISSUS
DE 25 COLLECTIVITÉS
MÉTROPOLITAINES



BÂTISSEURS DU NUMÉRIQUE



Le programme des Bâtitseurs du numérique est une initiative de la Métropole du Grand Paris visant à réunir une communauté d'agents publics mobilisés pour développer collectivement des services numériques à l'échelle métropolitaine. Pour créer cette communauté, la Métropole s'est appuyée sur le réseau des Explorateurs du numérique et sur les bénéficiaires d'une subvention accordée dans le cadre du FMIN. Le programme est aussi ouvert à tout agent intéressé par les dynamiques d'innovation.

Cette initiative s'intègre dans le programme Innovato'R du réseau européen Urbact dont la Métropole du Grand Paris est membre depuis 2018, aux côtés des villes de Cluj-Napoca, Murcia, Porto, Rotterdam, Turin et

Veszprem. Ce programme encourage la diffusion de bonnes pratiques et les démarches collaboratives entre les collectivités européennes.

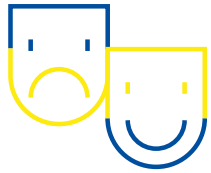
Le programme s'est organisé en trois phases :

- **du 6 et 7 novembre 2019**, deux journées consécutives d'ateliers collaboratifs ont été organisées afin d'identifier cinq services numériques métropolitains potentiels ;
- **de novembre à décembre 2019**, une phase d'approfondissement des projets de services a permis de produire les premiers avant-projet ;
- **de 21 janvier 2020**, une journée de travail centré autour du renforcement de chaque projet, avec une présentation devant un jury.

LES BÂTISSEURS DU NUMÉRIQUE

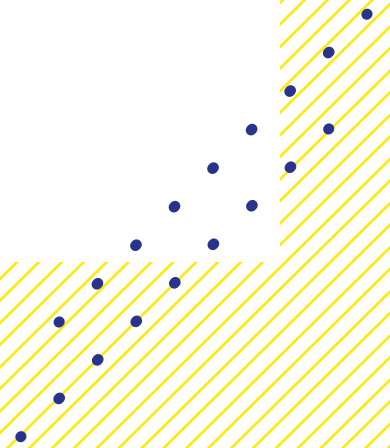
**4 PROJETS PRÉFIGURÉS
EN 2019**

Chaque session de travail a réuni une trentaine de participants, représentant 30 collectivités. À l'issue du programme, quatre projets de services numériques métropolitains ont été préfigurés, en lien avec des problématique de gestion de la relation usager, de participation citoyenne, de médiation numérique et de centre de ressources.



DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La Métropole du Grand Paris élabore une politique culturelle ambitieuse et accessible à tous. Elle met en réseau les acteurs culturels, développe les partenariats et soutient les projets portés par les communes et les territoires.





SOUTIEN À LA CULTURE

Sous le pilotage de Daniel PREMEL, Vice-Présidente en charge du Développement culturel, la Métropole du Grand Paris développe des actions en faveur de la culture avec un objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire.

FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS

La Métropole du Grand Paris soutient depuis 2017 le festival de documentaires MegaCities-ShortDocs. Les courts-métrages de ce festival mettent en lumière des solutions initiées par des citoyens du monde pour relever les défis sociaux, économiques ou encore technologiques auxquels sont confrontés les mégapoles.

En 2019, la Métropole du Grand Paris a décidé de reconduire son partenariat auprès de l'association organisatrice Films4SustainableWorld en lui accordant une subvention de 22 000 euros. Cinq courts-métrages ont été projetés. Ils ont été suivis de débats-citoyens.

Le Prix Métropole du Grand Paris, qui récompense et valorise une initiative citoyenne à impact social ou environnemental, a été remporté en 2019 par le court-métrage *Espero Farm* d'Alix Makhloufi en présence de Nathalie FANFANT, Conseillère métropolitaine. Ce documentaire met à l'honneur l'association *Espero* qui développe des projets offrant des formations et des parcours d'insertion professionnelle, sensibilise le grand public aux questions environnementales et sociales, et valorise la biodiversité métropolitaine.

Délibération du Bureau métropolitain du 26 mars 2019 portant sur la subvention accordée à l'association Films4SustainableWorld pour l'organisation du festival MegaCities-ShortDocs



ATELIER MÉDICIS

La Conseil métropolitain a approuvé le versement d'une contribution de 500 000 euros lors du Conseil métropolitain du 25 novembre 2016 pour financer le premier bâtiment Ateliers Médicis. Porté par l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis auquel la Métropole est adhérente depuis 2016, cet équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale sera situé à proximité de la ligne 16 du Grand Paris express à Clichy-Montfermeil. Il sera notamment doté d'une salle de diffusion de 80 places assises. En attendant l'inauguration de ce futur équipement à l'horizon 2024, un bâtiment de préfiguration a été ouvert depuis juin 2018. Des actions culturelles et artistiques y ont été organisées tout au long de l'année 2019 avec les artistes et les habitants.



En attendant la livraison des Ateliers Médicis prévue en 2024, un bâtiment de préfiguration a été ouvert en 2018. Il a accueilli de nombreuses manifestations culturelles tout au long de l'année.

LE FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS

22 000 EUROS
DE SUBVENTIONS ACCORDÉES
PAR LA MÉTROPOLE

L'ATELIER MÉDICIS

500 000 EUROS
INVESTIS PAR LA MÉTROPOLE



La Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier pour l'ouverture des micro-folies.

MICRO-FOLIES

La Métropole s'engage pour accompagner le développement de micro-folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique situé dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Ce concept a été mis en œuvre en 2017 par l'établissement public du parc et de la Grande Halle de La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux (musée du Louvre, centre Georges-Pompidou...). En 2018, le ministère de la Culture a décidé le déploiement de 200 micro-folies à l'échelle nationale.

La Métropole du Grand Paris finance les dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une micro-folies jusqu'à 50 %. Cette aide est à la fois un soutien et un engagement fort en faveur de la médiation culturelle numérique à l'échelle des 131

communes conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). Le 11 avril 2019, le Conseil métropolitain a ainsi voté plus de 300 000 euros de subventions pour soutenir les communes de Bobigny, Issy-les-Moulineaux, Noisy-le-Sec, Pantin et Villeneuve-Saint-Georges qui ont déposé un projet de micro-folies. Aujourd'hui, une dizaine de projets de micro-folies sont en cours de développement dans le territoire métropolitain.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 avril 2019 portant sur l'engagement de la Métropole du Grand Paris pour les projets communaux s'inscrivant dans les micro-folies



LES MICRO-FOLIES

300 000 EUROS
POUR LEUR DÉVELOPPEMENT

LES SENTIERS MÉTROPOLITAINS DU GRAND PARIS

80 000 EUROS
DE SUBVENTIONS

UN TRACÉ RELIANT **95**
COMMUNES

SENTIERS MÉTROPOLITAINS DU GRAND PARIS

Lors de sa séance du 11 octobre 2019, la Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 80 000 euros pour les deux prochaines années à l'association Sentiers métropolitains qui porte le projet de création d'un sentier du Grand Paris de plus de 350 kilomètres et dont l'inauguration est prévue en 2020.

Ce sentier de randonnée pédestre traversera 95 communes membres de la Métropole du Grand Paris et offrira aux habitants et aux visiteurs une excursion sur 20 à 30 journées. Par ailleurs, il constituera un nouvel espace public facilitant la mobilité piétonne à l'échelle métropolitaine. Enfin, le sentier métropolitain du Grand Paris associera des patrimoines culturels et naturels tout en valorisant des initiatives locales.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 accordant une subvention à l'association Sentiers métropolitains pour la création d'itinéraires de randonnées pédestres





NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE

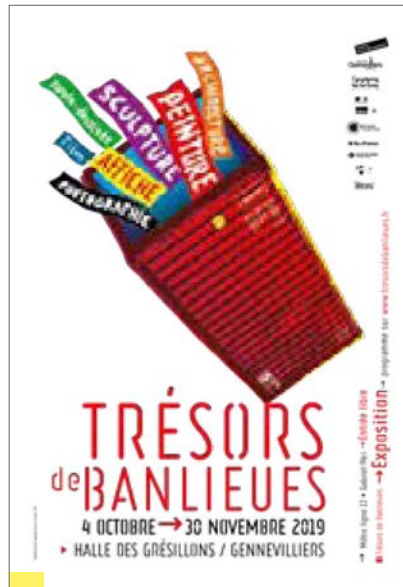
Nuit blanche est un événement d'art contemporain devenu métropolitain pour sa 18^e édition. Placé sous la thématique du mouvement, ce temps fort qui s'est tenu le 5 octobre 2019 a contribué à étendre, au sein du périmètre métropolitain, des mouvements artistiques et culturels sous ses différentes expressions dans une dynamique festive.

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris du 2 juillet 2019 a accordé 200 000 euros à six communes participantes (Aubervilliers, Saint-Denis, Gennevilliers, Gentilly, Rueil-Malmaison et Vincennes) qui ont manifesté le souhait d'accueillir des stations Nuit blanche en les animant à travers différents événements artistiques de qualité.

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relative à l'organisation d'une Nuit blanche métropolitaine



Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 2 juillet 2019 relative à l'attribution de subventions pour la Nuit blanche métropolitaine



NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE

200 000 EUROS DE SUBVENTIONS

TRÉSORS DE BANLIEUES

10 000 EUROS DE SUBVENTIONS

FESTIVAL ATMOSPHÈRES

10 000 EUROS DE SUBVENTIONS

TRÉSORS DE BANLIEUES

La Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 10 000 euros à l'association Académie des banlieues pour l'organisation l'exposition Trésors de banlieues qui s'est tenue à la halle des Grésillons à Gennevilliers du 4 octobre au 30 novembre 2019. 260 oeuvres issues de fonds d'art constitués au fil des ans par les communes métropolitaines ont été présentées. 53 collectivités ont participé à cet événement culturel.

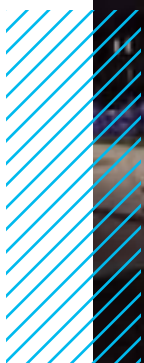
Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 4 octobre 2019 accordant une subvention à l'association Académie des banlieues l'organisation de l'exposition Trésors des banlieues



FESTIVAL ATMOSPHÈRES

La Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 10 000 euros à l'association Atmosphères 21 pour l'organisation de la 9^e édition du festival Atmosphères qui s'est tenu à Courbevoie du 8 au 13 octobre 2019. Cette année, le festival présentait une compétition cinéma avec des avant-premières événementielles, des remises de prix, un concours de courts-métrages, un concours de synopsis ainsi que plusieurs expositions thématiques et de nombreux ateliers.

Délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 4 octobre 2019 accordant une subvention à l'association Atmosphères 21 pour l'organisation du festival Atmosphères

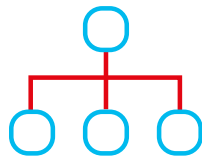


Création contemporaine à Aubervilliers lors de la Nuit blanche métropolitaine.

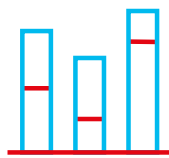


LES MOYENS

Une métropole engagée



Administration



Budget



Commande
publique



RESSOURCES HUMAINES

La Métropole du Grand Paris est une jeune collectivité qui se structure à la faveur de nouveaux recrutements liés aux transferts de compétences. Administration de mission, elle réunit des équipes de haut niveau.

Sous l'impulsion de Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué aux Affaires générales et administratives, la Métropole du Grand Paris s'appuie sur une politique des ressources humaines dynamique.

Depuis sa création en 2016, la Métropole a intégré de nouveaux projets majeurs et de nouvelles compétences. Un renforcement des directions est ainsi apparu inévitable pour porter ses ambitions. Fin 2019, elle compte ainsi 80 agents, contre 51 en 2018 et 43 en 2017. Pour mettre en œuvre ses compétences, la Métropole du Grand Paris recrute des collaborateurs ayant une expertise métier confirmée.

Le fonctionnement de la Métropole du Grand Paris repose sur une administration de mission. La part du personnel de catégorie A est donc élevée (79%). L'ambition est, avec le développement des services, de conserver toute la dynamique et de tendre vers une organisation efficace et agile.

UNE ADMINISTRATION DE MISSION

La plupart des postes ouverts nécessitant une expertise spécifique, la politique de recrutement de la Métropole privilégie l'expérience, les compétences et la technicité des candidats dans ses critères. La moyenne d'âge des personnels (38 ans) est légèrement inférieure à celle constatée dans la fonction publique territoriale (45 ans). Cet écart s'explique par son histoire récente et la structure d'emploi de type administration de mission qui accueille des chargé(e)s de mission au profil plus jeune.

Outre la réalisation d'un plan significatif de recrutement, la Métropole du Grand Paris a engagé plusieurs actions permettant la structuration progressive de sa gestion des ressources humaines : développement des compétences et des parcours professionnels, déclinaison d'une politique de rémunération équilibrée entre sexe, conditions de travail et articulation équilibrée entre vies professionnelle et personnelle, mise en œuvre du télétravail suite au retour d'expérience de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Par ailleurs, une adaptation de l'organisation des services permettant une optimisation du fonctionnement a été mise en œuvre pour répondre au développement de l'activité. Elle offre une meilleure lisibilité de l'organisation, des périmètres des directions et des responsabilités des collaborateurs. L'enjeu pour la Métropole du Grand Paris est de continuer à se structurer tout en conservant de bonnes capacités d'innovation et d'agilité.

LA FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

La Métropole du Grand Paris offre à l'ensemble de ses agents, tout statut confondu, des formations professionnalisantes ainsi que des formations d'intégration dans le cadre des titularisations. Le taux d'accès à la formation, malgré l'activité très soutenue de 2019, atteint les 50%. 2020 verra la réalisation d'un plan de formation renforcé avec, notamment, un cycle dédié au management pour les chargés de mission et les chefs de projets.

LES AGENTS DE LA MÉTROPOLE

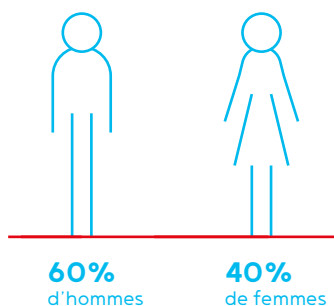
80 AGENTS

56 % DE PERSONNEL TITULAIRE (FPT, FPE)*

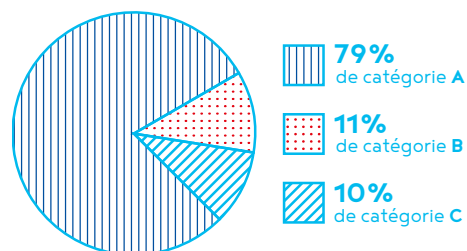
38 ANS DE MOYENNE D'ÂGE

* FPT : fonction publique territoriale
FPE : fonction publique de l'État

RÉPARTITION PAR GENRE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIES



MOYENS FINANCIERS

En 2019, la Métropole du Grand Paris a bénéficié d'une forte hausse de ses recettes fiscales, une première depuis 2015. Cette augmentation lui a permis d'étendre son intervention auprès des communes et des territoires.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, Président de la commission finances ; Jean-Yves LEBOUILLONNEC, Vice-président délégué aux Finances ; Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget et Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la Métropole a développé son action dans ses nouveaux champs de compétences suite aux transferts de charges. En effet, l'année 2019 a été marquée par la montée en puissance de la Métropole dans l'exercice de compétences transférées. Il en va ainsi des travaux relatifs à la préparation du site de la Plaine Saulnier qui accueillera le Centre Aquatique Olympique (CAO), le développement de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine ou encore l'accompagnement de nouvelles opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

POURSUITE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Les flux financiers avec les communes et les territoires ont été ajustés des transferts de compétences (5,2 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent ainsi à 46,7 millions d'euros (contre 38,5 millions d'euros en 2018) et 141,1 millions d'euros en investissement. Les dépenses d'investissement ont été marquées par le versement de subventions d'équipement pour un montant total de 24,8 millions d'euros et 74,6 millions d'euros de restes à réaliser en subvention en raison du calendrier des travaux.

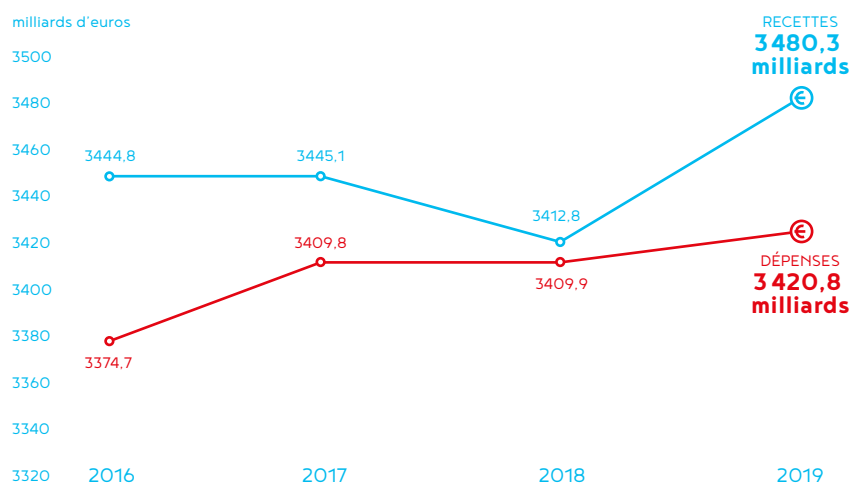
FORTE HAUSSE DES RECETTES FISCALES

En 2019, une forte hausse des recettes fiscales, liée à une décision du Conseil constitutionnel, a permis à la Métropole

du Grand Paris de maintenir un fort niveau d'intervention sur son périmètre et de contenir les baisses des dotations qu'elle continue à supporter au bénéfice des communes et territoires qui la composent. Ainsi, pour la seconde année consécutive, le montant de la dotation globale de fonctionnement perçu par la Métropole est inférieur au montant que la Métropole compense aux communes et territoires (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation de la part salaire) et ce, pour un montant total cumulé de 156 millions d'euros.

Cette recette exceptionnelle a permis à la Métropole du Grand Paris de maintenir un niveau de résultat budgétaire global constant malgré le développement de ses interventions. La Métropole n'a donc pas grevé ses capacités financières pour l'avenir et cette recette exceptionnelle a permis de maintenir une réserve complémentaire.

ÉVOLUTION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT



BUDGET 2019

46,7 M€ DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FLUX FINANCIERS)

+7 % (SOIT 83 M€) DE HAUSSE DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

5,2 M€ DE CHARGES TRANSFÉRÉES

95,4 M€ DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AU BÉNÉFICE DES COMMUNES ET TERRITOIRES DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN



COMMANDE PUBLIQUE

Le niveau d'activité de la commande publique de la Métropole du Grand Paris s'est fortement accéléré depuis trois ans. En parallèle, l'amélioration de la performance de l'achat s'est poursuivie tout au long de l'année 2019.

Sous l'égide de Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget et Président de la commission d'appel d'offres, la Métropole du Grand Paris a entièrement dématérialisé ses procédures de marchés publics pour simplifier et améliorer la performance de l'achat tout en renforçant l'efficacité et la transparence de ses procédures.

Dans la continuité de ses actions engagées dès 2017, la Métropole du Grand Paris a mené en 2019 un travail sur la dématérialisation totale du recensement économique de ses marchés. Le recensement économique s'effectue désormais sur l'application Recensement économique de l'achat

public (REAP). Elle permet, grâce aux données transmises à l'Observatoire économique de la commande publique, d'analyser l'évolution de l'accès des TPE-PME aux marchés publics passés par la Métropole du Grand Paris.

concurrence a été envoyé à partir de cette date. Le pôle commande publique a actualisé l'ensemble de ses modèles et procédures internes afin de prendre en compte cette nouvelle réglementation.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

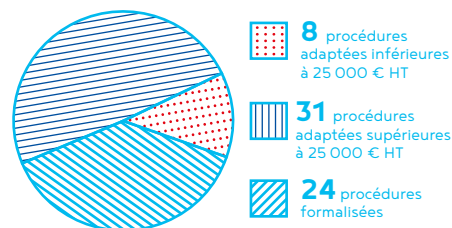
Le code de la commande publique est entré en vigueur au 1^{er} avril 2019. Il s'applique à l'ensemble des marchés et des contrats de concession pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la

6 SÉANCES DE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SE SONT TENUES EN 2019

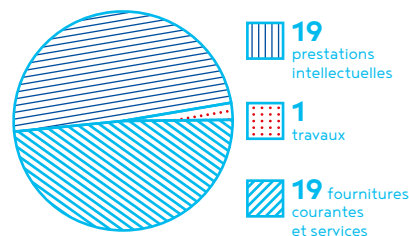
150 MARCHÉS ET AUTRES CONTRATS ONT ÉTÉ CONCLUS DEPUIS 2017 AVEC UNE HAUSSE DE 60 % ENTRE 2017 ET 2019

63 MARCHÉS ET CONTRATS PUBLICS ONT ÉTÉ LANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2019 DONT :

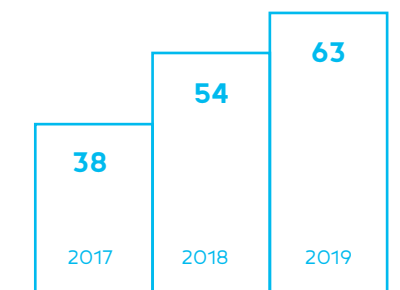
PAR TYPE DE PROCÉDURES DE PASSATION

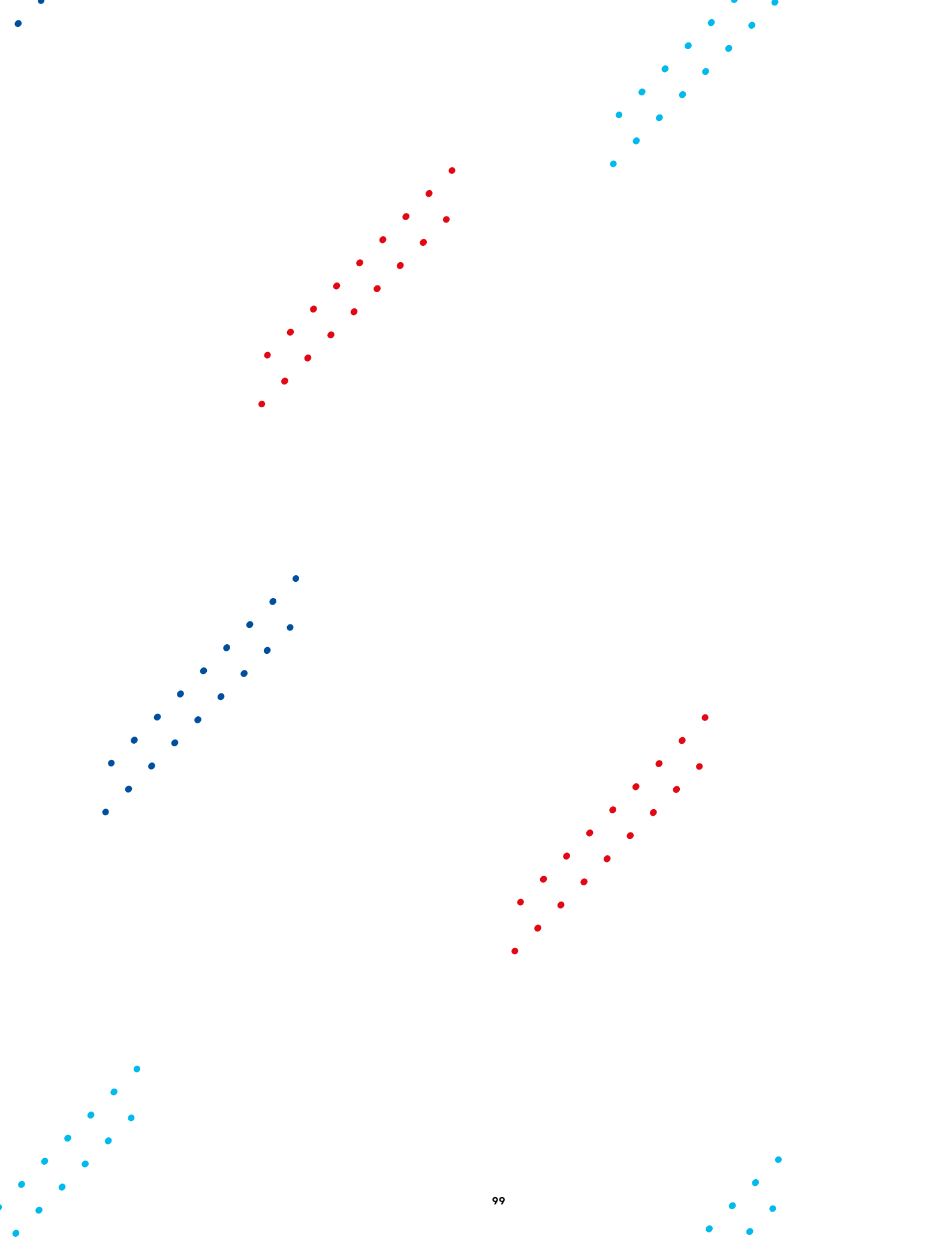


PAR NATURE DE PRESTATION



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÉDURES LANCÉES PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ENTRE 2017 ET 2019



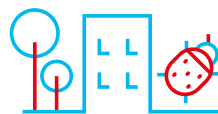




ANNEXE : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2019

36 322 158 €

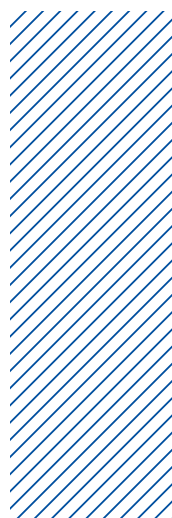
MONTANT TOTAL
DES FINANCEMENTS
ALLOUÉS AU TITRE DU
FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN EN 2019



**6 PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET CULTUREL**
1823 913 €



**24 PROJETS
D'AMÉNAGEMENT**
4 676 921 €



**154 PROJETS DE
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**
29 821 324 €



Développement et aménagement économique, social et culturel

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Garches	Garches	Création d'une boutique éphémère	36 407 €	14 563 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'une laverie solidaire connectée	180 800 €	54 240 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				68 803 €

SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Colombes	Colombes	Coeur de centre-ville: rénovation du marché du centre, création d'un jardin paysager et requalification en circulations douces	6 751 359 €	945 190 €
Gennevilliers	OPH Gennevilliers	Pépinière d'entreprises et locaux d'activité	1 347 200 €	300 000 €
Orly	Orly	Réhabilitation d'un marché couvert en un tiers-lieu: Halle aux talents	1 042 307 €	406 500 €
Saint-Maur-des-Fossés	Territoire Paris-Est-Marne et Bois	Espace territorial de coworking	258 550 €	103 420 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				1 755 110 €



Aménagement

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Courbevoie	Courbevoie	Réaménagement du square Freudenstadt et du carrefour de la rue de Bezons	4 567 348 €	456 735 €
Garches	Garches	Création de locaux associatifs et d'un espace de coworking dans le bâtiment Maurice-Genevoix	138 940 €	55 576 €
Malakoff	Malakoff	Favoriser les déplacements à vélo	84 990 €	33 996 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				546 307 €

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Projet Déclic dans les quartiers Balagny et Vieux Pays (infrastructure numérique de proximité)	29 086 €	11 635 €
Bobigny	Bobigny	Création d'un équipement micro-folies	189 741 €	87 000 €
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Mise en œuvre du schéma directeur de mise en réseau très haut débit des bâtiments municipaux	1 920 000 €	960 000 €
Issy-Les-Moulineaux	Issy-Les-Moulineaux	Déploiement d'une micro-folies à Issy-les-Moulineaux au sein de l'établissement culturel Le Temps des Cerises	77 226 €	23 168 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Création d'un équipement micro-folies	124 675 €	62 338 €
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Extension du réseau de fibre optique des quartiers Bauer, Arago, Zola	99 458 €	39 783 €
Vaucresson	Vaucresson	Enfouissement des réseaux aériens de communication électronique de l'allée Saint-Gilles	223 160 €	89 264 €
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Création d'un équipement micro-folies	110 558 €	55 279 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				1 328 467 €



CIRCULATIONS DOUCES

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Réaménagement du pont de la Croix blanche et de ses abords	345 296 €	138 118 €
Bobigny	Bobigny	Réaménagement de la promenade Django-Reinhardt	1 819 914 €	181 991 €
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Création d'une continuité en circulation douce le long des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne	350 220 €	175 000 €
Courbevoie	Courbevoie	Réaménagement de la rue Sébastopol	649 767 €	194 930 €
Créteil	Créteil	Requalification de la rue de la Prairie	427 309 €	170 924 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Aménagement d'itinéraires cyclables	2 707 159 €	901 484 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Création d'une liaison douce "Chemin de la Montagne"	180 000 €	90 000 €
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Plan vélo pour l'administration municipale	79 886 €	39 900 €
Malakoff	Malakoff	Piétonnisation de la rue Béranger et réaménagement de la rue Allende - circulations douces	507 262 €	202 905 €
Pantin	Pantin	Aménagement de voies cyclables et de zones 30 à Pantin	3 391 549 €	500 000 €
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Développement de l'usage du vélo - circulations douces	69 220 €	24 649 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Aménagement de la rue Masséna avec création de pistes cyclables	492 486 €	147 746 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Aménagement d'une bande cyclable boulevard National entre l'avenue de Colmar et la rue Péreire	115 000 €	34 500 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			2 802 147 €	



Protection de l'environnement

NATURE EN VILLE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Implantation de citymur (murs végétalisés)	56 722 €	17 017 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Plantations et mise en place d'un arrosage automatique au sein du Square Pompidou	52 992 €	21 197 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Création du parc d'Aulnay-sous-Bois	351 566 €	140 626 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Verdissement et développement de l'agriculture urbaine	38 105 €	15 242 €
Cachan	Cachan	Aménagement durable et paysager des abords et des espaces extérieurs du groupe scolaire du Côteau	1 220 000 €	610 000 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Reconquête végétale pour une ville naturelle et résiliente	122 013 €	48 805 €
Coubron	Coubron	Extension des activités liées à la biodiversité et à l'agroécologie de la Maison de la nature	69 821 €	34 911 €
Courbevoie	Courbevoie	Réhabilitation du parc de Bécon	1 316 145 €	394 844 €
Drancy	Drancy	Réhabilitation de l'espace square Nelson-Mandela	257 371 €	128 686 €
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Requalification des cours de deux écoles (Georges-Martins et Les Econdeaux)	361 400 €	180 700 €
Fresnes	Fresnes	Création d'un éco-pâturage	25 920 €	12 960 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Plantation de 500 arbres	600 000 €	240 000 €
Ivry-sur-seine	Ivry-sur-Seine	Réaménagement de la rue Hoche et plantation d'un alignement de 22 arbres	108 883 €	36 258 €



La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Végétalisation de la place de la Liberté et de la Gare	339 676 €	135 870 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Végétalisation de la rue Gustave-Rey	15 366 €	6 146 €
L'Hay-les-Roses	L'Hay-les-Roses	Aménagement de la promenade de la Vanne en coulée verte	1 850 331 €	606 538 €
Malakoff	Malakoff	Réaménagement de cour d'école en oasis de verdure	357 981 €	143 193 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Mise en place d'un éco-pâturage	3 839 €	1 920 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Rénovation du parc urbain (dernière phase)	45 850 €	22 925 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Plantation d'arbustes mellifères au parc sportif de la Marnière	8 107 €	4 054 €
Montreuil	Territoire Est Ensemble	Aménagements pour la valorisation et la protection des espaces de biodiversité en ville	20 420 €	8 168 €
Montrouge	Montrouge	Création d'espaces verts et jardins partagés	365 979 €	146 391 €
Pantin	Paris	Renaturation du cimetière de Pantin	500 000 €	150 000 €
Périgny-sur-Yerres	Périgny-sur-Yerres	Réhabilitation d'un vieux colombier	224 815 €	112 408 €
Périgny-sur-Yerres	Périgny-sur-Yerres	Mise en place de jardins permaculturels	189 805 €	94 903 €
Puteaux	Territoire Paris-Ouest la Défense	Création de deux jardins publics dans l'éco-quartier des Bergères appelés "Jardin de la Rotonde" et "Jardin du Marché"	629 907 €	188 972 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Opération "1000 arbres pour Rueil"	359 292 €	107 788 €
Sevran	Sevran	Installation de pépinière de plantes sauvages locales sur la friche Kodak	128 000 €	64 000 €
Sucy-en-Brie	Sucy-en-Brie	Aménagement paysager de la place de l'Eglise	142 338 €	71 169 €



Suresnes	Suresnes	Extention de jardins familiaux et plantation de végétation	217 597 €	87 039 €
Valenton	Valenton	Restructuration du parc Jacques-Duclos (phase 3)	2 931 913 €	732 978 €
Villejuif	Villejuif	Réaménagement du parc Pablo-Neruda	194 050 €	97 025 €
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Réaménagement du Square de la Mare comprenant un équipement de proximité	84 852 €	38 486 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				4 701 219 €

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Drancy	Drancy	Production d'énergies renouvelables, installation de panneaux solaires photovoltaïques	155 000 €	77 500 €
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Construction d'un théâtre - volet rénovation thermique	257 560 €	103 024 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Travaux de démolition et aménagement du site en bords de Marne "la plage de Gournay-sur-Marne" - trame verte et bleue	334 870 €	106 104 €
Nanterre	Nanterre	Construction des locaux du stade Jean-Guimier à Nanterre Mise en place d'un système de végétalisation des toitures terrasses et d'un champ photovoltaïque	135 826 €	40 748 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Sécurisation du site Huvier et comblement des carrières dans une démarche écologique	1 311 701 €	655 850 €
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Réaménagement et végétalisation des abords du lac du centre urbain régional	4 907 200 €	1 000 000 €
Orly	Orly	Curage du lac du parc municipal Georges-Méliès	254 940 €	101 976 €
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Désimperméabilisation des sols du groupe scolaire John-Kennedy	498 425 €	249 212 €



Vanves	Vanves	Requalification des allées du cimetière	248 297 €	99 319 €
Vincennes	Vincennes	Végétalisation des allées du cimetière	250 000 €	100 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				2 533 733 €

RÉNOVATION THERMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Remplacement de la chaudière du centre culturel Alain-Poher	205 166 €	102 583 €
Antony	Antony	Travaux de restructuration de l'église Saint-Saturnin	1 670 694 €	668 278 €
Arcueil	Opaly (OPH Arcueil-Gentilly)	Réhabilitation de 171 logements	1 874 972 €	749 989 €
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation du centre aquatique Youri-Gagarine, dont la Halle bassins 1969	1 216 000 €	364 800 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gérard-Philippe	37 486 €	14 994 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Victor-Hugo	269 162 €	107 665 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Jean-Macé	293 593 €	88 078 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Restructuration de l'annexe Louis-Barrault en vue du réaménagement en un groupe scolaire (volet transition énergétique)	1 779 750 €	711 900 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Perrières	816 600 €	326 640 €
Bobigny	Territoire Est Ensemble	Rénovation du centre nautique Jacques-Brel	8 896 028 €	964 329 €
Bobigny	Bobigny	Rénovation thermique des bâtiments communaux	1 404 658 €	702 329 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Remplacement des menuiseries extérieures du tennis couvert sportif Aimé et Eugénie-Cotton	57 776 €	23 110 €



Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Rénovation du groupe scolaire et du Gymnase Aimé et Eugénie-Cotton	1 576 957 €	315 000 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Casanova	75 019 €	30 008 €
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean-Jaurès	2 814 100 €	900 512 €
Chaville	Chaville	Isolation thermique de la toiture terrasse de l'école maternelle Les Myosotis	112 750 €	40 590 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Réhabilitation thermique de l'école maternelle Paul-Langevin	613 700 €	122 740 €
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique sur les bâtiments communaux	76 199 €	38 099 €
Coubron	Coubron	Réaménagement thermique et phonique de la Maison de la nature	252 400 €	53 963 €
Courbevoie	Courbevoie	Rénovation thermique du poste de police municipale	2 123 000 €	500 000 €
Drancy	OPH Drancy	Travaux d'amélioration énergétique de 219 logements (résidence Salvador-Allende)	1 746 827 €	698 731 €
Drancy	OPH Drancy	Réhabilitation du foyer-logements des Lilas	1 068 869 €	534 434 €
Drancy	Drancy	Travaux d'économie d'énergie : remplacement des générateurs d'air chaud et remplacement des luminaires pour le gymnase Marcel-Cachin	25 146 €	12 573 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Réhabilitation du chauffage de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul	387 422 €	193 711 €
Gentilly	Opaly (OPH Arcueil-Gentilly)	Réhabilitation de 387 logements à la Cité Frileuse	13 239 559 €	1 000 000 €
Issy-Les-Moulineaux	Issy-Les-Moulineaux	Construction d'un complexe sportif et rénovation thermique	2 008 427 €	602 528 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-seine	Travaux de rénovation thermique dans les bâtiments publics municipaux	641 379 €	256 551 €
Ivry-sur-seine	OPH Ivry sur Seine	Réhabilitation thermique cité Maurice-Thorez	8 997 560 €	899 756 €



Kremlin-Bicêtre	Kremlin-Bicêtre	Rénovation et isolation de la toiture de l'école Jean-Zay	220 000 €	110 000 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Programme environnemental sur les bâtiments communaux	89 761 €	44 880 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Construction d'un groupe scolaire : Intégration de performances environnementales et gestion énergétique raisonnée	322 018 €	161 009 €
Le Plessis-Robinson	Le Plessis-Robinson	Rénovation thermique de l'hôtel de ville	1 350 000 €	540 000 €
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Rénovation des courts de tennis couverts du parc La Fontaine	592 000 €	296 000 €
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Rénovation-extension de l'école maternelle Charles-Péguy	991 600 €	457 400 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Rénovation thermique et acoustique de la salle des fêtes	58 493 €	29 247 €
Montreuil	Montreuil	Rénovation thermique des bâtiments municipaux	1 093 798 €	437 519 €
Montreuil	OPH de Montreuil	Réhabilitation thermique de 556 logements de la résidence "Le Clos Français "	11 849 888 €	1 000 000 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Travaux de mise en conformité par rapport aux normes énergétiques de l'équipement micro-foies	92 320 €	46 160 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Travaux d'étanchéité de la toiture du dojo et des bureaux du gymnase d'Amboile	125 830 €	62 915 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Réalisation de l'étanchéité et de l'isolation de la cuisine centrale du groupe scolaire André-Le-Nôtre	144 966 €	72 483 €
Pantin	Territoire Est Ensemble	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics : rénovation-extension de la piscine Leclerc et construction du conservatoire à rayonnement départemental à Pantin	36 397 000 €	1 000 000 €



Pantin	Pantin	Rénovation thermique école Auray-Langevin	925 000 €	370 000 €
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Isolation et remplacement des menuiseries de la salle Rameau	96 470 €	38 588 €
Puteaux	Puteaux	Réhabilitation thermique de la crèche des Cédres	365 210 €	80 000 €
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Construction de l'éco-groupe scolaire Rosny métropolitain	9 669 000 €	966 900 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation thermique de bâtiments municipaux et création d'une ferme solaire photovoltaïque	1 286 000 €	385 800 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation énergétique sur divers sites municipaux Isolation extérieure et de la toiture du Gymnase Jean-Dame	850 000 €	255 000 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Remplacement des chaudières des différents établissements publics	367 150 €	146 000 €
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Remplacement du système de chauffage de la crèche des Dauphins	40 480 €	12 549 €
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique des façades de l'école Robert-Pontillon	379 438 €	151 755 €
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Raccordement des chaufferies de la crèche de la Paix et du Gymnase Jacquart au réseau de chauffage urbain géothermique	149 736 €	44 921 €
Vanves	Vanves	Création d'un centre technique mutualisé - projet rénovation thermique	1 973 899 €	789 560 €
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation thermique et ravalement des façades de l'école élémentaire des Peupliers	481 144 €	108 000 €
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Remplacement des verrières du bâtiment Le Colombier	106 610 €	42 644 €
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Réhabilitation énergétique du complexe sportif	641 000 €	256 400 €
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Reconstruction d'une maison des jeunes (Ajava) - volet réhabilitation thermique	553 997 €	193 197 €



Ville d'Avray	Ville d'Avray	Rénovation des toitures terrasses et des menuiseries extérieures du groupe scolaire La Ronce	1 453 000 €	581 200 €
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Rénovation thermique d'un gymnase	2 397 531 €	800 000 €
Villemomble	Villemomble	Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse de l'accueil de loisirs "1,2,3 Soleil"	13 455 €	6 728 €
Vincennes	Vincennes	Travaux de remplacement des chaudières de huit chaufferies	521 765 €	208 706 €
Vitry-sur-Seine	Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Vitry - Choisy	Création d'une chaufferie biomasse - alimentation d'un collège en chaleur renouvelable	466 740 €	140 022 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				20 859 474 €

VÉHICULES PROPRES

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION ACCORDÉE
Alfortville	Alfortville	Acquisition d'un véhicule propre (utilitaire)	17 404 €	4 350 €
Antony	Antony	Acquisition de six bornes électriques	7 257 €	1 451 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de deux bornes de recharges électriques	12 325 €	2 465 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de deux utilitaires propres et de deux bornes électriques	35 450 €	10 635 €
Aubervilliers	Caisse des écoles d'Aubervilliers	Acquisition d'un véhicule propre (une voiture hybride)	15 416 €	4 625 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Achat de deux utilitaires électriques	59 297 €	17 789 €
Bobigny	Bobigny	Acquisition d'une balayeuse propre	397 000 €	119 100 €
Bobigny	Bobigny	Acquisition de véhicules propres (deux utilitaires électriques)	44 929 €	13 479 €
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Acquisition de véhicules propres (quatre utilitaires et trois vélos)	93 772 €	28 132 €



Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition de véhicules propres (trois utilitaires)	68 021 €	20 406 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de deux véhicules propres (deux voitures électriques)	30 968 €	9 290 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres (GNV)	41 467 €	12 440 €
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Acquisition de véhicules propres (cinq véhicules électriques, six bornes)	82 103 €	22 168 €
Clamart	Clamart	Acquisition de six véhicules électriques (trois utilitaires, trois voitures)	93 434 €	28 030 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Acquisition de véhicules propres (quatre voitures, deux bornes)	60 064 €	18 019 €
Colombes	Colombes	Acquisition de véhicules propres et bornes de recharge (dix voitures, dix utilitaires, dix bornes)	303 520 €	86 984 €
Colombes	Colombes	Acquisition d'une balayeuse électrique	142 373 €	42 712 €
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de véhicules propres (cinq voitures, un utilitaire)	190 900 €	57 270 €
Créteil	Territoire Grand Paris Sud Est Avenir	Acquisition de trois vélos électriques et de leurs équipements pour la mobilité durable des agents	2 909 €	873 €
Drancy	Drancy	Acquisition de véhicules propres (37 voitures, cinq utilitaires, huit bornes)	651 771 €	195 531 €
Drancy	Drancy	Acquisition d'un car électrique et d'une borne de recharge	431 318 €	129 395 €
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Acquisition de quatre véhicules électriques (quatre utilitaires) et quatre bornes de recharge	97 221 €	27 829 €
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Acquisition de trois véhicules propres (deux voitures et un utilitaire)	43 140 €	12 942 €
Fresnes	Fresnes	Acquisition de véhicules propres (trois utilitaires et deux voitures)	88 175 €	26 453 €
Garches	Garches	Acquisition d'une voiture électrique	14 879 €	4 464 €



Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres (trois utilitaires)	65 096 €	19 529 €
Ivry-sur-seine	Ivry-sur-seine	Acquisition de véhicules propres (six utilitaires)	92 939 €	27 882 €
Kremlin-Bicêtre	Kremlin-Bicêtre	Acquisition de véhicules propres (deux utilitaires, un vélo)	29 498 €	8 849 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition d'un véhicule propre	19 407 €	5 822 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de deux bornes électriques	20 083 €	6 025 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Acquisition d'une voiture hybride pour la direction des services techniques	14 649 €	4 395 €
L'Hay-les-Roses	Syndicat intercommunal des établissements du second degré du district de L'Hay-les-roses	Acquisition d'un véhicule propre (une voiture électrique)	14 024 €	4 207 €
Malakoff	Malakoff	Acquisition de quatre véhicules propres (trois voitures et un utilitaire)	89 067 €	26 720 €
Mandres-les-Roses	Mandres-les-roses	Acquisition d'un véhicule propre (une voiture) et d'une borne de recharge électrique	14 817 €	4 445 €
Montreuil	Montreuil	Acquisition de véhicules propres (dix utilitaires)	163 844 €	49 153 €
Montrouge	Montrouge	Acquisition d'un vélo électrique, d'un scooter électrique, de deux motos électriques et d'une voiture électrique	26 619 €	7 986 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition d'un autocar électrique	391 500 €	117 450 €
Pantin	Pantin	Acquisition de deux véhicules propres (un utilitaire, une voiture)	29 679 €	8 904 €
Puteaux	Puteaux	Achat de véhicules électriques (12 voitures et trois vélos)	151 415 €	45 425 €
Puteaux	Puteaux	Acquisition de six bornes électriques	14 400 €	4 320 €



Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de 14 voitures, 18 utilitaires électriques et cinq bornes de recharge	700 000 €	210 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de 32 véhicules électriques (voitures et utilitaires)	589 568 €	176 870 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Acquisition de véhicules propres (un utilitaire et deux voitures)	83 357 €	25 007 €
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Achat de deux voitures électriques	19 324 €	5 797 €
Sceaux	Sceaux	Acquisition de neuf véhicules propres (VAE)	14 992 €	4 498 €
Suresnes	Suresnes	Acquisition de véhicules propres (deux utilitaires)	93 789 €	28 137 €
Thiais	Thiais	Acquisition de véhicules propres (deux voitures)	23 867 €	7 160 €
Villemomble	Centre communal d'action sociale de Villemomble	Acquisition d'une voiture hybride	14 840 €	4 452 €
Villemomble	Villemomble	Acquisition de véhicules propres (une voiture, un utilitaire)	24 128 €	7 238 €
Villepinte	Villepinte	Acquisition de véhicules propres (deux voitures, un utilitaire) et trois bornes de recharge	65 984 €	19 795 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				1 726 898 €



GLOSSAIRE

Alec

Agence locale de l'énergie et du climat

Ademe

Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

AFB

Agence française pour la biodiversité

Apur

Atelier parisien d'urbanisme

CAO

Centre Aquatique Olympique

CCI

Chambre de commerce et d'industrie

CDC

Caisse des dépôts et consignations

Ciridd

Centre international ressources et innovation pour le développement durable

CMA

Chambre des métiers de l'artisanat

CoDev

Comité de développement

Cress

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

DGF

Dotation globale de fonctionnement

EPCC

Établissement public de coopération culturelle

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

EPT

Établissement public territorial

ESS

Économie sociale et solidaire

FIM

Fonds d'Investissement Métropolitain

FIMACS

Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services

FMIN

Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique

GEMAPI

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

GPA

Grand Paris aménagement

Ifsttar

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

IMGP

Inventons la Métropole du Grand Paris

Inec

Institut national de l'économie circulaire

MGP

Métropole du Grand Paris

Mipim

Marché international annuel des professionnels de l'immobilier

ObsAR

Observatoire des achats responsables

Olap

Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne

ONF

Office national des forêts

ORF

Observatoire régional du foncier

PADD

Projet d'aménagement et de développement durables

PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

PGRI

Plan de gestion des risques d'inondation

PLU

Plan local d'urbanisme

PLUI

Plan local d'urbanisme intercommunal

PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

PPBE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Sare

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain

SDEM

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain

Sedif

Syndicat des eaux d'Île-de-France

SGP

Société du Grand Paris

Siaap

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

Sifurep

Syndicat intercommunal funéraires de la région parisienne

Sigeif

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Simi

Salon de l'immobilier d'entreprise

Sipperec

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication

SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique

SOLIDEO

Société de livraison des ouvrages olympiques

Syctom

Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la région parisienne

ZAC

Zone d'aménagement concertée

ZFE

Zone à Faibles Émissions métropolitaines

INDEX

Agriculture urbaine	16, 82
Air	15, 67, 68, 69
Aménagement métropolitain	11, 14, 33, 50
Attractivité économique.....	11, 31
Bruit	17, 72
Centre Aquatique Olympique.....	42, 43, 44
Conseil de développement.....	34
Conférences des maires	34
Conférence des présidents des établissements de coopération intercommunale limitrophes.....	34
Conférence des présidents des territoires	34
Culture	17, 91, 92, 93
Développement durable.....	32, 106
Économie circulaire	11, 16, 55, 101
Économie métropolitaine	11, 16, 57, 58, 101
Élus.....	25, 26, 27, 28, 29, 30
Finances.....	31, 97
Fonds d'investissement métropolitain	51, 100-114
Fonds métropolitain pour l'innovation numérique	86
Grands projets d'aménagement	42, 43, 44, 52, 53
Guichet "Choose Paris Region"	45
Habitat	11, 32, 73, 77
Inondation	11, 16, 62, 63, 64, 65
Inventons la Métropole du Grand Paris....	15, 39, 40, 41
Logistique métropolitaine.....	56
Marchés publics	98
Milieus aquatiques.....	11, 17, 60, 61
Mobilité	70, 103, 111, 112, 113, 114
Nature en ville.....	14, 79, 83, 104, 105
Numérique.....	14, 15, 17, 33, 85, 86, 87, 88, 89, 102
Observatoire du très haut débit.....	46
Partenaires.....	18, 19, 20, 21, 22, 23
Ressources humaines	96
Salons internationaux	14, 47, 48
Santé	33
Schémas directeurs métropolitains.....	50, 67, 72, 73, 75, 85
Transition énergétique.....	15, 17, 75, 76, 77, 107, 108, 109, 110, 111

Direction et conception éditoriale Métropole du Grand Paris
Conception graphique Agence Giboulées
Crédits photo ©Métropole du Grand Paris ; ©Istock, ©Shutterstock, ©Naiade Plante, p92
Impression Périgraphic - Décembre 2020



Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

